



LA MÉTÉO: FAIBLE NEIGE, DÉGAGEMENT PARTIEL, VENTS MODÉRÉS. MINIMUM: -22°, MAXIMUM: -15°. DEMAIN: BEAU ET FROID. DÉTAILS PAGE A 2

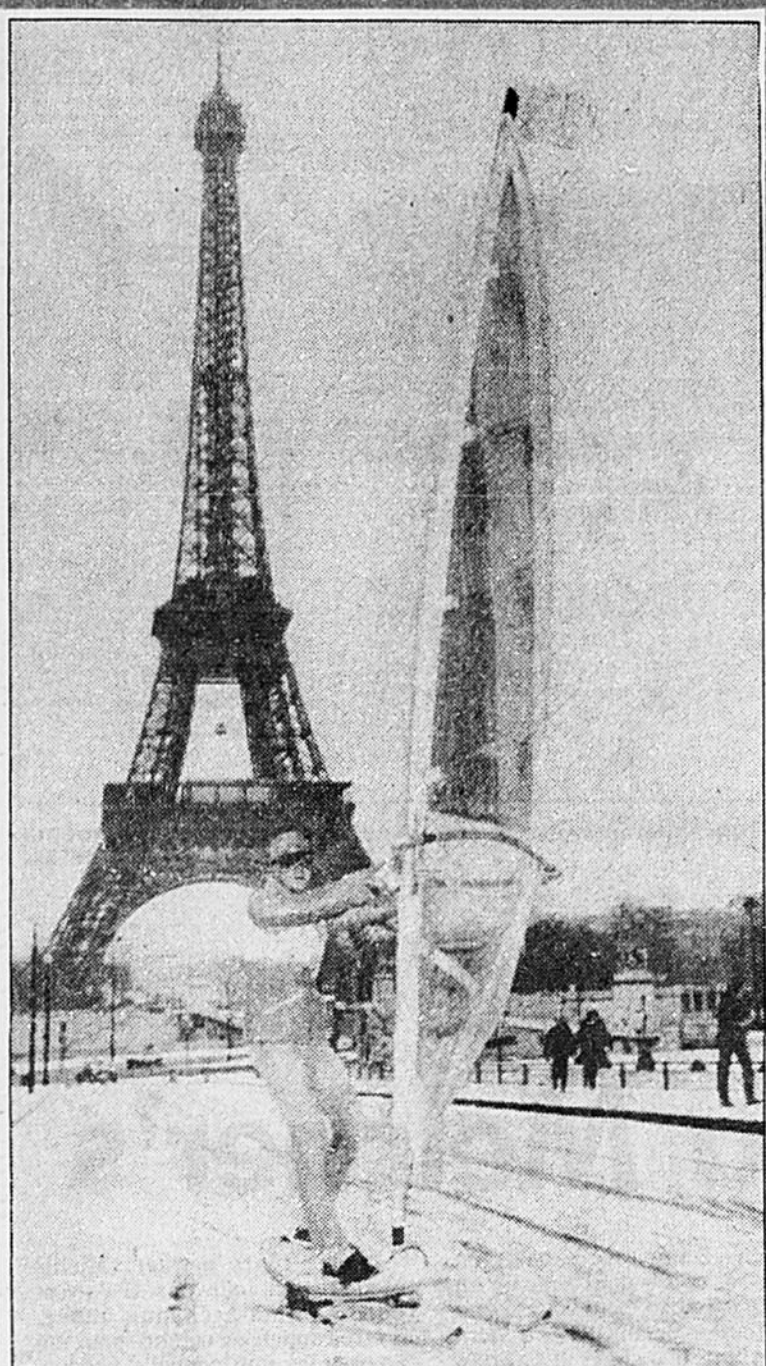
LOVEZ À LONG TERME une Mercedes-Benz directement de Mercedes-Benz

MTL: 733-3561 RIVE-SUD: 673-9720

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

LA FRANCE PANIQUE



Bravant le froid intense (pour les Parisiens) qui sévit actuellement dans la capitale française, un jeune homme profite de la neige pour pratiquer la planche à voile sur skis sur l'esplanade du Palais de Chaillot, devant la tour Eiffel.

photolaser Reuter

Le coup de froid dérègle tout le pays

■ PARIS — En débarquant hier matin à l'aéroport de Roissy à Paris, vous pouvez penser que votre avion avait eu un problème et que vous étiez rentré à Montréal. Tout autour de l'avion, un tapis de neige uniforme. Température annoncée au haut-parleur: moins dix degrés.

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale

Vous êtes pourtant bien en France. Et, dans cet avion qui continue à Munich, on annonce qu'il y fait tout simplement moins vingt-cinq. Cela dure déjà depuis trois jours: une vague de froid « historique », telle qu'il faut remonter à 1941 pour trouver l'équivalent, ou 1879 en France pour plus froid.

En temps normal, à Paris, une journée froide de janvier veut dire six ou sept degrés. Quand le thermomètre tombe à zéro, c'est pratiquement un record. Lorsqu'il y a (rarement) de la neige, elle fond deux heures après. Dès qu'il y a du soleil, vous vous remettez aux terrasses des cafés. Un très gros coup de froid ne dure jamais.

Cette fois, il dure depuis samedi dernier, est prévu pour encore quatre ou cinq jours, s'étend à toute l'Europe, et atteint des proportions gigantesques. Le mercure est tombé à moins dix non seulement à Paris, mais aussi à Marseille. Sur les plages de Nice et de Cannes, il y a dix centimètres de neige en attendant de nouvelles chutes. Dès qu'on remonte au nord de Paris ou en montagne, on atteint moins vingt (à Grenoble). Record absolu: moins trente-quatre dans un village du Jura.

À Paris, ce n'est pas la catastrophe mais, pour un froid finalement modéré (à l'échelle montréalaise), on n'est pas loin de la désorganisation et de la panique. Le réseau express régional qui part de Roissy est immobilisé par le froid. Dans la banlieue, des trains sont en panne. Sur l'autoroute qui mène à Paris, le trafic roule au ralenti, bien que la couche de neige ne soit pas épaisse: il n'existe aucun équipement pour nettoyer la chaussée. Et même si à l'intérieur de Paris on a mis du sel dans les rues, le ralentisse-

voir FRANCE en A 2

LE LIVRE BLANC SUR LA FISCALITÉ Québec introduirait l'impôt négatif

■ Dans son livre blanc sur la fiscalité, le gouvernement du Québec proposerait jeudi des changements audacieux, destinés non seulement à soulager tous les contribuables, mais surtout à donner une nouvelle chance aux assistés sociaux, en les incitant davantage à retourner au travail.

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

Il suggère en outre une diminution dramatique à 50 p. cent du taux de taxation implicite imposé aux personnes qui veulent retourner sur le marché du travail.

Selon des informations obtenues de sources fiables par la Presse Canadienne, le document d'environ 350 pages propose la fusion complète de tous les programmes d'aide aux citoyens à faibles revenus.

Un pas dans la bonne direction serait fait pour ceux qui, disposant de revenus élevés, se plaignent d'être trop taxés par rapport à leurs concitoyens de l'Ontario. Ils n'obtiendraient pas

la parité avec ces derniers, mais le taux marginal d'imposition maximum (l'impôt applicable sur la dernière tranche de revenu) serait abaissé de 60 à 56 p. cent. Il est de 51 p. cent en Ontario.

En fait, c'est une table d'impôt complètement refondue qui sera proposée.

Le seuil d'imposition nulle, voir IMPÔT en A 2

LES ENTRETIENS SHULTZ-GROMYKO

Un climat détendu prévaut à Genève

d'après AFP, Reuter, AP et UPI

■ GENEVE — Américains et Soviétiques ont entamé, hier à Genève, sans fanfare, mais dans une atmosphère studieuse, la première de deux journées de pourparlers qui doivent déterminer le cadre et les conditions de la reprise de leur dialogue sur le désarmement, interrompu depuis 14 mois.

Les chefs de diplomatie soviétique et américaine, MM. Andreï Gromyko et George Shultz, ont eu deux séances d'entretiens à la mission soviétique dans la matinée et dans l'après-midi à celle des États-Unis, sans rien laisser transparaître du contenu de leurs conversations.

Seule certitude pour cette première journée des entretiens américano-soviétiques, l'atmosphère s'annonçait particulièrement studieuse et marquée par une volonté commune d'éviter tout geste spectaculaire.

La journée a commencé vers 9h30 locales par un entretien de courtoisie de M. Shultz avec M. Gromyko, avant la première séance de discussions à douze — six Soviétiques et six Américains — qui a eu lieu dans une petite salle de la résidence de l'ambassadeur d'URSS à Genève, ensemble de bâtiments modernes de couleur crème, gardés par un dispositif de policiers suisses en bonnet à fourrure et armés de mitraillette.

Au terme de cette première prise de contact, toutes les questions restaient ouvertes quant à l'avenir des discussions sur le désarmement. On continue de s'interroger sur le point de savoir si les deux journées de pourparlers prévues seraient suffisantes pour réaliser l'objectif que les deux délégations se sont en principe fixé, à savoir déterminer un ca-

voir GENEVE en A 2



MM. Andreï Gromyko et George Shultz ont eu un entretien de courtoisie, hier matin, avant que ne débutent les deux journées de pourparlers.

photolaser Reuter

LES AUTRES PÉTROLIÈRES SUIVENT L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

Hausse du litre d'essence de 1,1 cent chez Gulf et Texaco

■ La situation était encore confuse hier dans le marché de l'essence à Montréal, mais Gulf et Texaco, à tout le moins, ont décidé d'aller de l'avant et d'appliquer la hausse de 1,1 cent le litre annoncée la semaine dernière.

FRANCINE OSBORNE

Thomas Flynn, de Texaco, précise que la hausse, qui porte le litre d'essence ordinaire au plomb à plus de 59 cents, sera en vigueur dès ce matin. Pour le mazout, l'augmentation est d'un cent le litre. Comme les autres pétrolières, Texaco hausse d'abord son prix de gros, en espérant que le prix à la pompe suivra et surtout se maintiendra.

La compagnie agit également sur le marché de détail en montant le prix dans ses stations libre-service. Selon M. Flynn, on

devrait savoir d'ici à la fin de la semaine si l'augmentation restera en place.

Gulf a aussi monté son prix de gros et a déjà commencé à hausser les prix à la pompe. Selon Marcel Bergeron, il n'est pas question de battre en retraite et de ramener le prix à son niveau antérieur, comme Esso l'a fait la semaine dernière pour les prix à la pompe. Selon lui, ce n'est qu'une question de temps et l'augmentation sera appliquée, car la guerre des prix est bien finie au Québec.

Les autres

Les autres pétrolières — Esso, Shell, Sunoco et Petro-Canada — se faisaient moins affirmatives hier et attendaient l'évolution du marché avant de bouger.

Chez Shell, Jacques Viau indique que la compagnie, qui a monté son prix de gros, ajuste son prix à la pompe, mais seulement là où la concurrence le fait. Orlié Bélanger, d'Ultramar, déclare que le prix de gros de sa compagnie va probablement monter aussi.

Pierre Després, d'Esso, précise que l'Impériale n'avait pas bougé hier en fin d'après-midi. Même si elle avait ramené ses prix à la pompe à son niveau antérieur vendredi, Esso a maintenant son augmentation de 1,1 cent le litre du prix de gros. La société continue à suivre de près la situation du marché et s'ajustera à la concurrence, abandonnant ainsi le leadership qu'elle avait assumé la semaine dernière.

Même attitude attentiste chez

Petro-Canada, souligne Carole Presseault, ainsi que chez Sunoco, indique Raymond Larocque. Ces deux compagnies n'avaient pas bougé hier non plus.

L'Ontario

Entre-temps, l'augmentation à 50,9 cents le litre mise en vigueur en Ontario ne semblait pas devoir tenir hier. En fin d'après-midi, le prix avait commencé à descendre à 47 ou 48 cents le litre. Contrairement à ce qui se passe au Québec, la guerre des prix est loin d'être finie en Ontario, au grand bénéfice des automobilistes ontariens.

En outre, malgré la différence de 10 p. cent de la taxe-ascenseur entre les deux provinces et des coûts de transport additionnels à partir de l'Ouest, les Ontariens paient néanmoins leur essence quelques cents moins cher que les Québécois, admet un porte-parole pétrolier.

Autres informations, page C 1

AUJOURD'HUI

• LORTIE

C'est en moins de trois heures qu'est constitué le jury de sept femmes et cinq hommes qui décidera du sort du caporal Denis Lortie, même si 284 citoyens avaient été convoqués en vue de ce tri.

page A 3

• 6/49

Si Loto-Québec n'avait pas ralenti le rythme de croissance du gros lot de la 6/49, celui-ci aurait atteint, pour le tirage de samedi, plus de \$16 millions.

page A 3

PUBLICITÉ

Bien que le gouvernement Mulroney ait décidé d'accorder toute sa publicité à des conservateurs, c'est le personnel qui assurait celle du gouvernement libéral qui continuera de la préparer.

page A 10

• L'OR

Si le prix de l'or poursuit son recul actuel, quel que 1 500 travailleurs pourraient être mis à pied dans les prochaines semaines par les 18 producteurs d'or du Québec.

page C-1

• FERMES

En cinq ans, la valeur des fermes est tombée de près de 50 p. cent dans la plaine de Montréal, tandis que la baisse moyenne s'établit entre 25 et 30 p. cent pour l'ensemble du Québec.

page C 2

• FALLASHAS

En dépit des difficultés que connaît actuellement le pont aérien, le premier ministre Pérois promet qu'Israël ramènera tôt ou tard tous les juifs d'Éthiopie dans la « terre promise ».

page A 15

• LA MODE

Les vêtements de ski se mettent eux aussi à la mode, et cet hiver, ils seront aussi fluorescents dans le noir des discothèques que sur les pentes enneigées.

page B 1

BILLET

La lutte

■ Les combats de lutte sont-ils « arrangés »? C'était, aux temps heureux de notre adolescence, une grave question que nous débattions passionnément.

Les plus fûtés d'entre nous affirmaient qu'en dehors de l'arène, les lutteurs s'entendaient comme larrons en foire. Et les plus cyniques ajoutaient même qu'ils se payaient notre tête en faisant semblant de se combattre féroce-ment entre les câbles.

Et pourtant, sur le matelas, comme ils avaient l'air de fiers compétiteurs! Tous leurs gestes permettaient de croire que chacun ignorait les intentions de l'adversaire.

Mais aujourd'hui, c'est une autre lutte qui nous intéresse. Celle qui semble se livrer les sociétés pétrolières avec les fluctuations du prix de l'essence. Et il s'en trouve encore pour prétendre que c'est « arrangé »...

PIERRE GRAVEL

SOMMAIRE

Annonces classées B 9, B 10, C 5, C 10, C 11

Arts et spectacles

— Informations A 11 à A 14

— Horaires A 8, A 9

Décès, naissances, etc. C 12

Économie C 1 à C 9

Éditorial A 6

FEUILLETON

« Les portes tournantes » C 10

Horoscope B 10

Le monde A 15

Mots croisés C 11

« Mot mystère » B 10

Quoi faire aujourd'hui A 8

Télévision A 14

Tribune libre A 7

Vivre aujourd'hui B 1 à B 8

TARLOD SPORTS

Bandes dessinées 12, 13

Mots croisés 18

IMPÔT

SUITE DE LA PAGE A 1

c'est-à-dire le montant maximum pour lequel le contribuable ne paie pas d'impôt, serait accru de 25 p. cent, augmentant sensiblement le nombre d'individus qui ne verseront rien au fisc. Ce seuil correspond au montant d'argent nécessaire pour combler les besoins essentiels, qui contrairement à ce qui a cours présentement, sera le même pour tous les niveaux de revenus.

Les gens à revenus moyens, qui se situent dans le voisinage de \$30 000 par année, pourraient jouir d'une baisse d'impôt de même ampleur que celle octroyée aux catégories supérieures.

En revanche, le gouvernement viendrait reprendre une plus large part des allocations familiales octroyées aux personnes à revenus moyens et supérieurs, disposant ainsi de l'épineux problème de l'universalité de ces prestations.

Impôt négatif

La réforme la plus spectaculaire porterait sur l'implantation d'un impôt négatif qui, dans le passé, fut expérimenté dans certaines villes et États du Canada et des États-Unis, mais qui pour la première fois serait introduit à grande échelle en Amérique du Nord.

Essentiellement, l'impôt négatif permet à la personne qui quitte l'aide sociale pour un emploi, de conserver une partie de ses prestations. Dans la proposition gouvernementale, on retrancherait des prestations un montant égal à la moitié du salaire gagné, soit un taux d'imposition implicite de 50 p. cent.

Présentement, la perte subite de l'assistance publique rend souvent peu attrayant l'acceptation d'un travail faiblement rémunéré, car le bénéficiaire doit parfois absorber un taux d'imposition implicite de 80, voire de 100 p. cent.

Avec le nouveau système, non seulement y a-t-il un intérêt évident à travailler, mais l'aide qui est maintenue en partie rend acceptable un salaire moindre qui, dans le passé, n'aurait pas justifié aux yeux du bénéficiaire, le saut dans le marché du travail.

Or, ces emplois à salaires moindres deviennent intéressants pour l'individu, le seraient également pour les entreprises, qui

pourraient en créer un plus grand nombre, tout en contrôlant leurs coûts de production et en améliorant leur situation concurrentielle.

Des simulations économétriques menées à l'Université Laval démontrent que la réforme devrait entraîner une baisse permanente du taux de chômage de 1,5 p. cent.

L'économie générale du Québec serait de surcroît stimulée par la baisse générale des impôts, évaluée approximativement à \$250 millions.

Le coût d'implantation de l'impôt négatif pour le trésor de la province serait de même ampleur, mais à condition que le gouvernement fédéral en défraie la moitié. Présentement, en vertu du Régime canadien d'assistance publique, Ottawa paie déjà 50 p. cent de la note de l'aide sociale.

On espère à Québec que le gouvernement conservateur sera disposé à appuyer une mesure incitant les assistés sociaux à retourner au travail, et intéressé par la façon dont la province croit se dégager de la délicate question de l'universalité des allocations familiales.

Les propositions du livre blanc seront débattues publiquement et le gouvernement espère une implantation graduelle pouvant s'échelonner sur trois ou quatre ans, en débutant dans le prochain discours du budget ce printemps.

Le livre blanc ne propose pas de changements au Régime d'épargne-actions ainsi qu'aux autres abris fiscaux.

Dans le calcul du revenu imposable, on propose une prise en compte intégrée des besoins familiaux et des coûts reliés au travail, particulièrement les frais de garde pour lesquels l'aide fiscale sera plus généreuse. Il n'est toutefois pas question d'imposer les unités familiales en tant que telles, plutôt que les individus comme on le fait présentement.

Par ailleurs, le livre blanc ne traite pas de l'impôt sur les successions, dont l'abolition a été maintes fois réclamée par les milieux d'affaires.

Selon de nombreux fiscalistes, le livre blanc pourrait s'avérer le plus important moteur de réforme fiscale depuis le rapport Carter en 1966, et ne manquera pas de susciter l'intérêt du gouvernement conservateur à Ottawa, et celui des autres provinces.

Travailler sans risquer de perdre l'aide sociale

L'impôt négatif permet à une personne bénéficiant de l'aide sociale de ne pas perdre tous ses avantages lorsqu'elle accepte de prendre un emploi faiblement rémunéré, ce qui l'encourage à se chercher du travail.

Le projet proposé par le livre blanc, que déposera jeudi le ministre des Finances, Yves Duhaime, ne serait pas obligatoire et s'adresserait aux personnes aptes au travail. Aucun bénéficiaire apte au travail ne verrait ses prestations baisser à la suite du refus d'un emploi, d'un stage en entreprise, d'un retour aux études ou d'un travail communautaire, selon les informations obtenues par la Presse canadienne.

Toutefois, ces personnes devraient l'aide qui leur est versée gelée aux montants actuels, sans ajustement pour l'inflation en cas de refus.

Pour l'instant tout au moins, le gouvernement a donc opté pour la carotte plutôt que pour le bâton afin d'inciter les assistés sociaux à sortir de la trappe de la pauvreté.

Pour les jeunes de moins de 30 ans, les prestations ne seraient pas haussées, mais tout revenu gagné jusqu'à concurrence du montant des prestations offertes aux bénéficiaires de 30 ans et plus n'entraînerait aucune coupure dans l'aide déjà reçue. Au delà de cette somme, les

prestations seraient coupées de la moitié du revenu gagné, tout comme pour leurs aînés.

Présentement, un assisté social qui décide de retourner au travail le fait souvent pour très peu d'argent en plus de ce qu'il reçoit déjà et, dans certains cas extrêmes, accepter un travail le place dans une situation où son revenu réel demeure le même.

L'impôt négatif fait qu'il sera toujours payant de sortir pour obtenir un travail, même à temps partiel.

Par exemple, dans le système actuel un chef de famille de deux enfants bénéficiant de l'aide sociale qui décide d'aller travailler au salaire minimum (\$8 000 par année) verra son revenu disponible passer de \$11 000 à \$12 500, pour une augmentation nette de \$1 500. Sur les \$8 000 qu'il aura gagnés, les gouvernements en auront retenu plus de \$6 000 (impôts payés et perte de bénéfices sociaux), ce qui signifie un taux marginal implicite de taxation de 80 p. cent. Avec l'impôt négatif, l'individu conserverait \$4 000 en aide gouvernementale, ce qui porterait son revenu total à \$16 500.

Le taux d'imposition implicite actuel de cet exemple est beaucoup plus élevé que le taux de 60 p. cent imposé aux riches sur la dernière tranche de leur revenu.



Biochimiste et surintendant de la production, Pierre Bayeur se rend quotidiennement à son bureau chez Melchers, même «s'il n'y a plus grand-chose à faire en-dedans».

Berthierville croit qu'un miracle sauvera Melcher's

BERTHIERVILLE — Certains ne travaillent déjà plus. Et le reste des 98 employés encore au travail jusqu'à récemment seront mis à pied, en janvier et février, jusqu'à ce qu'en mars l'usine Melcher's de Berthierville soit complètement fermée.

LILIANNE LACROIX

Ça, c'est ce que le propriétaire, la société Seagram, a annoncé en novembre dernier. Mais, dans le fond, à Berthierville, personne ne croit vraiment que la distillerie, presque centenaire, disparaîtra de la carte. Oh ! Seagram la fermera, ça c'est certain, inéluctable.

Mais il se produira quelque chose...

Le miracle, c'est des gouvernements qu'on l'attend. D'abord du provincial, car la Société des alcools du Québec (SAQ) semble intéressée à s'engager dans une coopérative d'emboîtement et même de distillerie, possible avec une autre entreprise, les employés et des investisseurs locaux. Mais le gros coup de pousse, on l'espère aussi du ministre et député du coin, Robert-René De Cotret, même si leur élu ne s'est presque pas manifesté jusqu'à maintenant.

Rencontre avec De Cotret

Tout le monde est unanime : c'est pour leur apprendre une bonne nouvelle que M. De Cotret a annoncé sa visite à Berthierville en fin d'après-midi aujourd'hui, après une rencontre préalable avec les dirigeants de Seagram à Ottawa.

«Lors de la campagne électorale, De Cotret a répété dans toutes les assemblées de cuisine que les usines ne fermentaient plus, et même que des nouvelles ouvrieraient dans le comté», explique Jean-Marc Ferland, coordonnateur du Comité pour la sauvegarde des emplois Melchers.

La plupart des gens engagés dans le combat pour sauver les emplois à la Melchers sont bien placés pour rappeler ses paroles à De Cotret. Ferland était l'un de ses principaux organisateurs, tout comme le maire de Berthierville, Jude Guevremont, et le président du syndicat, Michel Massé.

«Jusqu'à maintenant, les instances provinciales, que ce soit au gouvernement ou à l'opposition, nous ont manifesté un grand intérêt. Mais de M. De Cotret, rien. Il ne doit pas oublier qu'avant d'être ministre, il est député du comté. Melchers a longtemps été une vache à lait pour le fédéral. Maintenant, c'est à leur tour de cracher l'argent», lance M. Ferland.

Optimisme

Certains se montrent même plus qu'optimistes. Pour le maire de cette municipalité de 4 300 habitants et pour le chanoine Eugène Dumontier, curé de la paroisse, ce moment difficile pourrait faire place à une solution meilleure pour tous.

Depuis des semaines déjà, le

chanoine Dumontier exhorte en chaire ses paroissiens à mener un combat civilisé pour leurs emplois tout en priant l'Esprit-Saint d'éclairer les chefs d'État et d'entreprise à reconnaître leurs devoirs sociaux.

«Pas question toutefois de vandalisme, lance le chanoine. On demande aux gens de projeter une belle image pour encourager les investisseurs à venir dans notre communauté. » Effectivement, le vandalisme est inexistant, tout comme la violence, l'agressivité et l'amertume habituellement inévitables dans de tels cas.

Personne n'en veut à personne. Patrons et employés, tous embarqués dans le même bateau et jamais divisés par la moindre grève ou mésentente depuis la dernière guerre mondiale, continuent de se côtoyer amicalement. Malgré les taxes d'accise qu'on rend en partie responsables du recul des spiritueux sur le marché canadien, on n'en veut pas aux gouvernements qu'on entrevoit comme de possibles messies. On n'en veut même pas à Seagram, qu'on juge trop inaccessible, trop gros pour être véritablement atteint, sauf peut-être par les élus gouvernementaux.

«Rester sur la carte»

«Je ne veux pas savoir de qui c'est la faute, seulement avoir une solution. On tient à ce que Berthier reste sur la carte», lance Mme Margot Bruneau, dont le mari travaille à l'usine depuis 26 ans.

Depuis mars dernier, Michel Massé ne travaille pas. Il s'attendait, comme à chaque année, d'être rappelé en octobre pour entreprendre une nouvelle production. Au lieu de cela, c'est le congédiement et l'assurance-chômage, qui se poursuivra encore jusqu'en mars. Et puis, après, l'aide sociale si le miracle ne se produit pas : «Je suis opérateur de tableaux électroniques, un emploi très spécialisé. Je n'ai pas d'autre formation. Ailleurs, je serais simple manoeuvre. Et encore, les emplois ne foisonnent pas dans le coin.»

Pour Gilles Bourgeois, un électricien, et pour Jean-Guy Adam, un plombier, la situation est un peu plus facile. «Au moins, on a un métier.» Mais ces natifs de Berthier ne peuvent croire non plus que c'est la fin.

Moins optimistes ou tout simplement plus prudents, certains ont déjà prévu aller voir ailleurs : Pierre Bayeur, un biochimiste et surintendant de la production, a déjà eu d'autres offres. Lucille Comtois, qui entamait sa onzième année à la comptabilité, sait déjà qu'elle devra se tourner vers Joliette ou Montréal. Quant à Luc Madore, directeur des opérations, il a accepté un emploi similaire pour un compétiteur. Quand on lui demande s'il est aussi certain que ses employés de la survie de Melchers, il répond tout simplement, avec un sourire malheureux : «J'ai accepté un emploi ailleurs. Ça signifie quelque chose...»

GENÈVE

SUITE DE LA PAGE A 1

dre et un calendrier pour de nouvelles négociations sur les armes nucléaires et spatiales.

Il s'agit de savoir si, comme semble le souhaiter Washington, le désarmement peut être maintenant débattu au sein de deux grands forums : l'un sur les armes défensives (notamment spatiales) et l'autre sur les armes dites offensives, c'est-à-dire les engins nucléaires intercontinentaux et ceux de portée intermédiaire comme les fusées Pershing II déployées en RFA.

Moscou, pour l'instant, semble essentiellement intéressé par une négociation sur la première catégorie d'armes, afin de freiner au maximum le projet amé-

ricain de guerre des étoiles. Dans le meilleur des cas, on escomptait que les deux parties pourraient annoncer, ce soir, d'une part le cadre de ses nouvelles négociations et, d'autre part, le calendrier des rencontres.

Faute d'accord à ce sujet, et à moins d'une rupture, MM. Shultz et Gromyko pourraient plus simplement décider de se retrouver une nouvelle fois, d'ici à quelques semaines, pour poursuivre leurs contacts exploratoires.

Quel que soit le résultat de la rencontre de Genève, les deux super grands paraissent en tout cas décidés à reprendre le dialogue sur le désarmement à un niveau élevé, et ceci en dépit de l'occupation de l'Afghanistan par l'armée rouge et des contre-

mesures soviétiques décidées après le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière en Europe (notamment la mise en place de fusées SS-22 en RDA et en Tchécoslovaquie).

Par ailleurs, une association de juristes européens, *Droit contre raison d'État*, a déposé une plainte hier devant le procureur général de Genève contre le secrétaire d'État américain George Shultz et son homologue soviétique Andrei Gromyko pour mise en danger de la vie d'autrui, menace, contrainte, chantage, apologie du crime, gestion déloyale des intérêts publics et abus de confiance.

Cette association, créée récemment à Paris, regroupe des avocats et des professeurs de droit de différents pays europé-

ens, qui voudraient que les peuples aient davantage de pouvoir sur les décisions politiques prises par leurs gouvernements, en particulier en matière d'armement ou de désarmement.

L'association a profité de la présence à Genève de MM. Shultz et Gromyko pour attirer l'attention du public sur le fait que de nombreuses activités des grandes puissances sont en réalité, affirme-t-elle, des violations du droit commun.

Selon *Droit contre raison d'État*, l'équilibre de la terreur n'est ni plus ni moins que le crime d'association de malfaiteurs et le statu quo actuel entre les deux super-grands n'est pas autre chose que l'apologie du crime par la menace permanente de la guerre nucléaire.

FRANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

ment est général. Et les accrochages innombrables.

À l'extérieur de Paris, c'est pire dans de nombreuses régions. Par endroits, la neige est tombée de manière plus importante. Il y a des routes complètement bloquées, d'autres transformées en patinoire. Or, sauf dans les régions de montagnes, il n'y a là non plus aucun équipement. Il faut attendre que ça fonde. Et, en attendant, les responsables de la sécurité routière déconseillent de prendre la route.

Mais le plus gros problème, c'est tout simplement le froid. Rien n'y est préparé dans un pays où on ne connaît pas le «en-dessous de zéro». À tous les trois coins de rues, vous tombez sur

une scène montréalaise familière : le capot de la voiture ouvert, et les pinces installées sur la batterie. Le matériel n'est pas prévu pour cette situation.

C'est vrai de tout. Dans une ville du nord, le système électrique s'est effondré. «Électricité de France» tourne actuellement à la limite de ses capacités (et il y a déjà eu une panne nationale de quatre heures il y a trois ans). À Carcassonne, ville du midi, les canalisations gelées ont sauté. Plusieurs localités sont privées d'eau et d'électricité.

Petit désagrément temporaire : rien n'est vraiment chauffé pour ce genre de température. Pas de chauffage dans les entrées des immeubles. Pas de doubles-fenêtres. Pas de doubles-portes dans les cafés et les restaurants, mais plutôt beaucoup de courants d'air. Dans les com-

merces, il y a à peine une chauffage dans un coin. Les bougeries, elles, sont portes ouvertes et sans aucun chauffage.

L'Italie, encore moins équipée pour le froid, est saisie par la même vague, comparable, disent les Italiens, à celle de 1929. Et il y a de la neige à Venise et à Rome.

Seulement en France, le froid a tué une quinzaine de personnes dans les dernières 48 heures. Pour la plupart, il s'agit de clochards et de sans-abri, à Paris et dans d'autres grandes villes. Dans la capitale française, même en hiver, vous pouvez facilement trouver des clochards installés la nuit, sur des grilles du métro, plus ou moins enroulés dans des bouts de carton ou de vieux manteaux.

Mais ce qui est supportable en temps normal devient mortel ces

jours-ci. Certains d'entre eux sont tout simplement morts de froid pendant leur sommeil. Ce qui a permis de remarquer qu'il y aurait quelque 10 000 sans-abri actuellement à Paris, mais seulement 5 500 places dans les centres d'accueil.

On est loin des grandes catastrophes, mais en tout cas un déréglage du thermomètre suffit à dérégler un pays moderne comme la France.

Par ailleurs, au large des côtes marocaines, un cargo espagnol a fait naufrage dans la tempête. Un cargo soviétique a recueilli 26 survivants mais un homme d'équipage manque à l'appel et il y a peu d'espoir de le retrouver.

Quant au record de froid, il a été enregistré en Finlande où le thermomètre a marqué moins cinquante.

La Quotidienne	à trois chiffres	à quatre chiffres
Tirage d'hier	105	7243

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 8 janvier 1985
Aujourd'hui: Min.: -22° Max.: -15°
NUAG., FAIBLE NEIGE PASS.
DÉGAGEMENT PAR LA SUITE
DEMAIN: BEAU ET FROID

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-30	-22	Ensol., nuag.
Outaouais	-22	-15	Ciel variable
Laurentides	-26	-17	Ensol., nuag.
Cantons de l'Est	-22	-15	Nuag., neige
Mauricie	-30	-20	Ensol., nuag.
Québec	-26	-17	Var., froid
La-Saint-Jean	-30	-20	Ensol., nuag.
Bas-Saint-Laurent	-25	-16	Ensol., nuag.
Gaspésie	-25	-20	Ensol., nuag.
Bas-Caraïbe	-25	-20	Ensol., nuag.
Saguenay	-25	-20	Ensol., nuag.
Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-2	6	—
Edmonton	-16	-10	—
Regina	-28	-18	—
Winnipeg	-26	-16	—
Toronto	-15	-13	—
Fredericton	-15	-8	—
Halifax	-10	-2	—
Charlottetown	-14	-6	—
Saint-Jean	-16	-1	—

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-7	3	N.-Orléans	-1	14
Buffalo	-1	3	Pittsburgh	-2	13
Chicago	-13	9	S. Francisco	-8	12
Miami	11	22	Washington	-1	8
New York	-2	6	Dallas	0	16
les capitales	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-16	-5	Madrid	-1	5
Athènes	12	17	Moscou	-19	-10
Acapulco	20	27	Mexico	5	20
Berlin	-19	-12	Oslo	-14	-3
Bruxelles	-15	-5	Rome	-10	-2
Buenos Aires	21	29	Paris	-2	0
Copenhague	-12	-10	Séoul	-11	-3
Genève	-11	-8	Stockholm	-17	-11
Hong Kong	-15	19	Tokyo	0	17
Le Caire	6	20	Trinidad	26	30
Lisbonne	8	14	Vienne	-9	-4
Londres	-4	-2			

Le ministre Tardif avait suggéré le nom de Luc Cyr

■ C'est à la suggestion du ministre des Affaires municipales de l'époque, Guy Tardif, que la Société d'habitation du Québec a retenu, en 1978, les services de Luc Cyr, aujourd'hui accusé d'abus de confiance devant la Cour d'assises.

MARIO ROY

La précision a été donnée, au premier jour du procès, par l'ex-président de la SHQ, Jean-Marie Couture, qui doit d'ailleurs revenir ce matin à la barre des témoins.

Jean-Marie Couture ajoute que, dans la période qui suivit sa rencontre avec le ministre, il communiqua effectivement avec Luc Cyr. Il lui demanda alors de se livrer à des expertises sommaires sur les vices de construction constatés dans des habitations à loyer modique érigées dans plusieurs municipalités du Québec.

Cyr produisit des rapports préliminaires, pour être ensuite lié par contrat avec la SHQ, alors aux prises avec d'énormes problèmes de vices de construction dans les immeubles bâtis sous sa juridiction.

Jury

Dans ce contexte, un jury de six hommes et six femmes, présidé par le juge J.R. Hannan, entendra au cours des prochains jours la vingtaine de témoins convoqués par la poursuite.

On entend ainsi prouver qu'entre 1978 et 1980, Cyr, 52 ans, a usé de ses fonctions de coordonnateur de la Division des réparations majeures de la SHQ, pour s'attribuer, à lui-même et à deux de ses enfants, des avantages indus, se mettant ainsi en position de conflit d'intérêt.

Ainsi, Luc Cyr aurait approuvé pour le compte de la SHQ la location de pièces de machinerie, la transaction profitant à la compagnie qu'il administrerait, Transit Construction Ltée, dont les bureaux étaient d'ailleurs installés dans sa résidence de Senneville.

Sa fille

D'autre part, l'ex-administrateur de la SHQ aurait fait retenir les services de sa fille Johanne et de son fils Daniel par des firmes liées par contrat à l'organisme public, la première comme photographe et le second comme surveillant de chantier.

Quoi qu'il en soit, une enquête policière a été déclenchée à ce sujet à la mi-décembre 1980 et, le 21 octobre suivant, la Sûreté du Québec effectuait une perquisition à la maison de Senneville, raconte le détective Henri Dufour, qui fut chargé de l'affaire. L'enquête devait conduire à la rédaction des neuf chefs d'accusation portés contre l'ex-administrateur de la SHQ.

Harrison subira son procès le 11 mars

■ Après avoir subi une rebondissante enquête préliminaire qui s'est étalée sur une période de neuf mois, Robert Harrison affrontera les jurés, en Cour d'assises le 11 mars prochain.

C'est la date qui a été retenue, hier, après que l'ex-président du Montreal Board of Trade eut fait état des difficultés qu'il éprouve à préparer sa défense. Devant le juge Claire Barrette-Joncas, il réclamait un délai de six mois dans le but, notamment, de se constituer un procureur susceptible de fouiller à fond le dossier complexe de la faillite des Ateliers d'usinage Hall, il y a trois ans.

D'autre part, le procès du présumé complice d'Harrison, Jean Bruyère, sera instruit plus tard devant un jury francophone, alors qu'Harrison, lui, va être jugé en anglais.

Robert Harrison fait face à une douzaine d'accusations de complot, de vol, de fraude et de parjure.

En septembre, il avait quitté le Canada au beau milieu de son enquête préliminaire, pour ensuite revenir au pays affronter la justice, après avoir fait certaines révélations à la presse. Après d'autres procédures, Harrison a pu reprendre, il y a peu de temps, sa liberté provisoire.

Au procès Lortie, le jury est constitué en moins de trois heures

■ QUÉBEC — Alors qu'on avait littéralement prévu le pire, en convoquant 284 citoyens de la région de Québec pour former le jury qui décidera du sort du caporal Denis Lortie, c'est en moins de trois heures que celui-ci a été complété. Et on n'a même pas eu à interroger le sixième des candidats présents, pour ce faire.

LÉOPOLD LIZOTTE

Sept femmes et cinq hommes ont donc été retenus par le juge Yvan Mignault et les procureurs au dossier, Me André Plante pour la Couronne et Me André Royer pour le prévenu.

Le plus jeune des pairs de l'inculpé est un vendeur en chômage de 23 ans, et le plus âgé un chauffeur d'autobus de 51 ans. Il fut d'ailleurs le dernier choisi des « douze », un peu avant 16 h.

On retrouve, dans le groupe, un mécanicien, la secrétaire-trésorière adjointe d'une banlieue de la Vieille Capitale, une « maîtresse de maison », un technicien de laboratoire qui s'est surtout targué de n'avoir jamais voulu se faire une opinion sur la cause, et une diététicienne, qui, elle, n'a pas eu à prendre cette précaution. Tout ce qui touche la justice ne l'a toujours que médiocrement intéressée.

Parents ou amis

On semblait surtout craindre qu'au milieu des candidats convoqués au hasard dans cette ville

de fonctionnaires qu'est Québec, on se retrouve devant un fort nombre de personnes ayant eu des parents ou des amis, chez les victimes, même si Lortie ne subit le présent procès que dans le cas de celles qui sont décédées : Camille Lepage, Georges Boyer et Roger Lefrançois.

On craignait aussi que plusieurs puissent avoir des relations ou de la parenté au sein du personnel de l'Assemblée nationale, ou dans le fonctionnarisme en général.

Milieu hospitalier

Assez bizarrement, le sort a plutôt désigné un certain nombre de personnes faisant partie du milieu hospitalier.

Et dès le début, par exemple, une infirmière de 27 ans a été rapidement exclue. Au moment de la fusillade du 8 mai dernier, elle était en service à l'Hôtel-Dieu de Québec, où la majeure partie des

blessés ont été transportés en toute hâte.

Sans hésitation, elle a souligné que sa profession, sa sensibilité naturelle et le profond respect qu'elle a de la vie pouvaient la rendre agressive à l'endroit de l'accusé et lui rendre fort difficile la tâche de se prononcer sur son cas sans préjugés.

Une connaissance

Par contre, et seulement quelques minutes plus tard, une tech-

nicienne de laboratoire à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, a été acceptée, même si elle comptait un des blessés graves parmi ses connaissances. Mais elle l'a rencontrée, aux fêtes, et il n'a pas voulu lui-même aborder le sujet. Même s'il la savait appelée comme candidate. Une aide alimentaire de l'hôpital Saint-Sacrement a également été agréée, et il en fut plus tard de même pour une aide infirmière en cardiologie... à l'Hôtel-Dieu.

Un septuagénaire a pour sa part réussi à alléger considérablement l'atmosphère, en fin d'après-midi, en se plaignant de la difficulté qu'il avait à saisir les « termes » des avocats, pour ensuite féliciter le juge Mignault de sa façon de simplifier les choses.

Soulignant être marié en secondes noces, il se rebiffa presque lorsqu'on lui demanda si Madame sa deuxième épouse travaillait à l'extérieur. « Ben voyons donc, clama-t-il, elle garde la maison ». Pour ne pas qu'on garde un mauvais souvenir de son bref passage dans la cour, il repartit toutefois en déclarant que, finalement, tout le monde avait quand même été bien gentil. Et, en franchissant la porte, il y alla d'une vigoureuse tape sur l'épaule d'un gradé du service d'ordre pour montrer sa satisfaction, non seulement d'avoir été exempté de siéger dans ce procès, mais également de ne pas avoir à revenir au Palais comme les autres candidats écartés, le 21.

Un caporal en grand négligé et d'allure fort peu martiale!

■ QUÉBEC — Si le caporal Denis Lortie a peu changé de « tête », depuis les tragiques événements de mai dernier, à l'Assemblée nationale, il n'avait cependant rien du jeune militaire féru de boutons astiqués et de gestes martiaux, hier.

Vêtu d'un pantalon d'un bleu un peu bizarre, lui tombant sur les talons, et d'une chemise beige à col ouvert aux « volants » desservie de sa ceinture, c'est le dos un peu courbé qu'il a fait sa première apparition dans le box de la grande salle des Assises, ou plus de 300 personnes avaient pris place.

S'il a évidemment montré de l'intérêt à la procédure, à certains moments, il est resté souvent penché, le menton appuyé dans sa main gauche. Puis, pour se libérer d'une certaine tension dorsale, peut-être, il lui est arrivé de disparaître presque complètement derrière la barre, la tête littéralement entre les genoux.

Assez curieusement, quelques-uns des candidats,

et d'âges différents, sont entrés en cour d'un pas fort assuré, et presque invariablement, l'un des procureurs leur a demandé s'ils avaient déjà fait partie de la milice. Chaque fois, évidemment, on sentait que l'inculpé dressait l'oreille. Mais aucun n'a répondu par l'affirmative.

Seule une jeune fille, qui travaille « dans les munitions » a déclaré que l'un de ses frères était présentement à l'entraînement au camp Borden. Mais, entre eux, à leur dernière rencontre, il n'a pas été question de ce procès. Un moment plus attentif, Lortie a alors reposé son menton sur sa main. La droite, cette fois.

Selon les prévisions, 75 témoins seront interrogés par la Couronne, cependant que, pour étayer la défense qu'ils entendent faire, Me Royer et son collègue François Fortier présenteraient des aujourd'hui une requête pour que soient finalement projetés en cour certains documents audio-visuels exceptionnellement captés sur le vif, le 8 mai.

Le 6/49: on prévoit des ventes de \$40 millions

■ S'il est remporté samedi, à sa sixième semaine, le gros lot ou le 6/6 du tirage du 12 janvier du Loto 649 devrait atteindre \$10,4 millions, soit 4 p. cent des ventes. A Loto-Québec on prévoit d'ailleurs vendre pour environ \$40 millions dans l'ensemble du Canada.

GEORGES LAMON

D'ailleurs, si Loto-Québec n'avait pas changé sa structure en ralentissant le rythme de croissance du gros lot après avoir atteint \$7 millions, on se serait retrouvé avec un gros lot de \$16 millions ou \$17 millions. Et \$12 millions au lieu des \$8,6 millions de samedi dernier.

En effet, la nouvelle structure adoptée par Loto-Québec prévoit que si le gros lot n'est pas gagné après \$7 millions, son rythme de croissance ralentit au profit du 5/6 plus. Le 6/6 s'accroît de 15 p. cent tandis que le 5/6 plus, lui, augmente de 47 p. cent, celui du 5/6 de 13 p. cent et le 4/6 de 25 p. cent.

Probabilités de sortir: 94 p. cent

Quant aux probabilités que le gros lot du 6/6 soit gagné, une analyse de Loto-Québec les fixe cette semaine à 94 p. cent pour des ventes globales de \$40 millions. Elles seraient de 96 p. cent pour des ventes de \$45 millions, 97 p. cent pour des ventes de \$50 millions et de 99 p. cent pour des ventes de \$67 millions.

Pourtant la frénésie qui s'était emparée des joueurs l'an dernier à pareille date (le tirage du 14 janvier 84 avait rapporté \$13,8 millions à un couple d'Ontariens), n'a pas encore égalé celle de l'an dernier. Ainsi hier à 16 heures seulement les ventes globales au Québec dépassaient les \$2 millions contre \$5 millions l'an dernier à la même date.

À 15 heures, hier, en prévision du tirage de samedi, au Québec on avait misé jusqu'ici \$3 370 312, en Ontario, \$1 688 918, dans les provinces de l'Ouest, \$1 176 471 et

les provinces de l'Atlantique, \$120 252. Pour un total de \$6 355 953.

En retard sur l'an dernier

La fièvre du jeu qui s'est communiquée aux Québécois et aux Canadiens, n'est pas encore ralentie. Mais comme faisait remarquer un porte-parole de Loto-Québec, elle n'égale sûrement pas le record de la sixième semaine de l'an dernier; on avait alors enregistré des ventes totales de \$67 millions. Rappelons que samedi dernier Loto-Québec avait enregistré un volume des ventes de \$32 millions.

« On peut même dire que nous sommes en retard sur le rythme de l'an dernier, le départ a été moins rapide que l'an dernier, a rappelé à LA PRESSE, hier M. Jean-Pierre Roy, responsable de l'Information à Loto-Québec. Même si l'on vend \$6 000 à la minute, aux heures de pointe, surtout durant la pause de midi. »

Les jeudi et vendredi: très occupés

M. Roy précise encore que c'est entre 12 et 14 heures que les ventes avaient été les plus fortes jeudi dernier, les jeudi et vendredi étant les jours les plus occupés. Et avec le retour à la normale cette semaine, les 13 000 points de ventes du Québec dont 4 000 sont dotés de terminaux, devraient fonctionner à plein régime. Mais n'attendez pas à la dernière minute.

Et le système d'informatique semble jusqu'ici bien supporter les surcharges de validation.

« Depuis samedi tout fonctionne très bien, ça rouie à plein régime, précise M. Roy. Nous n'avons pas de difficultés avec les terminaux. Il faut dire aussi que cette année, les mécanismes sont en place et les centres de validation un peu plus rodés. » Et si vous ne vous sentez pas assez chanceux pour choisir vos propres numéros, vous pouvez toujours vous confier à l'ordinateur de Loto-Québec par l'entremise de la « mise éclair ». On ne sait jamais. Et bonne chance!



Le comptoir des paiements aux gagnants de Loto-Québec a connu une vive affluence hier, alors que sept des neufs gagnants québécois de \$212 902 (catégorie 5/6 plus) se sont présentés afin de réclamer leur dû. Il s'agit (de gauche à droite de haut en bas) d'un Montréalais, M. Albéric Turbide; d'un groupe de 10 citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dont le responsable est M. Jean-Guy Marchand; de M. Jean-Paul Dumoulin, de Blainville; de deux camarades de travail de Montréal, MM. Pierre Bélair et Jacques Brisebois; d'un groupe de quatre résidents de Candiac et (en bas à droite), de Mme Janine Durand, de Lauzon. Un septième récipiendaire, un groupe de deux Montréalais, a touché son chèque en fin d'après-midi, hier.

L'enquête sur le Boeing d'Air India piétine

■ L'enquête sur l'atterrissage difficile d'un Boeing 747 d'Air India à Mirabel le 29 décembre dernier piétine parce le « boîte noire » qui a enregistré les données du vol se trouve à Bombay et que l'Inde n'a pas encore répondu à la demande du Bureau canadien de la sécurité aérienne (BCSA) de la lui remettre.

GILLES GAUTHIER

Par ailleurs Air Canada, dont les techniciens ont effectué la vérification et les réparations de l'appareil avant qu'il ne reparte, le jour même de l'incident, pour son pays d'origine, n'a pas encore fait parvenir le rapport de vérification et d'entretien demandé par le BCSA. Les porte-parole d'Air Canada, qui assure les opérations d'Air India à Mirabel, n'ont pu être rejoints pour expliquer ce délai.

La requête canadienne d'expédier dans les plus brefs délais tant la boîte, qui est en fait orange, que la bande qui contient les données du vol en question, a été transmise dès le 31 décembre, mais les autorités de l'aviation civile indienne ne se sont pas encore manifestées.

« Nous espérons qu'elle est en route car la compagnie doit nous la remettre si nous en faisons la demande, mais nous n'en savons encore rien », a déclaré hier Christiane Beaulieu, porte-parole du BCSA.

Bris de feux

Entre-temps, Air India s'est contentée d'émettre un communiqué dans lequel elle nie être responsable du bris de feux de balisage de l'aéroport et vante l'expérience de son pilote.

Tout ce que le BCSA peut dire jusqu'à maintenant est d'une

part qu'un avion a brisé des feux de balisage à 400 pieds avant la piste et qu'il y a des traces au sol à 300 pieds du début de cette dernière et, de l'autre, que l'avion d'Air India est le seul pour lequel on ait rapporté des dommages. Trois pneus de l'appareil ont été crevés ce soir-là, mais les 222 passagers s'en sont tirés indemnes.

Les règlements du nouveau Bureau canadien de la sécurité aérienne stipulent que non seulement les accidents mais aussi les incidents (ils en énumèrent onze catégories) doivent être rapportés, ce qui n'était pas le cas auparavant. Mais, explique-t-on, ces règlements ne sont entrés en vigueur que le 12 décembre dernier et il est possible qu'ils n'aient pas encore été assimilés par la compagnie étrangère le 29 décembre. Pourtant le projet de règlement

avait été rendu public dès le 30 juin 1984.

Quoiqu'il en soit, Air India n'a pas rapporté l'incident et la boîte et son contenu sont repartis avant que le BCSA n'en soit avisé. Si ce dernier avait été mis au courant, il aurait pu ordonner la saisie de la boîte. L'équipage est demeuré à Montréal et a été interrogé par le BCSA, mais ce dernier explique que leur témoignage est confidentiel pour le moment. La bande, qui peut enregistrer de 24 à 25 heures de données, n'a pas été utilisée pour le vol de retour vers l'Inde.

Calibrage

L'enquêteur chef pour cet incident, André Charette, explique qu'il faut, pour des raisons de calibrage, avoir en sa possession tant la boîte que la bande. L'enquête, ajoute-t-il, vise à détermi-

ner si l'appareil d'Air India est bien celui qui a causé les dommages et a atterri avant la piste, à trouver les causes, qu'elles soient humaines ou techniques (au sol ou à cause de l'appareil), et de faire des recommandations pour éviter qu'il se répète.

Entre-temps le BCSA étudie la possibilité d'imposer à Air India les sanctions prévues par sa loi constituant à cause de l'omission de la compagnie aérienne de rapporter l'incident.

Par ailleurs l'attitude d'Air India, qui a notamment interdit à la presse de s'approcher de l'appareil le soir de l'incident, ne l'aide pas à établir son innocence. Il est également évident que le meilleur moyen de prouver que ce n'est pas son appareil qui était en cause serait de remettre la fameuse boîte.

Morgentaler rouvre sa clinique dans le calme

■ TORONTO (PC) — Aucun incident n'a marqué hier la réouverture de la clinique d'avortement du Dr Henry Morgentaler à Toronto.

Selon le Dr Morgentaler, qui pour la première fois pratique lui-même des avortements à sa clinique torontoise, il est improbable que les policiers y effectuent un nouveau raid en raison, estime-t-il, de l'indignation qu'un tel geste provoquerait au sein de la population.

Le gouvernement provincial a interjeté appel du dernier acquittement du médecin. La police a porté des accusations additionnelles contre lui et l'un de ses associés peu avant Noël.

Le docteur Henry Morgentaler a dû affronter une fois de plus des manifestants contre l'avortement pour se rendre à sa clinique de Toronto, où il a procédé personnellement, hier, à des interruptions de grossesse.

téléphoto UPC



LE PREMIER ENFANT COMMERCIAL BRITANNIQUE

Mme Cotton supplie les autorités de remettre son bébé aux acheteurs

■ LONDRES (AFP) — Mme Kim Cotton, 28 ans, la mère porteuse du premier bébé commercial britannique, a supplié hier les services sociaux de permettre aux parents adoptifs, un couple américain, de prendre possession de la petite fille qu'ils ont achetée.

L'enfant, âgée de trois jours, est actuellement retenue à la maternité Victoria de Barnet, dans le nord de Londres, à la requête des services sociaux de ce quartier. Un tribunal pour enfants doit se prononcer vendredi prochain sur son statut légal.

« Laissez-les parents prendre possession de leur enfant, laissez-nous achever ce que nous avons si soigneusement préparé », a déclaré Mme Cotton au quotidien populaire britannique « Daily Star » qui lui aurait versé 20 000 livres (\$30 000) pour obtenir l'exclusivité de cette affaire.

Une agence spécialisée dans les mères de remplacement, fi-

liale d'une compagnie américaine, s'est chargée de l'insémination de la mère porteuse par le sperme du mari et de la transaction financière qui s'élève à 13 000 livres. L'agence devait également se charger de remettre l'enfant aux parents, un riche couple américain, selon le journal populaire.

Mme Cotton n'a pas encore touché, selon le « Daily Star », sa part des 13 000 livres. La moitié doit lui revenir, l'agence encaissant l'autre moitié. « Je ne suis pas préoccupée par l'argent pour le moment (...) La chose importante pour moi est de remettre le bébé au père naturel et à sa femme », a-t-elle déclaré.

La mère porteuse a également affirmé que si la justice britannique n'autorisait pas le couple américain à prendre possession de l'enfant, elle le garderait pour elle et ne le laisserait pas à la charge de l'assistance publique. Elle a reconnu toutefois que dans cette hypothèse, il lui faudrait au-

paravant convaincre son mari. Mme Cotton a déjà deux enfants.

Selon des sources informées, le gouvernement britannique envisage d'introduire une loi devant le parlement, durant la présente session parlementaire, en vue d'interdire la pratique des mères porteuses.

Des centaines de personnes aux obsèques de la petite Jessop

■ Plusieurs centaines de personnes se sont rendues hier après-midi dans la petite municipalité de Queensville, située près de Toronto, pour rendre un dernier hommage à Christine Jessop, cette fillette de neuf ans qui était disparue de son domicile, début octobre, et dont le corps a été retrouvé lundi dernier.

Par ailleurs, la police, qui ne

Violence au début du procès de Zundel

■ TORONTO (PC) — Quatre personnes ont été arrêtées hier au cours d'une altercation survenue devant un tribunal du centre-ville de Toronto entre partisans et détracteurs de l'Allemand Ernst Zundel, accusé d'avoir publié des informations fausses ou susceptibles de porter atteinte à l'intérêt public.

Les accusations ont été portées à la suite de la publication de deux articles remettant en question la mort de millions de Juifs pendant l'holocauste.

Zundel, dont le procès s'ouvrait hier, allait entrer dans l'édifice en compagnie de ses partisans lorsqu'une vingtaine de membres de la Ligue de défense juive se sont approchés d'eux pour les insulter et les bousculer. Quelques coups de poing ont été échangés. Les quatre contrevenants ont été accusés d'avoir troublé l'ordre public.

La surveillance policière a été renforcée à la suite de cet incident. Le procès de Zundel doit durer environ trois semaines.

Les saisies d'armes inquiètent les juges ontariens

■ TORONTO (PC) — Prés d'un millier d'armes ont été retrouvées, sur une période de quatre mois, au cours de fouilles personnelles effectuées à l'entrée des tribunaux du centre-ville de Toronto.

Me William Howland, juge en chef de l'Ontario, s'est dit inquiet de la situation. Des mesures plus sévères de sécurité ont été instituées dans les tribunaux torontois à la suite d'un double meurtre, survenu en pleine cour il y a trois ans.

Le juge Howland, qui n'entrevoit pas pour l'instant le jour où la surveillance pourra être réduite, espère néanmoins ne pas avoir à adopter les mesures plus extrêmes mises en application aux États-Unis.

dispose pour le moment d'aucune piste solide dans cette affaire, refuse toujours de dévoiler les résultats de l'autopsie, craignant que cela ne nuise à son enquête.

La police a d'ailleurs profité des funérailles hier pour photographier les automobiles qui circulaient à proximité de l'église et noter leurs numéros de plaque d'immatriculation.

Traversier pris dans les glaces à Matane

■ MATANE (PC) — Une nouvelle tentative devait être faite hier soir avec l'aide d'un brise-glace pour permettre au traversier « Camille Marcoux » de s'amarrer à son quai de Matane.

Le navire, qui transporte quelque 225 passagers et un nombre indéterminé de voitures, a quitté Baie-Comeau, sur la rive nord, à 14 heures dimanche, pour cette traversée qui dure normalement 2 heures 30 minutes.

Il est toutefois resté coincé dans les glaces à son arrivée à Matane et n'a pu rejoindre le quai.

Après avoir vainement tenté de lui frayer un passage, le brise-glace McLeod Rodgers l'a libéré des glaces hier après-midi lui permettant ainsi de retrouver des eaux libres à environ deux kilomètres de la côte.

On devait attendre la marée montante, hier soir, pour faire une nouvelle tentative.

Un porte-parole de la Société des traversiers du Québec, M. Jocelyn Fortier, a déclaré que les passagers ne risquaient pas de manquer de nourriture.

« Il y a tout ce qu'il faut à bord pour nourrir les gens », a-t-il indiqué, précisant que des arrangements ont aussi été pris avec la Protection civile qui, si le besoin s'en fait sentir, utilisera un hélicoptère pour ravitailler le traversier ou procéder à l'évacuation éventuelle de toute personne blessée ou malade.



L'ÎLE DE MONTRÉAL

Florian Bernard

Campagne anti-tabac à Côte Saint-Luc

■ Un conseiller municipal de Côte Saint-Luc, M. Eric Helfield, tentera de faire adopter par le conseil un règlement qui limiterait l'usage du tabac dans certains établissements de la ville et qui, l'interdirait complètement dans d'autres. Le règlement toucherait notamment l'hôtel de ville et de tous les édifices municipaux, de même que les commerces en général, les restaurants, les taxis, les ascenseurs et les banques. Le conseiller Helfield est d'opinion que le conseil a le pouvoir de légiférer dans ce domaine. Il a souligné que plusieurs villes canadiennes ont déjà adopté de tels règlements, notamment Toronto, Ottawa et Winnipeg. Pour sa part le maire Bernard Lang n'est pas très favorable au projet de règlement, estimant d'une part qu'il serait difficile de le faire respecter et que, d'autre part, il brimerait le droit de plusieurs citoyens. Le conseiller Helfield espère être en mesure de soumettre son projet de règlement d'ici la fin de janvier.

Montréal vs quatre grandes villes américaines

■ Dans un ouvrage intitulé « Décision Montréal » qui sera publié au cours des prochaines semaines, l'Office d'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal soutient que la croissance économique de la région métropolitaine au cours des derniers mois dépasse celle de plusieurs villes américaines. L'étude signale qu'au plan de la rentabilité des investissements, Montréal se compare avantageusement à quatre grandes villes américaines reconnues comme étant d'importants centres d'entreprises de haute technologie, soit Boston, Atlanta, Dallas et Los Angeles. L'analyse a été réalisée en comparant divers facteurs propres à stimuler la croissance de nouvelles entreprises : salaires, coût des terrains, énergie, accès, coûts de construction, indice des prix, main-d'œuvre qualifiée, etc. Le document souligne que Montréal, même si elle ne fait pas partie du « Sun Belt », offre à ses résidents un cadre de vie tout-à-fait exceptionnel en Amérique du Nord, à un prix comparable aux grandes villes américaines.

\$800,000 pour le transport des handicapés par taxis

■ La Commission de transport de la CUM consacrerait un montant de \$800 000 en 1985 pour le transport des personnes handicapées par taxi sur le territoire métropolitain. Cette expansion du service amorcé l'an dernier sera combinée à la mise en place d'un système informatisé de réservations, d'un fichier permanent des clients et d'une meilleure planification des routes. Le nouveau système informatisé sera complété vers le mois de juin. La CTCUM entreprendra en outre au cours des prochaines semaines diverses améliorations aux installations du métro et des autobus dans le but de les rendre plus accessibles et plus sécuritaires pour les personnes handicapées. La station Champ-de-Mars sera la première modifiée.

Une SIDAC pour les marchands du boulevard Décarie

■ L'administration municipale de Saint-Laurent est disposée à donner le feu vert au projet de création d'une SIDAC (Société d'initiative et de développement des artères commerciales) des marchands du boulevard Décarie. Le maire Marcel Laurin a signalé que ce projet arrive à point puisqu'il coïncide avec les travaux de réaménagement de cette artère. Il s'agit de travaux de l'ordre de \$4 millions, dont 25 p. cent seront assumés par le gouvernement du Québec. La part de la ville sera de \$1,6 million tandis que celle des riverains totalisera \$1,3 million. La somme sera prélevée par le biais d'une taxe d'amélioration locale de \$29,71 du pied linéaire. Elle sera fixée pour les 20 ans couverts par le règlement d'emprunt. Des travaux additionnels totalisant un montant de \$571 000 seront entrepris dans la partie non commerciale de Décarie, entre Du Collège et Saint-Louis.

Un atlas métropolitain de la région de Montréal

■ Le gouvernement fédéral vient de lancer une série de 12 grands atlas métropolitains, dont un pour la région de Montréal. On y trouve des cartes, des graphiques, des données sur la population, le logement et les particularités socio-économiques. Outre Montréal, 11 autres villes ont également leur atlas, soit Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Québec, Hull-Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Regina, Calgary, Hamilton et Vancouver. Ces atlas sont disponibles à \$8,50 chacun auprès de Statistiques Canada, Ventes et services publics, Ottawa, Ontario K1A 0S9.

\$51,7 millions pour les parcs régionaux de la CUM

■ La CUM consacrerait au cours des cinq prochaines années une somme de \$51,7 millions pour aménager ses grands parcs métropolitains. Les dépenses les plus importantes seront faites en 1986 et 1987, soit environ \$14 millions pour chacune de ces années. En 1985 les dépenses atteindront \$4,2 millions. Enfin, les budgets pour 1988 et 1989 seront respectivement de \$12,2 et \$7,6 millions. L'acquisition de ces parcs a coûté jusqu'à maintenant environ \$50 millions, ce qui portera le coût total des parcs, incluant leur aménagement, à quelque \$100 millions.

La photographie au laser des 285 000 propriétés de la CUM

■ Le service d'évaluation de la CUM doit photographier les quelque 285 000 propriétés qui apparaissent au rôle d'évaluation. Il s'agit d'une étape imposée par la réforme administrative de l'évaluation. Pour mener à bon terme ce travail gigantesque, le service étudie la possibilité d'une prise de photos par la technique « vidéo » et du stockage de l'image sur disque. Les disques d'une contenance de 100 000 photos chacun seraient produits au laser. Par interaction avec l'ordinateur, on pourrait ensuite reproduire sur écran la photo de toute propriété de l'île de Montréal en se référant tout simplement au numéro matricule ou à l'adresse civique, et ceci en quelques secondes. L'estimation sommaire de ce système vidéo-laser serait de \$4 l'unité pour un total d'environ \$1,1 million, comparativement à \$2 l'unité pour la photographie conventionnelle. La décision de procéder par vidéo-laser doit être prise prochainement.

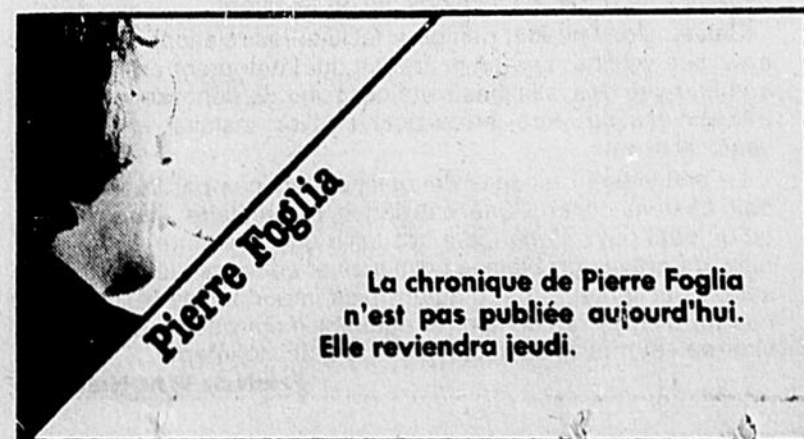
Des chats dévorent une vieille dame

■ NEUILLY-PLAISANCE, France (AFP) — Une vieille dame a été retrouvée les jambes en partie dévorées par ses quatorze chats qui ont profité d'un malaise pour l'attaquer, dans son petit pavillon de Neuilly-Plaisance (banlieue parisienne), où elle vivait recluse depuis plusieurs années.

C'est vendredi dernier que Mme Madeleine Maréchal, 68

ans, a été découverte gisant sur son lit, après avoir été prise d'un malaise qui a duré plusieurs jours. Elle avait les pieds et les jambes couverts de plaies profondes, la chair arrachée par les morsures de ses chats.

Les pompiers ont trouvé le pavillon dans une état d'insalubrité inqualifiable et ont dû mettre des masques à gaz pour y pénétrer.



La chronique de Pierre Foglia n'est pas publiée aujourd'hui. Elle reviendra jeudi.

Tout ce qu'il faut savoir sur les Reér...

Chicoutimi (418) 549 5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668 5223
1-800-361-3803
1600, boul. Saint-Martin est

Longueuil (514) 679 2810
1-800-361-5058
370, chemin Chamblay

Montréal (514) 286 3225
1-800-361-2680
Complexe Desjardins

Québec (418) 653 6811
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566 5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest

Vous le saurez en consultant le Guide des Reér, Édition 1985 offert gratuitement dans toutes les succursales de la Fiducie du Québec.

Vous voulez réduire votre impôt, mais vous cherchez encore le Reér qui répondra vraiment à vos besoins? Vous êtes tenté par les Reér autogérés, et vous aimeriez en savoir davantage? Vous souhaitez contribuer à votre régime mais vous n'avez pas d'argent liquide en ce moment?

Pour connaître la réponse à ces questions ainsi que les caractéristiques des Reér offerts sur le marché procurez-vous notre Guide complet et facile à consulter. Ainsi, vous ferez un choix éclairé et en toute connaissance de cause.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec l'un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

Affrontements au Nouveau-Brunswick

M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, fait présentement preuve de courage et de détermination. Il a décidé de poursuivre les audiences sur le bilinguisme, malgré une opposition forte venant de certains milieux anglophones, malgré les œufs et les insultes que les commissaires ont reçus à Saint-Jean, à Newcastle et à Moncton, malgré les menaces de violence et les excès de passion que le débat suscite chez tous les citoyens de la seule province officiellement bilingue au Canada.

En fait, M. Hatfield est fidèle à ses engagements. Quand il a créé la commission responsable d'étudier la situation des langues officielles dans sa province, il voulait d'abord bien connaître la réalité; il voulait également informer la population de cette réalité; et il voulait corriger les déficiences dont chacun était devenu normalement témoin. Le processus est en marche; il veut donc le poursuivre.

À l'automne, les audiences publiques ont alarmé la population anglophone. Pourquoi? Tout simplement parce qu'elle se sentait menacée. Elle est le double de la population francophone; mais elle n'est pas bilingue et l'autre l'est.

Or, les Acadiens ont des exigences qui peuvent inquiéter un certain nombre. Les unilingues craignent alors de perdre leur poste dans la fonction publique ou dans les hôpitaux. Certains réagissent comme d'autres Canadiens, il y a quelques années, au temps où Pierre Trudeau imposait au pays les deux langues officielles: dans l'Ouest, il s'en trouvait pour dire que tous les Canadiens seraient obligés d'être bilingues. À partir d'une demande de services bilingues là où se trouvent des francophones, on peut parfois exiger plus qu'il est honnêtement nécessaire. Les Acadiens ont encore mal à la blessure de 1755.

Si les demandes sont raisonnables, il faudra en faire la preuve; si elles ne le sont pas, il faudra tout simplement les retirer. Autrement, c'est la guerre.

Bien sûr, il y a des extrémistes, au Nouveau-Brunswick. Les anglophones qui font le chahut lors des audiences, qui lancent des «Speak Canadian» à ceux qui parlent français sont des extrémistes dangereux. D'une part, ils ne comprennent rien à l'histoire ni même à la réalité canadienne. D'autre part, ils entretiennent la haine à l'intérieur d'un coin de pays qui aurait davantage besoin d'harmonie et de solidarité pour convenablement survivre.

Ce ne sont pas les extrémistes qui aideront à trouver une solution au débat; il doit pourtant y avoir des anglophones modérés qui pourront aider la commission à parvenir à un ensemble de conclusions réalistes. D'autant plus que des intervenants modérés doivent également se trouver chez les francophones.

Si c'est vrai que la commission semble pencher vers une dualité de systèmes, anglais et français, pour toute la fonction publique, les services de santé et de justice en plus des municipalités, on risque de créer plus de problèmes, que ne peut en supporter une société mixte. On risque d'engendrer un malaise social permanent. On risque l'intolérance institutionnalisée, l'irrespect systématique. Il y a des fois que la défense des principes s'oppose à l'épanouissement des personnes.

Tant mieux si les audiences reprennent bientôt, en février prochain, et si le débat se poursuit. Si on trouve les moyens de faire taire les extrémistes pour entendre la voix de la conciliation, le Nouveau-Brunswick pourra servir une leçon à tout le Canada. Québec inclus.

Jean-Guy DUBUC

Le «melting pot» hébreu

L'interruption du pont aérien qui rapatriait les Juifs éthiopiens en Israël est un casse-tête pour le gouvernement israélien. Le premier ministre, M. Shimon Peres, s'est engagé à évacuer les 10.000 fallashas qui restent en Éthiopie ainsi que les 3.000 entassés dans des camps de réfugiés au Soudan. Il ne pourra cependant plus compter sur la complicité tacite des gouvernements éthiopien et soudanais, maintenant que l'opération a éclaté au grand jour.

Selon le *Times* de Londres, Israël pourrait préparer un coup de main militaire pour terminer l'évacuation, ce qui ne manquerait pas de raviver la crainte et la méfiance de l'État hébreu dans la région. Ce qui doit cependant davantage incommoder le gouvernement israélien c'est la réticence de beaucoup d'Israéliens d'accueillir ces Juifs d'Afrique dont ils ne partagent que la religion.

Le secrétaire de l'Organisation internationale des Juifs d'Éthiopie estime, peut-être hâtivement, que les indiscretions et les fuites qui ont obligé l'interruption du pont aérien ne sont pas l'effet du hasard. Il pense qu'il y a beaucoup d'Israéliens qui craignent cette immigration massive. C'est une crainte que le gouvernement devra s'efforcer de vaincre.

Il est, en effet, très difficile pour une société avancée d'assimiler des dizaines de milliers de gens qui ne parlent pas la même langue et dont le développement économique et technique est rudimentaire. Les Israéliens sont sans doute mieux équipés que d'autres pour accomplir une telle tâche. Leur État est devenu fort grâce à l'accueil qu'ils ont réservé aux rescapés des camps de concentration en Europe et, par la suite, aux minorités juives du Yémen, d'Irak, du Maroc et de l'Union soviétique.

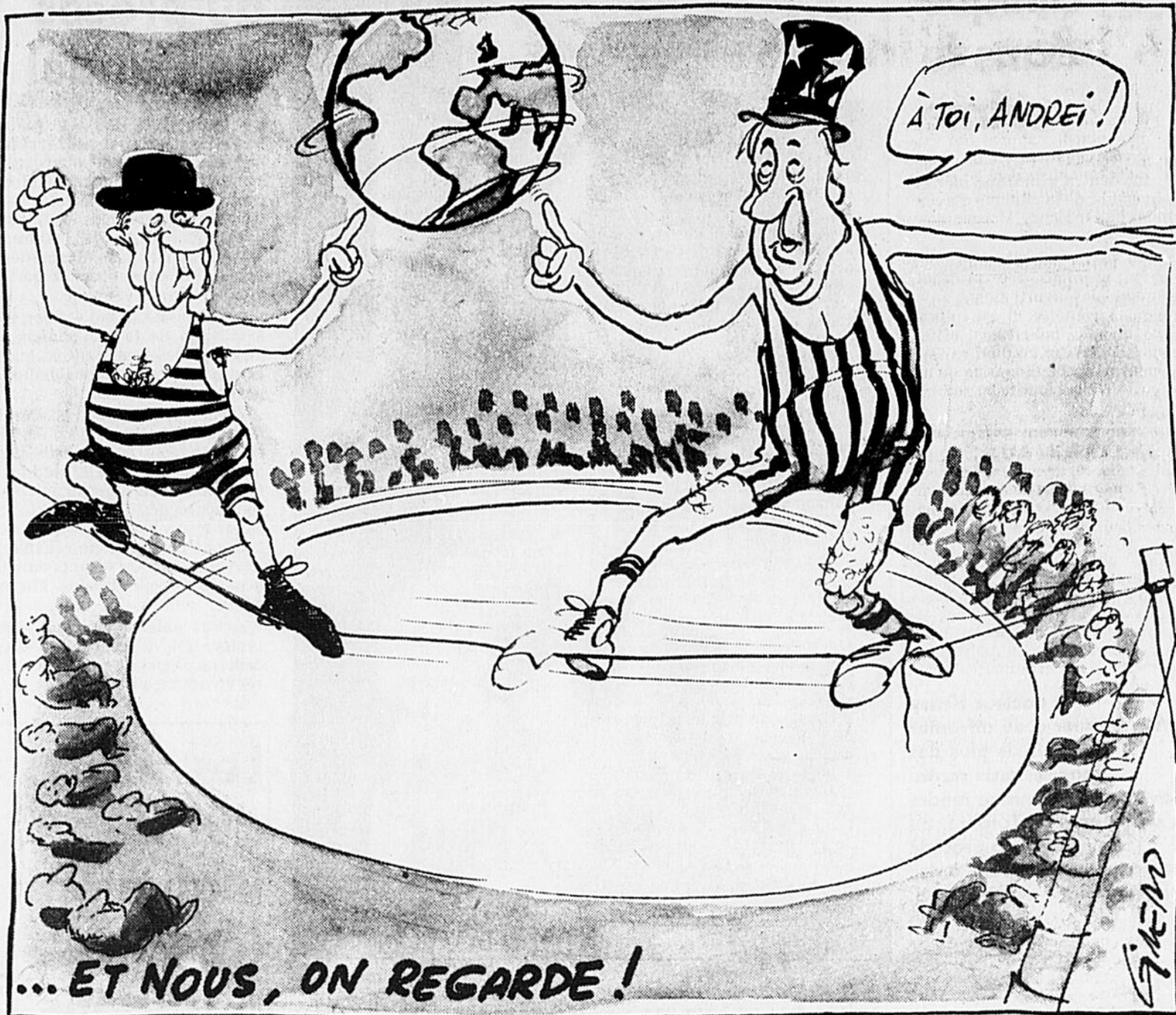
Ils n'ont cependant jamais eu à accueillir des cousins aussi éloignés et dans des circonstances aussi difficiles. Par ailleurs, Israël n'est plus animé par le même idéalisme qu'à ses débuts. La supériorité militaire ne lui a pas procuré la paix qu'il recherche et les dépenses militaires l'empêchent de créer une économie stable. L'inflation et le chômage ne sont pas des conditions favorables à l'accueil de réfugiés démunis.

L'arrivée des fallashas permet de mesurer le chemin parcouru par Israël depuis sa fondation. L'unité ethnique et religieuse qui devait servir de base à un État démocratique s'est révélée plus fragile que prévu. En plus des Juifs, il y a une minorité de Palestiniens, musulmans ou chrétiens, ainsi que les Palestiniens des territoires occupés. Des différences énormes dans le style de vie et dans le niveau de vie existent à l'intérieur du pays et l'arrivée d'une nouvelle minorité ne peut qu'exacerber les tensions qui en résultent.

Ces tensions ne font rien pour faciliter les relations d'Israël avec ses voisins. Les pays arabes qui l'entourent craignent que l'arrivée des fallashas soit l'occasion de déposséder des Palestiniens de leurs terres pour pouvoir installer les nouveaux arrivants.

Le sauvetage des Juifs éthiopiens menacés par la famine doit être vu comme une entreprise humanitaire; mais dès qu'un petit pays s'engage à accueillir un tel nombre de réfugiés, de graves problèmes politiques et économiques surgissent. Pour Israël, il est d'autant plus important de résoudre ces problèmes rapidement et équitablement que sa sécurité externe est très étroitement liée à sa stabilité interne.

Frédéric WAGNIÈRE



(Droits réservés)



Marcel Adam

Quand un commentateur est en panne d'écriture

Tous ceux qui font métier d'écrire connaissent le supplice de la page blanche. Les uns le subissent occasionnellement, les autres chaque fois qu'ils prennent la plume, comme ces artistes qui sont envahis par le trac chaque fois qu'ils se produisent en public.

Le célèbre commentateur sportif du *New York Times*, Red Smith, disait un jour: «Écrire est facile: vous placez une feuille blanche dans votre machine à écrire et vous la regardez fixement jusqu'à ce que des sueurs de sang perlent sur votre front.»

Tous les journalistes ne passent pas comme lui au jardin de Gethsémani chaque fois qu'ils écrivent. N'étant pas tous des stylistes de la qualité de Red Smith, ceux qui ont pour tâche de rapporter simplement, au jour le jour, les événements de l'actualité, sont entraînés à écrire sur commande, quels que soient leurs états d'âme. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas exposés à d'occasionnelles pannes d'écriture.

Je n'ai jamais rencontré quelqu'un détestant écrire me dire qu'il envoyait mon métier. Les personnes qui me font cette confession sont générale-

ment des gens qui aiment l'écriture et sont frustrés de ne pas être du nombre restreint de privilégiés qui font carrière à exercer leur droit d'expression.

Souvent ces personnes se font une idée glamourisée de ce métier dont elles ne perçoivent que la partie visible et la plus séduisante, la diffusion d'une opinion, d'une pensée à un vaste auditoire. Mais elles en ignorent les servitudes, qui sont nombreuses et font vite réaliser à ceux qui ont le privilège de le pratiquer que ce privilège n'est pas gratuit.

Ceux qui revendiquent le droit de faire entendre leur voix seraient bien surpris d'apprendre qu'il arrive à ceux qui l'exercent professionnellement de souhaiter parfois pouvoir invoquer le droit de se taire, de se soustraire occasionnellement à leur devoir d'état.

Je ne suis pas loin de penser qu'après la privation du droit d'expression, la pire épreuve est celle du journaliste obligé de s'exprimer quand il n'a rien à dire, qu'il est en panne d'idée, quand l'actualité ne lui inspire aucun commentaire intelligent.

Aucun journaliste n'est autant que l'éditorialiste ou le

commentateur exposé aux pannes d'écriture, eux dont le métier est de commenter l'actualité et de tirer quelque enseignement des événements qui ont retenu l'attention des lecteurs.

Ils sont particulièrement dépourvus pendant les vacances estivales et les longs congés qui font le pont entre les grandes fêtes de l'année, alors que sont au point mort tous les rouages des principales institutions génératrices de nouvelles et que cessent temporairement de s'activer les hommes qui font les événements. Je pense en particulier aux institutions et aux hommes politiques, qui sont aux commentateurs ce qu'était la manne pour les Hébreux du désert.

C'est dire à quel point nous sommes tributaires des faits et gestes de la classe politique. Quand celle-ci cesse temporairement d'agir et de parler, la plupart d'entre nous n'avons pratiquement plus rien à dire. Du moins chez nous.

Je me demande s'il existe d'autres sociétés où la politique occupe autant de place dans les médias qu'au Canada. J'ai vécu en France quelques années et les médias ne m'ont jamais donné l'impression que

la vie s'arrêtait quand il y avait relâche dans l'activité politique. J'en dirais autant des médias américains.

Il y a quelques années Wilfrid Lemoyne expliquait qu'il avait abandonné le journalisme à cause de la prédominance de la politique et de l'effet réducteur de celle-ci. L'omniprésence de la politique déforme la vision des choses, elle masque les multiples aspects et la richesse de la vie sociale.

Je ne suis pas un fanatique de la politique, moi qui me porte bien de ne jamais en parler en dehors du travail. Pourtant, depuis des années, c'est la politique qui est l'objet principal de mes éditoriaux et chroniques.

À lui seul ce fait me convainc de la justesse des remarques de Wilfrid Lemoyne. La politique occupe toute la place et tous les esprits. Tout le monde n'en meurt pas mais nous en sommes tous plus ou moins affectés, au premier chef les journalistes qui sont les arroseurs arrosés, y compris votre humble serviteur.

L'objet même de cette chronique ne témoigne-t-il pas du désarroi dans lequel se trouve un commentateur en période de relâche politique?

REVUE DE PRESSE

Le dialogue Washington-Moscou

Les négociations américano-soviétiques à Genève sur le désarmement occupent une large place dans la presse parisienne et soviétique.

Pour *Le Quotidien de Paris*, «l'histoire diplomatique de ces dernières années confirme une évidence: Soviétiques et Américains sont condamnés, sinon à s'entendre, du moins à se parler dès l'instant où ils renoncent à s'affronter directement».

Pour *Le Figaro*, «plus que l'Afghanistan ou la Pologne, c'est l'équilibre stratégique qui, aujourd'hui comme hier, est au cœur des relations entre l'Est et l'Ouest. Le président Reagan, dans l'ambition, désormais, est d'apparaître comme un homme de paix, saura-t-il imposer des arbitrages qui, tout en préservant les intérêts de l'Occident, rendront possible une négociation avec l'URSS? C'est une des principales inconnues du processus qui s'engage à Genève».

Pour *Le Matin*, «Russes et Amé-

ricains doivent non seulement réapprendre à parler mais, pour la première fois, ils s'avancent sur un terrain partiellement inexploré (guerre des étoiles). Voilà qui suffirait à expliquer pourquoi, des deux côtés, on se garde de tout pronostic et pourquoi les Occidentaux ne s'attendent qu'à des résultats très modestes, comme le serait un accord sur un rendez-vous ultérieur».

Pour *L'Humanité*, «il serait trop commode, sinon injuste, d'attendre des seuls représentants des deux grandes puissances qu'ils règlent les problèmes essentiels qui divisent le monde. Tous les gouvernements sont concernés et responsables. Mais il est vrai que ce dialogue Moscou-Washington, s'il ouvre la voie à de véritables négociations de désarmement, inaugurerait du même coup une phase nouvelle des relations internationales».

Pour *Libération*, «les positions

demeurent totalement inconciliables: les Soviétiques ne veulent parler, en priorité, que de la «guerre des étoiles». Les Américains, eux, entendent avant tout discuter des autres armes nucléaires. Pourtant, cette réunion est bien plus qu'une simple reprise d'un dialogue formellement interrompu depuis quatorze mois. Comme si, malgré ces handicaps de départ qui paraissent insurmontables, malgré ces vents contraires qui paraissent tous capables de chasser les velléités de dialogue, une logique propre aux relations Est-Ouest finissait par rendre indispensable la sortie de la glaciologie».

Par ailleurs, le quotidien du gouvernement soviétique, *Izvestia*, a salué hier soir à Moscou la rencontre de Genève entre MM. Andreï Gromyko et George Shultz, en indiquant qu'elle donnerait lieu à trois et peut-être quatre séances d'entretien. Rejetant une nouvelle fois sur les États-Unis la responsabilité

de l'échec des négociations de Genève sur les euromissiles et les armes stratégiques, le journal se félicite de la reprise du dialogue entre les deux superpuissances. «Il n'est pas exagéré de dire que cet événement tant attendu déterminera dans une grande mesure la tonalité politique de l'année 1985», écrit-il. «Rien n'est et ne peut être plus important dans le monde actuel que le dialogue historique entre les deux grandes puissances sur les problèmes de la limitation des armements nucléaires, car le monde ne peut pas vivre sans un tel dialogue.» Le quotidien note aussi que «la rencontre des deux ministres assistés de leurs conseillers se déroule à huis clos. Les détails des positions examinées ne sont pas accessibles et nous nous garderons de nous livrer à des conjectures», ajoute-t-il, tout en opposant à la «position constructive» de l'URSS, «la nouvelle doctrine aventuriste américaine de défense stratégique (la guerre des étoiles)».

Agence France-Presse et Reuter

LIBRE OPINION

L'idée d'indépendance n'est pas morte

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois, l'auteur est un ardent indépendantiste dont les convictions résistent à toutes les conjonctures.

Le projet indépendantiste a réuni, depuis plus de 25 ans, des centaines de milliers de nos compatriotes, venus de tous les horizons politiques, s'inscrivant ainsi dans une démarche entreprise dès les lendemains de la cession de notre territoire par la France à l'Angleterre en 1763.

GILLES RHÉAUME

Aujourd'hui, huit ans après le 15 novembre 1976 et quatre ans après le référendum du 20 mai 1980, certains prétendent que cette idée n'est plus à la mode, comme si la libération d'un peuple devenait, selon les époques, plus ou moins nécessaire et urgente. Si les Raymond Barbeau, les Raoul Roy, les Marcel Chaput, les André D'Allamagne, les Pierre Bourgault et les Andrée Ferretti avaient eu un raisonnement semblable, ni l'Alliance laurienne, ni l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec, ni le Rassemblement pour l'indépendance nationale n'auraient vu le jour.

J'irai jusqu'à affirmer que lorsque René Lévesque quitta le Parti libéral en 1967 alors que les membres de ce parti politique ont jugé non pertinente l'adhésion au souverainisme, cela n'a pas empêché le Parti québécois de rassembler les éléments parmi les plus dynamiques de notre peuple autour de l'idée d'un pays à construire.

Est-ce que l'indépendance était un sujet à la mode quand Charles de Gaulle, du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, en 1967, lança son fameux «Vive le Québec libre» qui rendit internationale notre lutte de libération? Il n'a craint ni le rejet ni l'isolement. Il est des moments où les

convictions doivent se moquer de l'accueil qui leur sera réservé. La liberté, autant celle des individus que celle des collectivités, se situe au-dessus des époques et des modes, telle est ma conviction profonde.

Les membres du Parti québécois auront bientôt à disposer d'une proposition visant la révision de la prochaine stratégie électorale de leur formation politique. Ayant choisi, il y a déjà quelques années, de militer à l'extérieur des cadres rigides des partis politiques, je ne participerai donc pas, en tant que délégué, au congrès spécial du 19 janvier prochain.

Je ne puis cependant rester muet face à certaines attitudes et à certains propos. Je ne puis accepter, par exemple, que l'on base une argumentation sur la prétendue ouverture du nouveau gouvernement fédéral qui ne peut satisfaire que ceux et celles qui font une lecture superficielle des gestes de Brian Mulroney. Ses déclarations et ses sourires ne me convainquent pas de donner une dernière chance au fédéralisme. J'appartiens à une génération, j'ai 33 ans, qui a eu l'occasion d'être sensibilisée à l'incapacité du système fédéral de permettre au peuple, dont je suis, de s'épanouir normalement. L'indépendantiste c'est celui ou celle qui a pleinement saisi les limites du régime fédéral qui consacre la minorisation du peuple canadien-français appelé aussi québécois. Je résiste facilement à la vague bleue. Ceux et celles qui connaissent la mer savent fort bien que la vague amène souvent avec elle les requins...

Loin de m'émouvoir, ce qu'on appelle le charme de Mulroney me rappelle la trudeumanie et ses néfastes conséquences pour le Québec. Je n'ai qu'à observer le nouveau gouvernement d'Ottawa pour que mon inquiétude se précise. Le ministre des Finances, M. Wilson, par son cabinet politique, a enregistré les communications qu'il a eues récemment avec un premier ministre provincial. Cela évoque en moi les écoutes électroniques,

les infiltrations d'associations démocratiques, l'oeuvre de la gendarmerie royale du Canada, etc...

Le gouvernement du Québec doit interroger celui d'Ottawa sur sa politique concernant la nouvelle Agence de renseignements. Combien de policiers sont affectés à la surveillance du mouvement indépendantiste québécois? Combien de lignes téléphoniques sont écoutées par la GRC? Combien d'agents sont mandatés pour noyer les organisations vouées à l'indépendance? Le ministre de la Justice du Québec doit, dans ses échanges avec le gouvernement fédéral, se préoccuper aussi des libertés individuelles.

L'idée de l'indépendance n'est ni agonisante ni morte. Les indépendantistes convaincus sont au contraire disposés à reprendre la lutte. Les récentes démissions au sein du gouvernement du Québec nous indiquent que l'idée de l'indépendance peut encore amener des militants et des militants à renoncer à des privilèges matériels non négociables afin de démontrer leur attachement à cette cause bien vivante qu'est l'indépendance.

Les indépendantistes ne peuvent que se réjouir de la création de la Coalition pour l'indépendance du Québec. Les hommes et les femmes qui y adhèrent manifestent leur détermination à continuer le combat. Désormais, les indépendantistes auront un forum où librement se fera une réflexion qui tentera de sensibiliser nos compatriotes

à la nécessité pour notre peuple d'avoir un Pays bien à lui, un Pays qui lui ressemble. Des adhésions à ce regroupement venant de tous les milieux affirment avec éloquence que les indépendantistes sont toujours là.

En somme, le débat actuel aura permis la mobilisation de personnes convaincues et prêtes à reprendre le bâton du pèlerin.

Maintenant que l'idéal indépendantiste est devenu une idée qui dérange, je suis persuadé aussi que la jeunesse de chez nous s'intéressera à ce projet. L'indépendance nous permettra de décider nous-mêmes des solutions à apporter aux problèmes que nous connaissons, notamment sur le plan économique. Les jeunes, les sans-travail, savent pertinemment que la charité ne peut rien régler de façon permanente. Le fédéralisme, comme l'assurance-chômage ou l'aide sociale, ne peut être qu'une solution transitoire qui doit déboucher sur un appel au sens des responsabilités.

Les jeunes, les sans-travail, tout comme les femmes, les pacifistes, les écologistes, avec les indépendantistes, répondront oui à l'appel du Pays.

Oui, nous voulons nous assumer pleinement et librement sans contrainte. Le peuple lui aussi saura répondre dans le même sens quand lui sera proposé un véritable changement radical des règles du jeu: l'Indépendance. Vive le Québec libre.

Lettre à Sylvie Bernier

Je suis étonnée qu'un jury de Montréal ait jugé correct de comparer deux superlatifs. Dans mon école, en français, il est impossible d'être plus excellent qu'un autre.

Toi-même et Gaëtan Boucher vous avez tous les deux été excellents en 1984 et le jury a raté une belle occasion de montrer qu'il y a des choses telles qu'elles ne puissent être comparées.

C'est sans doute un instinct exagéré de compétition qui a fait oublier que vous pouviez très bien gagner ensemble la médaille d'excellence.

Il n'y a pas de demi-excellence car trois fois l'infini égaleront toujours l'infini.

Bravo Sylvie!

Elisabeth MARCEAU
Sillery

RÉPLIQUE

Pourquoi nous sommes fiers de Ville d'Anjou

Pour faire suite à la publication d'une série de six articles sur Ville d'Anjou, parus dans LA PRESSE des 21, 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 1984, et coiffés du titre général «Le Prix du prestige» M. Jean Corbeil, maire de cette municipalité, se prévalait ici de son droit de réplique et nous fait tenir une mise au point dont la première tranche a été publiée hier dans cette page. Voici la seconde tranche.

8—La bibliothèque d'Anjou

Votre article du 27 novembre s'intitule: «Comment trouver 4 millions \$ pour construire une bibliothèque».

Voilà un autre exemple de titre tendancieux reposant sur des faits complètement déformés par votre reporter. LA PRESSE laisse croire que la bibliothèque a coûté 4 millions \$ alors que la construction de cet immeuble a coûté exactement 1 700 000 \$ dont 905 810 \$ ont été assumés par le gouvernement du Québec sous forme de subvention.

Jean CORBEIL

La bibliothèque a donc coûté 794 190 \$ à la Ville d'Anjou et non 4 millions \$ comme LA PRESSE le laisse croire à pleine page.

Il y a lieu aussi de rétablir les faits en ce qui concerne le financement de ce projet. En janvier 1983, le Conseil municipal avait résolu de financer la construction de la bibliothèque au moyen d'un règlement d'emprunt. A la demande d'un nombre suffisant de citoyens, cet emprunt devait faire l'objet d'un référendum le 27 mars 1983. Entretemps, toutefois, cet emprunt devint inutile — et a fortiori le référendum — la Ville ayant hérité d'un surplus de 2 134 495 \$ par suite de la finalisation de ses transactions avec la Corporation Anjou 80.

LA PRESSE a laissé croire qu'il s'est agi d'un tour de passe-passe en vertu duquel la Ville a fait financer sa bibliothèque par la Corporation Anjou 80. La réalité est complexe mais tout autre.

Lorsque la Ville a vendu à Anjou 80 des terrains qu'elle avait elle-même acquis au moyen de règlements d'emprunts, le produit de la vente à Anjou 80 devait évidemment être appliqué au remboursement des emprunts de la Ville.

Mais, au moment où se concrétisa la transaction entre la Ville et Anjou 80, au début de 1983, les vérificateurs de la Ville déterminèrent que la Ville devait porter à son fonds général une partie des sommes reçues d'Anjou 80, soit le produit de la vente de terrains qu'elle avait acquis par suite de non-paiement de taxes. C'est ainsi que la Ville se retrouva avec un surplus imprévu, rendant inopérant un emprunt pour la construction d'une nouvelle bibliothèque.

Les emprunts d'Anjou 80, quant à eux, n'ont pas servi à financer la bibliothèque mais à financer l'acquisition de terrains et seront, il est important de le noter, rem-

boursés à même la revente à de futurs acquéreurs.

Votre reporter conclut son reportage en écrivant: «Les citoyens d'Anjou se demandent combien a exactement coûté cette bibliothèque dont ils avaient refusé la construction».

Le coût de la bibliothèque est pourtant consigné dans les livres de la Ville et ont même fait l'objet d'un reportage exhaustif dans le journal local au moment de l'inauguration de la bibliothèque.

Ajoutons que grâce au nouvel immeuble, la fréquentation de la bibliothèque municipale s'est accrue de 140% depuis son inauguration.

9—La Corporation Anjou 80

Comme on le voit, c'est l'incompréhension réelle ou feinte, mais en tout cas entretenue, du statut, du rôle et du fonctionnement de la Corporation Anjou 80 qui est à la source de la plupart des erreurs de votre reporter. Il vaut la peine de s'y arrêter.

Comme toute autre ville jeune, Anjou est intéressée à se développer. A cette fin, elle procède à des remembrements de terrains susceptibles d'accroître leur mise en valeur. Cela dit, elle pouvait choisir de vendre ces terrains à des développeurs immobiliers et de les laisser évoluer à leur rythme. Ou encore, elle pouvait choisir, comme l'a fait la Ville de Montréal avec l'Opération 20 000 logements, d'offrir à ces entrepreneurs des conditions susceptibles d'accélérer le développement. Anjou a toutefois opté, quant à elle, pour la création d'une société qu'elle contrôle, pour remplir cette fonction.

Anjou 80 a donc le statut de corporation paramunicipale créée en vertu de pouvoirs actuellement détenus par une trentaine d'autres municipalités du Québec. Unique en 1980, cette corporation semble avoir été une source d'inspiration dont nous nous enorgueillissons à Anjou.

Elle a été établie par Anjou pour mettre en valeur certains secteurs de la Ville afin d'en stimuler et accélérer le développement immobilier et ainsi accroître l'assiette fiscale de la municipalité.

Anjou 80 fait donc comme un promoteur, à la seule différence que ce promoteur est contrôlé par la Ville et que ses activités bénéficient à la Ville.

Comme tout promoteur privé, Anjou 80 achète des terrains, y érige des maisons et les revend à des particuliers. Et comme tout promoteur, elle finance ses opérations par le biais d'emprunts.

Elle dispose d'actifs générateurs de revenus en contrepartie de ces emprunts même si, comme toute autre corporation municipale, ses emprunts sont garantis par la Ville. Même dans la pire des hypothèses, les terrains et les immeubles dont Anjou 80 est propriétaire ont une valeur marchande. On ne saurait donc, comme l'a fait votre reporter, additionner la dette de la

Ville d'Anjou, payée par les contribuables, et la dette de la Corporation Anjou 80, sans tenir compte en même temps des actifs de cette dernière et de ses revenus d'exploitation. A la vérité, les actifs d'Anjou 80 s'élèvent à 25 millions \$ alors que ses passifs ne sont que de 15 millions \$. Ne parier que des passifs équivaut donc à induire le public en erreur.

En ce qui concerne les résultats d'exploitation d'Anjou 80, il y a lieu de noter que la Corporation n'a commencé ses opérations de construction qu'en octobre 1983. Si l'objectif est d'atteindre la vente de 255 maisons par an, le seuil de rentabilité de la Corporation est de 120 maisons. Au cours de notre première année complète d'exploitation, en 1984, nous avons vendu plus de 112 maisons. Peu d'entreprises atteignent une telle performance au cours de leur première année d'existence.

D'ailleurs, l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec confirmera qu'Anjou 80 figure parmi les 10% des entrepreneurs à avoir produit et vendu autant d'unités. Avant de pronostiquer un trou sérieux dans les opérations courantes d'Anjou 80 en comparant objectif et seuil de rentabilité, votre reporter ferait bien d'attendre la production d'états financiers vérifiés.

Votre reporter est enfin dans l'erreur lorsqu'il affirme tout net que les emprunts contractés par Anjou 80 portent intérêt à 18%. Ce taux est de 10,5% pour l'année 84 et la marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 1%.

10—Le cas de M. Charles Martel

Il s'agit du directeur général démissionnaire de la Corporation Anjou 80 auquel votre journaliste fait référence à plusieurs reprises, notamment dans les articles portant sur le Dr J.-Pierre Hogue et sur la Corporation Anjou 80.

Il est allégué essentiellement que M. Martel aurait démissionné de son poste en raison de son désaccord avec la présence à titre de conseil auprès d'Anjou 80 du Dr Hogue.

Les faits sont tout autres. M. Martel n'a jamais officiellement motivé son départ pour des raisons autres que de santé. A compter de janvier 1983, M. Martel a demandé et obtenu trois congés de maladie successifs, tous s'appuyant sur des certificats médicaux. Au moment de sa démission, motivée par un certificat médical, M. Martel n'a ni négocié ni reçu l'allocation de départ que votre reporter fixe à 16 000 \$. Il a plutôt bénéficié de toutes les indemnités prévues à son contrat d'emplois original.

On attribue plus loin à M. Martel des commentaires sur l'endettement d'Anjou 80 et sur l'arrivée du Dr Hogue au service de la Corporation qui pourraient laisser entendre que ce dernier aurait eu une

responsabilité quelconque dans la décision d'acquiescer de la Ville, pour des fins de développement, les terrains en question.

Pourtant, les conditions de la vente des terrains étaient stipulées dans trois (3) contrats intervenus entre la Ville et la Corporation Anjou 80 bien avant que le Dr Hogue n'entre au service de la Corporation à titre de consultant.

En comparant les propos de M. Martel et les dossiers d'Anjou 80, le journaliste aurait pu se rendre compte de cette erreur.

Notons, en passant, que M. Martel est désormais à l'emploi de la firme Lalonde, Girouard, Letendre et non pas de Lavalin comme le mentionne à deux reprises votre reporter dans le peu de souci qu'il a des faits.

Enfin, lors de l'entrevue devant un tiers, je n'ai pas confirmé les propos de M. Martel comme l'affirme votre reporter.

11—L'informatique

LA PRESSE coiffait son quatrième article du titre percutant: «Anjou se paie la Cadillac des ordinateurs». Les paragraphes qui suivent sont loin d'en faire la démonstration mais tendent plutôt à confondre le lecteur sur l'ensemble du dossier.

Le budget d'opération du Service de l'informatique d'Anjou pour l'année 1983 était de 180 000 \$ comprenant les salaires de notre personnel et les coûts d'exploitation de nos équipements désuets. Pour convertir notre système informatique actuel au système Mapper de Sperry, considéré l'un des plus technologiquement avancés, il en coûtera effectivement 900 000 \$, soit 180 000 \$ par année pour les cinq prochaines années.

En clair, cela signifie qu'Anjou s'est dotée d'un nouveau système qui répond adéquatement à ses besoins sans déboursier un sou de plus que cela ne lui en aurait coûté si celle-ci avait contribué au cours des cinq prochaines années à utiliser son ancien modèle.

C'est cela l'heure juste en ce qui concerne le dossier informatique à Anjou et votre reporter avait été saisi de tous ces éléments. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que le système informatique Mapper de Sperry soit la «Cadillac» des ordinateurs. Mais je soumets que la Ville d'Anjou s'en tire à bon compte ayant retenu la formule la plus économique que lui ont proposée ses consultants en la matière, la firme Consultam.

Voilà donc quelques exemples, les principaux, auxquels nous avons choisi de nous borner. Beaucoup d'autres points soulevés par votre reporter dans ses six articles mériteraient pareil réplique.

L'essentiel est cependant que vos lecteurs sachent que nous nous élevons en faux contre les insinuations tendancieuses de LA PRESSE que votre reporter a alimentées de demi-vérités et de faussetés. A ceux qui en ont été les innocentes victimes, je souhaite que ce qui précède aura rétabli la réalité que nous vivons à Anjou et dont nous continuons d'être particulièrement fiers.



Lysiane Gagnon

Le bon patronage

L'indignation dans la voix, M. Brian Mulroney a passé tout l'été à dénoncer le patronage libéral, notamment la pléthore de nominations politiques auxquelles s'était livré le gouvernement sortant juste avant le déclenchement des élections. L'affaire, relativement peu importante compte tenu des autres enjeux de la campagne, était devenue le scandale du siècle.

Personne, vraiment, ne croyait que le système changerait avec l'élection d'un gouvernement conservateur. Tout le monde savait que le patronage changerait de bord, tout simplement. Mais comme la majorité avait envie d'un changement, et que la dénonciation du patronage libéral constituait un thème de campagne facile et spectaculaire, presque tout le monde a fait semblant d'y croire, M. Mulroney le premier.

Aussi est-ce pour le moins amusant de voir se dérouler à Ottawa la répétition du bon vieux scénario, en plus raffiné toutefois car les Conservateurs ont ceci de particulier qu'ils sont à la fine pointe des techniques de conditionnement de l'opinion publique, et donc plus habiles à faire passer l'assiette au beurre du côté des copains sans que cela n'y paraisse trop.

N'ayant pas oublié l'amère expérience de 1980, alors que ce pauvre Joe Clark, inefficace en tout, n'avait pas trouvé le moyen de placer son monde, les Conservateurs de Mulroney et de la Big Blue Machine ont mis en place un système sophistiqué, sans équivalent dans les annales canadiennes. Coordonné par le loyal Peter White au sein même du bureau du premier ministre et dirigé par un «Comité national consultatif», avec des succursales dans chaque province, le système s'articule à partir d'une banque de données considérables.

Finis l'artisanat. L'ordinateur avait été programmé à temps pour pouvoir commencer à fonctionner le jour même de la prise du pouvoir, et tout y est, les milliers de postes à combler, de même que les candidatures possibles par province.

Disons que le personnel de M. White apprend que c'est au tour d'un Québécois d'être nommé à tel ou tel organisme. L'information est illico transmise au Comité consultatif québécois — dirigé par deux hommes qui s'y connaissent en matière de «bon patronage», MM. Roch LaSalle et Marcel Masse —, lequel recommandera une personne qui sera obligatoirement conservatrice et possiblement qualifiée pour la fonction.

Mais tout étant dans l'image, on se préoccupe des apparences. «La stratégie, écrit Hubert Bauch, correspondant parlementaire pour The Gazette, est de placer autant de Tories que possible mais sans faire trop de vagues. Cela veut dire qu'on ne s'abre pas les rangs des Libéraux déjà en place, mais qu'on s'installe peu à peu, en utilisant systématiquement le processus de l'attrition. Chaque année, de quatre à cinq cents postes deviennent vacants parce que les mandats sont échus. C'est alors qu'on remplace les Libéraux par des Tories... surtout des Tories, mais pas seulement. La nomination occasionnelle d'un Libéral bien en vue permet de «faire passer» cent Tories de moindre envergure. D'où la nomination de Lloyd Francis, l'ancien président (libéral) de la Chambre, comme ambassadeur au Portugal, et du néo-démocrate Stephen Lewis à l'ONU.»

De telles nominations non partisans ne sont pas un précédent. M. Trudeau en a fait beaucoup, dont la plus connue fut celle d'un néo-démocrate au poste de gouverneur général. Mais comme coup d'envoi d'un régime, c'est encore plus spectaculaire, et la nomination lourdement «publicisée» de Stephen Lewis, à l'automne, a permis de faire passer en douceur une cinquantaine de nominations éminemment partisans à Noël, nominations qui furent annoncées, comme il se doit, un vendredi soir — et, qui plus est, celui qui précédait Noël, alors que les journalistes étaient en vacances et le public, immergé dans les préparatifs des Fêtes.

Et la machine continue à rouler. Cette semaine, on apprendait que les contrats gouvernementaux de publicité — les plus lucratifs au pays, équivalant grosso modo à \$2 millions de profit par année — passeraient par deux nouvelles firmes... De quelle couleur sont-elles, croyez-vous? Oui, vous avez deviné juste. Roger Nantel au Québec et Peter Simpson en Ontario sont sans nul doute des publicitaires compétents (encore que le premier soit davantage un homme de relations publiques). Mais disons que le fait qu'ils aient travaillé d'arrache-pied pour le parti n'a pas nui. Rappelons aussi que la même opération — l'octroi des mêmes contrats à des firmes libérales — avait été violemment dénoncée l'été dernier par les Conservateurs.

En réalité, ce n'est pas le patronage en soi qui est une manifestation de cynisme. Ce qui est cynique, c'est de faire croire à la population qu'un autre parti va agir différemment, comme l'ont fait M. Mulroney et plusieurs commentateurs prestigieux du Canada anglais, en jouant les vierges offensées pendant tout l'été.

Il y a une raison, en effet, derrière le patronage. C'est le moteur qui fait marcher les partis politiques. La perspective de recevoir un jour une petite récompense est l'une des principales motivations de la majorité des militants politiques. S'il fallait que les partis ne misent que sur le pur dévouement ou sur les convictions idéologiques — à plus forte raison dans un contexte où il y a peu de différences réelles entre les grands partis capables de prendre le pouvoir —, les partis ne seraient plus que des coquilles vides. Il faut bien donner quelque chose à ces partisans qui ont fourni durant des mois du travail manuel ou de l'expertise sur une base bénévole, ou du moins entretenir l'espoir qu'un jour ce sera leur tour.

C'est moche? Oui, un peu, mais c'est humain, et c'est mieux qu'un système sans partis politiques, où le patronage prend de bien pires formes. En URSS comme dans tous les pays où non seulement les privilèges mais l'essentiel sont réservés aux cadres et militants du parti, c'est l'habitat, l'accès aux études supérieures, à la viande, à l'automobile ou à certains soins médicaux, qui constituent la «récompense» de l'«engagement» politique (lire: l'appartenance au parti unique).

En l'absence d'un bon système de remplacement (s'il y en avait un, ça se saurait), l'essentiel c'est que les nominations se fassent en fonction du critère de la compétence. Comme le patronage s'exerce à même les fonds publics, c'est bien le moins qu'on puisse exiger. (Ainsi, le scandale, dans la nomination de Bryce Mackasey à l'ambassade du Portugal, ne tenait pas à sa qualité d'ancien ministre, mais au fait qu'il était notoirement non qualifié pour la fonction.)

Or, jusqu'à présent du moins, il semble qu'un bon nombre, parmi les nouveaux titulaires de postes-clés, aient été assez bien choisis. D'après notre collègue de la Gazette, qui a fait enquête sur la question, ce serait par exemple le cas du nouveau président du Vieux-Port de Montréal (Me Roger Beaulieu), ou des nouveaux administrateurs de Petro-Canada. On peut toutefois se demander à quel titre un citoyen de la Côte-Nord, une région magnifique mais plus riche en ressources naturelles qu'en équipements culturels, se retrouve à la Corporation des Musées. En quoi le fait d'avoir été l'organisateur en chef de M. Mulroney dans son comté le prédisposait-il à cette fonction?

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

CONFÉRENCES

■ « Vie Nouvelle », organisme pour personnes atteintes du cancer (Hôtel-Dieu de Montréal) présente une conférence de Mme Hortense Flamand, psychologue, intitulée « Nos forces d'équilibre entre la pensée, les émotions et le corps », le 8 janvier, à 19 h 30, à l'amphithéâtre du pavillon Jeanne-Mance, 3840, rue Saint-Urbain. Entrée gratuite.

■ Une conférence intitulée « Relations humaines: motivations positives » est présentée le 8 janvier, à 19 h 30, au sous-sol de l'église Saint-Irénée (près de la station de métro Lionel-Groulx). Renseignements complémentaires: 325-6088.

■ Le mouvement Eckankar présente une conférence intitulée « L'évolution de la conscience et la liberté de l'amour », le 8 janvier, à 20 h, au 1319 est, rue Sainte-Catherine. Entrée gratuite. (521-6518).

■ L'Ordre de la Rose-Croix présente une conférence audio-visuelle sur sa nature et ses buts, le 8 janvier, à 20 h, au 5140, rue Saint-Hubert (métro Laurier).

■ La Société d'astronomie de Montréal présente une conférence du Dr Gilles Beaudet intitulée « La physique de l'espace », au Planetarium, 1000 ouest, rue Saint-Jacques. Entrée libre. Renseignements complémentaires: 728-4422, du lundi au vendredi, de 13 h à 21 h.

■ L'association Spirale invite les gens seuls, séparés ou divorcés à une conférence de M. Gilbert Dupuis, comédien, intitulée « Le clown ou la recherche de soi à travers le rire », le 8 janvier, à 20 h, à l'hôtel Holiday Inn Richelieu, 505 est, rue Sherbrooke. Renseignements complémentaires: 932-4908.

RÉUNIONS

■ L'Association des amateurs de violettes africaines de Montréal tient sa réunion mensuelle le 8 janvier, à 20 h, à l'amphithéâtre du Jardin Botanique. Il y aura une causerie de M. Pierre André Longtin. Renseignements complémentaires: 655-5584.

■ « Filons 16-24 », centre d'animation, offre aux jeunes chercheurs et chercheuses d'emploi des services destinés à les aider à diriger leurs efforts de façon efficace. Il y a réunion les mardis à 16 h, au 1307 est, boulevard de Maisonneuve (métro Beaudry). Renseignements complémentaires: 522-9151.

■ Le mouvement Action-Chômage de Longueuil tient des rencontres d'information sur l'assurance-chômage tous les mardis et jeudis, à 13 h 30, ainsi que les mercredis, à 19 h, au 1022, boulevard Sainte-Foy, à Longueuil.

SANTÉ

■ Le CLSC des Mille-Îles, 3131, boulevard de la Concorde, local 307, à Laval, organise une série de rencontres personnes atteintes d'arthrite, d'arthrose et autres maladies arthritiques. Lors de ces rencontres, les personnes intéressées pourront acquérir de l'information pertinente à cette maladie; elles participeront à des séances d'initiation à la relaxation, à la gymnastique douce, à l'exercice et à la bonne alimentation. Les participants auront aussi l'occasion de discuter de leurs expériences personnelles. La première rencontre aura lieu le 29 janvier, à 14 h. Renseignements complémentaires: 661-5370.

■ Le Centre Colette-Maher, 9924, boulevard Saint-Laurent (métro Sauvé) offre une séance gratuite d'expérimentation de la technique Nadeau (méthode de rajeunissement), le 8 janvier, à 19 h et le 9 janvier, à 13 h 45. Renseignements complémentaires: 387-7221.

■ Le Centre de yoga occidental offre des séances d'essai gratuites de respiration-relaxation et de yoga antistress, avec Mme Madeleine Adam, les 8, 9, 15 et 16 janvier, au 10524, boulevard Pie IX. Prière de réserver sa place: 327-2323.

■ L'Ambulance Saint-Jean offre à la population des cours de secourisme général, de sauvetage cardiaque et de soins de base en réanimation cardio-respiratoire. Les inscriptions se prendront les 7 et 8 janvier, de 17 h 30 à 20 h. Renseignements complémentaires: 842-4801, de 8 h 30 à 16 h 30.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Le Centre d'activités physiques du collège de Rosemont recevra les inscriptions pour ses activités d'hiver le 9 janvier, de 19 h à 21 h. Les activités offertes sont: conditionnement physique, gymnastique chinoise, danse, exercice, taekwon-do, natation, tennis, golf, massage et relaxation. Renseignements complémentaires: 376-1620, poste 270.

■ Le Club de ski du Centre Immaculée-Conception organise tous les dimanches des excursions de ski alpin et nordique dans les plus gros centres du Québec et des États-Unis. Le 9 décembre, il y aura excursion de ski alpin au Mont-Tremblant. Départ à 7 h, au Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau. Renseignements complémentaires et réservations: Denis, 621-1563, les mardis, mercredis et jeudis, de 18 h à 22 h.

■ Le Service des activités sportives de la Ville de Saint-Laurent tient des séances d'information sur le fartage, tous les mardis, à 19 h, jusqu'au 19 février, à la cafétéria de l'école polyvalente Emile-Legault. Apporter ses skis. C'est gratuit. Renseignements complémentaires: 744-7320.

■ Le YMCA Hochelaga-Maisonneuve procède actuellement aux inscriptions pour sa saison d'hiver. Il offre des cours de ballet-jazz, danse, exercice, conditionnement physique, soins du dos, natation et autres. Renseignements complémentaires: 255-4651.

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau, reprend son programme d'activités physiques cette semaine. Renseignements complémentaires: 527-1256.

■ Le Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin (à la limite est de Montréal-Nord), offre un cours de lecture de cartes et d'orientation en forêt, les 14, 21 et 28 janvier, à 19 h. Le Collège organise aussi pour les 18, 19 et 20 janvier, une excursion de ski de fond à Sugarbush Valley, au Vermont, ainsi qu'une excursion au Mont-Saint-Anne. Renseignements complémentaires: 322-6383.

■ Le YMCA de Saint-Laurent, 1745, boulevard Décarie, offre des cours de danse aérobie et de conditionnement physique débutant le 14 janvier. Renseignements complémentaires: 747-9801.

■ Le Centre d'activités physiques du collège de Rosemont offre un nouveau cours de gymnastique chinoise (tai-chi) en plus de son programme régulier d'hiver. Les inscriptions auront lieu le 9 janvier, de 19 h à 21 h. Renseignements complémentaires: 376-1620, poste 270.

■ Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal recevra les inscriptions aux diverses activités dirigées de la session d'hiver selon l'horaire suivant: le 9 janvier pour les secteurs éducatif et de plein air; le 10 janvier, secteurs aqualique et conditionnement physique, de 19 h à 20 h 30; le 11 janvier, secteurs d'activités dans lesquels resteront encore des places disponibles, de 11 h à 12 h et de 17 h à 20 h 30; le 12 janvier, programme « enfants et adolescents »,

de 11 h à 12 h et de 17 h à 20 h 30; le 15 janvier, programme « prénatal et postnatal », de 18 h à 19 h 30. Les inscriptions en retard sera reçues à partir du 21 janvier, du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h, au cinquième étage du Centre. Les parents utilisateurs du Centre auront une halte-garderie à leur disposition, les lundis et mercredis, de 9 h à 13 h, à partir du 21 janvier; les mardis, mercredis et jeudis, de 16 h à 19 h, à partir du 8 janvier; les samedis et dimanches, de 9 h à 17 h, à partir du 12 janvier. Renseignements complémentaires: 343-6150.

■ Le Centre sportif du collège Edouard-Montpetit de Longueuil offre un cours d'auto-défense. Une démonstration se tiendra le 8 janvier, à 19 h. Renseignements complémentaires: 651-4720.

■ Détour-Nature organise une excursion de ski de fond les 12 et 13 janvier, dans le domaine du P'tit Bonheur. Renseignements complémentaires: 271-6046.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le Service d'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal des sessions sur les thèmes « Approche auprès des personnes âgées », « Connaissance de soi », « Expression et affirmation de soi », « Préparation à la retraite ». Il s'agit de cours de 30 ou 45 heures répartis sur 10 ou 15 semaines. Frais: 15 \$. Inscriptions, les 14, 15 et 16 janvier, de 19 h à 21 h. Renseignements complémentaires: 849-4782.

■ La Ville de Longueuil recevra les inscriptions pour les ateliers culturels de la session d'hiver, de 9 h à 21 h, les 8 et 9 janvier, au Centre Olympia, 2950, rue Dumont, ainsi que les 10 et 11 janvier, au Centre culturel, 100 ouest, rue Saint-Laurent, à Longueuil. Les activités débutent le 28 janvier. Renseignements complémentaires: 670-1410.

■ La succursale internationale du YMCA offre des cours d'espagnol, de grec et d'italien pour débutants et initiés, le matin ou le soir, en semaine ou encore en week-end. Les inscriptions se prennent jusqu'au 14 janvier, de 9 h à 21 h. Renseignements complémentaires: 277-3323.

■ Le Centre de langues Transatlantique, 1535 ouest, rue Sherbrooke, offre des cours d'anglais, d'espagnol et de français pour enfants. Il organise également un cours de conversation anglais-français-espagnol. Renseignements complémentaires: 937-6848.

■ Des rencontres de « Rétablissement Inc. », méthode structurée et simple d'auto traitement en groupe, se tiennent à l'intention des personnes souffrant d'agressivité, d'anxiété, de phobies ou autres maux psychologiques.

ques, les mardis, à 20 h, au Centre communautaire Saint-Joseph, 1450, boulevard Pie X (salle 26), quartier Chomedey, à Laval; les mercredis, à 20 h, au 3580, rue Van Horne (coin Côte-des-Neiges); les mercredis, à 14 h, au 5555 est, rue Sherbrooke (CLSC Mercier; entrée côté est). La participation à ces rencontres est gratuite.

■ La Commission des écoles catholiques de Montréal, en collaboration avec « Emploi et Immigration Canada », propose un programme gratuit de formation préparatoire à l'emploi, à l'intention des adultes ayant de la difficulté à s'orienter, à trouver un emploi ou à le conserver. C'est un cours de 20 semaines à plein temps axé sur le développement personnel, l'orientation professionnelle, les techniques de recherche d'emploi, avec stages en milieu de travail. Les personnes admises recevront une allocation de formation. Prière de prendre rendez-vous: 849-4792, poste 235.

■ Nouvelle Acropole présente une conférence sur le thème « Le symbolisme des contes de fées », le 8 janvier, à 19 h 30, au 400 est, boulevard Saint-Joseph. Renseignements complémentaires: 279-6535.

DÉMAIN

■ Les personnes sans emploi âgées de 40 ans ou plus sont invitées à une réunion, le 9 janvier, à 19 h 30, au 2, place Laval, salle 250, niveau Terrasse, à Laval. Renseignements complémentaires: 665-3602.

DIVERS

■ Le CLSC Longueuil-Est, 388, rue Lamarre, à Longueuil, organise des sessions de relations parents-enfants à l'intention des parents d'enfants de deux à cinq ans vivant des difficultés. Pour inscriptions: 463-2850, Elie Battat, psychologue.

■ Le Centre d'information et d'éducation sur le logement accueille le public désireux de se renseigner sur le logement, le mardi, à 19 h 30. Services gratuits. Prière de prendre rendez-vous: 670-4552.

■ Le Centre de rétablissement des toxicomanes Le Portage est présent au Service communautaire de Saint-Laurent chaque mardi, de 13 h à 18 h pour venir en aide aux personnes qui abusent de drogues, médicaments ou alcool. Pour ceux qui vivent avec ces personnes, parents, conjoints, un groupe se réunit de 19 h à 21 h. Renseignements complémentaires: Mme Dean Pazzi, 744-7322.

■ Le Musée des émaux d'art invite le public à voir les œuvres de 15 peintres émailleurs, au 1417, rue du Fort, le dimanche et le mardi, de 12 h à 17 h. Entrée gratuite. Renseignements complémentaires: 935-3220.

LA NOUVELLE CHRYSLER LeBARON GTS



UN GRAND COUP AUX EUROPÉENNES!

La LeBaron GTS.
Autant de performance, sinon plus.
Et à la moitié du prix!

La nouvelle LeBaron GTS impose un nouveau standard de performance. Géniale, cette grande berline déclassée les plus orgueilleuses des Européennes. * Pour la moitié de leur prix!

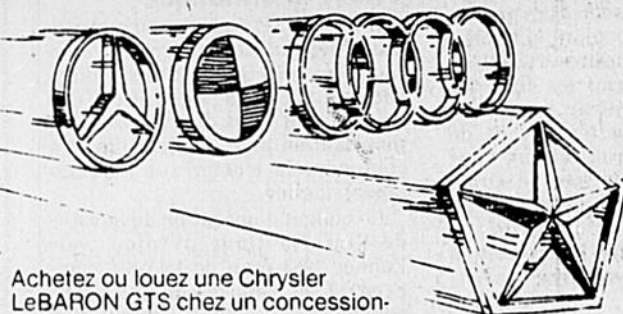
Munie de son système de suspension Spécial Sport, la LeBaron GTS Turbo atteint plus rapidement le 0-80 km/h que l'Audi 5000 Turbo. Plus rapidement que la BMW 528e. Plus rapidement que la Mercedes 190E.

Mettez-la en compétition avec ces trois Européennes dans des virages en slalom difficiles. La LeBaron GTS les dominera grâce à sa traction avant et ses amortisseurs à l'azote.

Elle n'a pas que du génie. Elle a aussi de la place pour cinq passagers et un coffre-arrière qui est plus qu'un coffre, c'est aussi une ingénieuse cinquième porte.

À l'intérieur, à son luxe et confort s'ajoutent les plus récentes techniques de l'électronique. Quant aux sièges, ils ont été dessinés selon des données anatomiques précises.

À n'importe quel prix, la LeBaron GTS serait déjà impressionnante. A moins de la moitié du prix de la moins chère des Européennes, elle est tout à fait étonnante!



Achetez ou louez une Chrysler LeBaron GTS chez un concessionnaire Dodge ou Plymouth... et sans dépenser une fortune, vous porterez un grand coup aux grandes Européennes.

LE MEILLEUR PRODUIT!

Selon le pourcentage de rappels des voitures de modèles 82 et 83 conçues et fabriquées en Amérique du Nord.

LA MEILLEURE GARANTIE!

Chrysler garantit chacune des voitures qu'elle fabrique pour 5 ans ou 80 000 km: moteur et rouage d'entraînement et contre les perforations dues à la corrosion sur la carrosserie extérieure. Tous les détails chez le concessionnaire.

CHRYSLER CANADA LTÉE

VOTRE CERTITUDE ☒ VOTRE SÉCURITÉ

Certains équipements illustrés ou mentionnés sont optionnels moyennant supplément.

* Comparativement à des modèles 1984 standard selon l'ensemble des résultats des tests de l'U.S.A.C.

Tu m'étonneras toujours!



CHRYSLER

VENTE D'EAU POTABLE À LASALLE

Montréal pose des conditions

■ Le maire de LaSalle qui voudrait bien acheter toute son eau potable de Montréal, rencontre aujourd'hui le président du comité exécutif de la métropole pour essayer d'en venir à une entente. Mais Montréal, de son côté, veut « que l'entente profite aux deux municipalités » et met sur la table une série de problèmes à résoudre par la même occasion.

Montréal offre même à sa voisine, sous condition, le remboursement de quelques centaines de milliers de dollars et lui annonce une baisse de tarif: de 63,76 cents à 58,59 cents les 1 000 gallons d'eau. Ceci s'applique d'ailleurs aux 14 autres villes desservies par Montréal.

MARIANE FAVREAU

Dans une lettre écrite en octobre dernier, le président du comité exécutif de Montréal expliquait au maire de LaSalle, M. Michel Leduc, à quelles conditions Montréal est prête à collaborer pour régler le problème d'eau de LaSalle.

Il y a, en fait, quatre points que M. Yvon Lamarre veut discuter avec la ville voisine avant de conclure un deuxième contrat d'eau potable. (Actuellement, Montréal dessert environ 60 p. cent de LaSalle tandis que Lachine lui fournit le reste. Les citoyens de LaSalle préféreraient (et le maire en a fait une promesse électorale) que toute leur eau potable provienne de l'usine de filtration montréalaise, Des Bailleurs, d'ailleurs construite sur leur territoire.)

Les quatre préalables que Montréal met sur la table sont les suivants: le retrait d'une contestation des tarifs devant la cour, le maintien de la taxe foncière pour l'usine Des Bailleurs au tarif public, une consultation sur le futur centre commercial au sud de la rue Newman, et le redressement des limites nord-est de LaSalle par un échange de terrains avec Montréal.

Il y a actuellement neuf municipalités desservies par Montréal qui contestent ses tarifs d'eau pourtant fixés par la Commission municipale. Montréal leur a déjà annoncé qu'elle a baissé ses tarifs et qu'elle tient en réserve des ristournes importantes pour chacune d'entre elles... à condition qu'elles retirent leur recours juridique. (\$5 millions pour les 14 municipalités desservies par Montréal.)

Ainsi, M. Lamarre déclarait à LA PRESSE hier que le tarif de 63,76 cents les 1 000 gallons d'eau appliqués en 1983 et 1984 était abaissé à 58,59 cents. Pourquoi? Parce que les coûts de production et d'intérêts se sont avérés moindres à la fin de l'exercice financier. Si bien que Montréal refait la diminution aux 14 municipalités qu'elle dessert. Mais les neuf récalcitrantes n'en profiteront que lorsqu'elles auront abandonné leur poursuite.

Au nord-est de LaSalle, les « frontières » semblent créer des problèmes. Montréal voudrait donc qu'on procède, entre voisines, à un échange de terrains pour régulariser les limites des deux villes. Ce que LaSalle a déjà refusé.

De plus, LaSalle envisage la construction d'un centre commercial qui créerait des problèmes à Montréal. La Ville voudrait donc être consultée et parle même de rezonage.

Enfin, pour son usine de filtration sise à LaSalle, Montréal paie des taxes foncières au tarif des équipements publics, soit \$0,50 du \$100 d'évaluation. Ce que sa voisine conteste: elle veut la taxer au tarif des commerces. M. Lamarre explique donc au maire de LaSalle qu'il tiendra compte des taxes foncières dans la fixation du prix de l'eau qu'il pourrait vendre à LaSalle.

Le président de l'exécutif fait valoir que les questions qu'il aborde aujourd'hui avec le maire de LaSalle ont fait l'objet d'ententes avec d'autres municipalités, notamment avec Hampstead et Côte Saint-Luc.

Si Montréal et LaSalle en arrivaient à une entente pour la fourniture d'eau potable au territoire non encore desservi, il faudrait effectuer des travaux de pompage et de raccordement coûtant entre \$500 000 et \$1 million et qui pourraient s'échelonner sur une période d'environ trois mois.

SPECTACLES

CINÉMA

ARLEQUIN: «L'Argentine des grands espaces» (série Les grands explorateurs). Lun., mar., mer., 20:00. Jeu., ven., 19:00, 21:30.

ASTRE (1): «Le moment de vérité». 12:30, 14:50, 17:10, 19:30, 21:50.

ASTRE (2): «The Cotton Club». 13:00, 15:20, 17:40, 20:00, 22:15.

ASTRE (3): «La guerre des tuques». 14:40, 18:05, 21:30. «La petite bande». 13:00, 16:25, 19:50.

ASTRE (4): «Runaway». 13:20, 15:25, 17:30, 19:40, 21:45.

BEAVER: «Firestorm». 11:00, 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

BERRI (1): «La guerre des tuques». 12:00, 13:50, 15:40, 17:20, 19:10, 21:00.

BERRI (2): «Il était une fois en Amérique». 12:00, 15:50, 19:55.

BERRI (3): «Kaos». 12:10, 15:50, 18:40, 21:20.

BERRI (4): «Pinocchio». 12:00, 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20.

BERRI (5): «Le bal». 12:30, 14:45, 16:55, 19:10, 21:40.

BIJOU: «Filles à contrat». 12:05, 14:30, 17:35, 20:20. «Délirs sexuels à l'internat». 13:25, 14:10, 18:55, 21:40.

BONAVENTURE (1): «Supergirl». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

BONAVENTURE (2): «The Terminator». 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

BROSSARD (1): «J'ai rencontré le Père Noël». Tous les jours, 10:10, 11:50, 13:35, 15:15; ven., mar., 11:50, 13:35, 15:15. «Runaway». 17:15, 19:15, 21:15.

BROSSARD (2): «Le moment de la vérité». Tous les jours, 10:00, 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30; ven., mar., 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30.

BROSSARD (3): «La guerre des tuques». Tous les jours, 10:00, 12:10, 14:20; ven., mar., 12:10, 14:20. «The Cotton Club». 16:30, 19:10, 21:40.

CAPLO: «Paris, Texas». 13:40, 16:20, 19:00, 21:40.

CARREFOUR (1) (Saint-Jérôme): «Cannonball II». 19:30. «Gremlins». 21:30.

CARREFOUR (2): «Que c'est bon». 21:00. «Vital sous les Tropiques». 19:30.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Jouissances asiatiques». 11:30, 13:30, 19:10. «Amours passionnées». 12:38, 16:30, 20:23. «On demande une secrétaire blonde». 14:00, 19:52, 21:45.

CARTIER-LAVAL: «S.O.S. fantômes». 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.

CHAMBLY: «Splash». «La foire des ténèbres». Ven., 19:00; sam., dim., 13:30, 19:00; dim., 13:30, 19:00; lun., 19:00.

CHAMPLAIN (1): «S.O.S. fantômes». 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.

CHAMPLAIN (2): «Le moment de vérité». 12:00, 14:20, 16:40, 19:00, 21:30.

CHATEAUGUAY (1): «Superman III». Ven., sam., 19:00; dim., 14:00, 19:30.

«L'histoire sans fin». Ven., sam., 19:10; dim., 15:10, 21:40.

CHATEAUGUAY (2): «Meatballs II». Ven., sam., 19:00, 21:10; dim., 14:00, 20:00.

CINÉMA V: «Fellini's Satyricon». 19:00.

«The Return of the Secaucus Seven». 19:15. «Talking Heads: Stop Making Sense». 21:15. «Under the Volcano». 21:30.

CINÉMA CRISTAL: «Staying alive». «The survivors». «Encore une fois».

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «La guerre des tuques». 13:15, 15:00, 16:45, 19:50, 21:40.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «J'ai rencontré le Père Noël». 13:40, 15:15, 16:50, 18:25, 20:05, 21:40.

CINÉMA DE PARIS: «Runaway». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINÉMA DU PARC (1): «Flamingo Kid». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINÉMA DU PARC (2): «Beverly Hills Cop». 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

CINÉMA DU PARC (3): «Beverly Hills Cop». 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00.

CINÉMA DU VILLAGE: «Just blondes». 13:00, 14:30, 16:00, 17:30, 19:00, 20:30, 22:00.

CINÉMA RIVE-NORD 1 (Repentigny): «Le moment de vérité». Lun. au jeu., 21:05; ven., sam., dim., 15:05, 21:05. «Tonnerre de feu». Lun. au jeu., 19:00; ven., sam., dim., 13:30, 19:00.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «Cannonball II». Lun. au jeu., 21:10; ven., sam., dim., 15:10, 21:10. «Histoire sans fin». Lun. au jeu., 19:30; ven., sam., dim., 13:30, 19:30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Forces occultes». 18:35. «Lola Montès». 20:35.

CINEPLEX (1): «Pinocchio». 13:15, 15:15, 17:15. «The Bostonians». 19:00, 21:30.

CINEPLEX (2): «Pinocchio». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINEPLEX (3): «A Soldier's Story». 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.

CINEPLEX (4): «Comfort and Joy». 13:10, 15:15, 17:20, 19:30, 21:40.

CINEPLEX (5): «Pinocchio». 13:15, 15:15, 17:15. «The Fourth man». 19:20, 21:20.

CINEPLEX (6): «The Fourth man». 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

CINEPLEX (7): «Ghostbusters». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINEPLEX (8): «Crimes of passion». 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.

CINEPLEX (9): «Runaway». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

COMMODORE: «Ardeurs perverses». «Fantasies des sens». «Adolescentes brûlantes».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «La dernière licorne». 12:30, 14:15, 16:00, 17:45, 19:30, 21:15.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Les pirates de l'île sauvage». 12:10, 15:50, 19:30.

«Top secret». 14:10, 17:50, 21:30.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Des filles à contrat». 12:05, 14:55, 16:45, 20:35.

«Délirs sexuels à l'internat». 13:25, 15:15, 19:05, 21:55.

CRÉMAZIE: «Le moment de vérité». 12:15, 14:30, 16:50, 19:10, 21:30.

DAUPHIN (1): «Amadeus». 13:20, 16:10, 19:00, 21:50.

DAUPHIN (2): «Mario». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

DECARIE SQUARE (1): «Cotton Club». 12:15, 14:30, 16:50, 19:15, 21:45.

DECARIE SQUARE (2): «Johnny Dangeously». 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

DORVAL (1): «Dune». 13:20, 15:55, 18:30, 21:05.

DORVAL (2): «Flamingo Kid». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

DORVAL (3): «City Heat». 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.

ELYSEE (1): «Les yeux la bouche». 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

ELYSEE (2): «Les cinq derniers jours». 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

ESPACE 9: «Pinocchio». Sam. dim., 13:30, 15:30.

EVE: «Sex play». 9:50, 12:30, 15:10, 17:50, 20:30. «Babe». 11:15, 13:55, 16:35, 19:15, 21:55.

FAIRVIEW (1): «Falling in love». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

FAIRVIEW (2): «Beverly Hills Cop». 13:05, 15:05, 17:05, 19:05, 21:05.

FANTAISIE: «Il était une fois l'Amérique». Ven., lun. à jeu., 20:00; sam., dim., 13:00.

GREENFIELD (1): «Gremlins». 13:15, 15:15, 17:15, 19:20, 21:25.

GREENFIELD (2): «Le jumeau». 13:00, 15:00, 17:00, 19:05, 21:10.

GREENFIELD (3): «Beverly Hills Cop». 13:05, 15:10, 17:20, 19:30, 21:40.

GUY: «Taboo II». 12:00, 15:05, 18:10, 21:15. «Coed Fever». 13:35, 16:40, 19:45.

IMPERIAL: «2010». 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.

JEAN-TALON: «S.O.S. fantômes». 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.

KENT (1): «Beverly Hills Cop». 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

KENT (2): «City Heat». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

L'AMOUR: «Playing with fire». 12:00, 14:40, 17:30, 20:15. «Pink ladies». 13:40, 16:25, 19:15, 21:55.

L'AUTRE CINÉMA: «Viva la vie». 19:00. «Un amour de Swann». 19:15. «Yentl (v.f.)». 21:15. «Metropolis». 21:30.

LAVAL (1): «2010». 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.

LAVAL (2): «Gremlins». 12:50, 14:55, 17:00, 19:05, 21:15.

LAVAL (3): «City Heat». 12:25, 14:15, 16:10, 18:00, 19:50, 21:45.

LAVAL (4): «Le jumeau». 12:40, 14:50, 17:00, 19:10, 21:20.

LAVAL (5): «Beverly Hills Cop». 13:10, 15:15, 17:15, 19:25, 21:35.

LOEWS (1): «City Heat». 12:20, 14:10, 16:00, 18:00, 19:50, 21:40.

LOEWS (2): «Protocol». 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:15.

LOEWS (3): «Falling in Love». 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.

LOEWS (4): «Flamingo Kid». 12:30, 14:30, 16:30, 18:30, 20:30.

LOEWS (5): «Flamingo Kid». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:35.

MASCOUCHE (1): «L'histoire sans fin». 15:15, 21:30. «Cannonball II». 13:15, 19:30.

MASCOUCHE (2): «Gremlins». 15:00, 21:15. «Académie de police». 13:15, 19:30.

MERCIER: «Pinocchio». 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.

ODEON LAVAL (1): «Le moment de vérité». Tous les jours, 10:00, 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30; ven., mar., 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30.

ODEON LAVAL (2): «J'ai rencontré le Père Noël». Tous les jours, 10:00, 12:00, 14:00; ven., mar., 12:00, 14:00. «Johnny dangeously». Tous les jours, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.

OMEGA (1): «La licorne». 13:00, 15:00, 17:00. «Il était une fois l'Amérique». 20:00, sauf lun.

OMEGA (2): «Château de plaisirs». 14:20, 17:00, 19:40, 22:20; lun., 14:20, 17:00. «Plaisirs intimes». 13:00, 15:40, 18:20, 21:00; lun., 13:00, 15:40.

QUIMEOSCOPE: «L'aventure c'est l'aventure». 19:15, 21:30. «Lili Marleen». 19:00, 21:15.

OUTREMONT: «L'émotion dissonante». 19:30. «La publicité, ça c'est du cinéma». 21:30.

PALACE (1): «Dune». 11:30, 14:00, 16:30, 19:00, 21:35.

PALACE (2): «The killing fields». 12:45, 15:30, 18:15, 21:00.

PALACE (3): «Beverly Hills Cop». 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00.

PALACE (4): «Beverly Hills Cop». 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

PALACE (5): «Beverly Hills Cop». 12:30, 14:30, 16:30, 18:30, 20:30.

PALACE (6): «Beverly Hills Cop». 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

PAPINEAU (1): «Boiser au soleil». 12:00, 15:00, 18:00, 21:00. «Passions insatisfaites». 13:40, 16:40, 19:40.

PAPINEAU (2): «Château de plaisirs». 12:00, 14:40, 17:25, 20:05. «Plaisirs intimes». 13:20, 16:00, 18:45, 21:30.

PARADIS (1): «Le moment de vérité». 13:00, 15:20, 17:40, 20:00, 22:15.

PARADIS (2): «La guerre des tuques». 14:40, 18:05, 21:30. «Juste un peu d'amour». 13:00, 16:25, 19:50.

PARADIS (3): «Purple Rain». 14:40, 18:10, 21:40. «Académie de police». 13:00, 16:30, 20:00.

PARIS 1 (Saint-Hyacinthe): «Le marginal».

Ven., jeu., 19:00; mar., mer., 15:25, 19:15. «Le jumeau». Ven., jeu., 20:55; mar., mer., 13:30, 17:20, 21:10.

PARIS (2): «Alice au pays des merveilles». Ven., jeu., 19:00; mar., mer., 13:30, 16:20, 19:10. «Le petit prince». Ven., jeu., 20:35; mar., mer., 15:05, 17:55, 20:45.

PARISIEN (1): «Fort Saganne». 12:45, 16:30, 20:15.

PARISIEN (2): «Gremlins». 12:55, 15:00, 17:00, 19:05, 21:10.

PARISIEN (3): «Le jumeau». 13:10, 15:15, 17:20, 19:25, 21:30.

PARISIEN (4): «Joyeux Pâques». 12:15, 14:05, 15:55, 17:50, 19:50, 21:50.

PARISIEN (5): «Indiana Jones et le temple maudit». 12:15, 14:30, 16:40, 19:00, 21:20.

PLACE DU CANADA: «Amadeus». 13:20, 16:10, 19:00, 21:50.

PLACE LONGUEUIL (1): «S.O.S. fantômes». Tous les jours, 10:00, 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.

PLACE LONGUEUIL (2): «Pinocchio». Tous les jours, 10:00, 11:55, 13:50, 15:45, 17:40, 19:35, 21:20; ven., mar., 15:55, 17:50, 19:45, 21:40, 23:35, 21:20.

PLACE VILLE-MARIE (1): «Micki and Maud». 12:10, 14:35, 17:00, 19:25, 21:50.

PLACE VILLE-MARIE (2): «Micki and Maud». 13:10, 15:35, 18:00, 20:25.

PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Cotton Club». 12:15, 14:30, 16:50, 19:15, 21:45.

PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Johnny dangeously». 12:30, 14:15, 16:00, 17:45, 19:35, 21:30.

PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Pinocchio». 12:00, 13:45, 15:30, 17:15, 19:00, 20:45.

RIO (1): «Un après-midi érotique». «Caroline». «Partouze suédoise», à compter de 13:00.

RIO (2): «L'étrangleur de New York». «Maison près du cimetière». «Le Mutant». «Les anges du mal», à compter de 13:00.

SAINT-DENIS (2): «Top secret». 13:55, 17:30, 21:10. «Les pirates de l'île sauvage». 12:05, 15:35, 19:15.

SAINT-DENIS (3): «La dernière licorne». 12:15, 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25.

SEVILLE: «Carmen». 19:00. «The brother from another planet». 21:00.

VERDUN: «S.O.S. fantômes». 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40.

VERSAILLES (1): «Gremlins». 13:15, 15:15,

TOUS EMBAUCHÉS PAR MÉDIA CANADA, DE ROGER NANTÉL ET PETER SIMPSON

La publicité du gouvernement Mulroney sera confiée aux ex-employés des agences libérales



Harvie Andre, ministre des Approvisionnement.

■ OTTAWA — Le gouvernement Mulroney a décidé d'accorder tous ses contrats de publicité à des conservateurs, mais cette publicité continuera d'être préparée par le personnel qui faisait celle du gouvernement libéral.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

LA PRESSE a appris hier que Média Canada, la nouvelle société mise sur pied par deux partisans conservateurs, MM. Roger Nantel, de Montréal, et Peter Simpson, de Toronto, a embauché tout le personnel montréalais et torontois de la Compagnie des Médias du Canada, la firme mise sur pied en 1980 par les libéraux pour préparer la publicité du gouvernement fédéral.

Créée spécifiquement pour l'obtention du contrat gouvernemental, la firme conservatrice

n'avait pas le personnel à sa disposition pour remplir ce contrat. Elle a donc récupéré le personnel de la firme libérale qui se retrouvait sans contrat depuis la défaite des libéraux aux élections du 4 septembre.

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Harvie Andre, a par ailleurs nié hier que les profits de Média Canada seront retournés au Parti conservateur. « Cela serait illégal, a-t-il déclaré. Je démissionnerais avant d'accepter une telle situation. »

M. Andre a expliqué que le contrat de publicité avait été accordé à Média Canada pour une première période de trois mois, et qu'il sera ensuite renégocié avec la même firme pour la prochaine année fiscale.

« J'ai demandé à mes fonctionnaires de s'assurer de trois points précis :

■ que le contrat contienne des

clauses garantissant que le travail sera effectué ;

■ que le contrat prévoit une marge de profit normale pour tout investissement ;

■ que le contrat soit plus avantageux pour le gouvernement que celui accordé par les libéraux.

M. Andre a indiqué que le contrat de trois mois déjà signé coûte \$125 000 par mois au gouvernement, ce qui est moins cher, a-t-il dit, que les \$144 000 versés par le gouvernement précédent aux publicistes libéraux.

Pourquoi avoir donné ce contrat à des conservateurs ? M. Andre a rappelé que c'est l'un des partenaires de Média Canada, M. Simpson, qui a lancé en 1979 le concept d'une agence unique, chargée de distribuer la publicité fédérale.

Ce concept a ensuite été adopté par les libéraux parce qu'il faisait épargner de l'argent au gouvernement, a-t-il ajouté.

Selon lui, seulement trois intervenants avaient l'expertise nécessaire pour jouer un tel rôle : la firme libérale, la firme conservatrice mise sur pied par M. Simpson en 1979 (Media Buying Services) et vendue en 1980, et M. Simpson lui-même.

Selon les informations recueillies hier, le gouvernement a entrepris des pourparlers avec Media Buying Services, mais ces discussions ont échoué parce que le président de la compagnie, M. Peter Swain, refusait de s'associer à une firme québécoise, celle de Roger Nantel, qui aurait été chargée de la conception de la publicité francophone.

Cette affaire a créé une bisbille au sein des conservateurs, M. Swain faisant valoir que si on donnait une partie de la publicité à une firme québécoise, on devrait également, en toute justice,

partager le gâteau avec des firmes de l'Ouest et des Maritimes.

Le ministre, M. Andre, a reconnu hier qu'il y avait eu des divergences d'opinions sur le sujet et que MM. Swain et Nantel n'avaient jamais été en excellents termes.

Les deux hommes étaient responsables de la publicité du parti au Canada anglais et au Québec au cours de la dernière campagne électorale. M. Nantel avait exigé et obtenu que la publicité francophone soit conçue au Québec et non simplement traduite ou adaptée à partir de thèmes adoptés à Toronto.

Rejoint hier par LA PRESSE, M. Nantel a préféré garder le silence sur ce désaccord, mais il a fait valoir que la publicité du parti au Québec, pendant la campagne électorale, avait été aussi bonne, sinon supérieure à celle faite au Canada anglais.

MÊME SI OTTAWA PUBLIE 50 000 PAGES DE DOCUMENTS

Le réseau d'espionnage exposé par Gouzenko reste mystérieux

■ OTTAWA (d'après CP, UPC) — En dépit de la publication, hier, de 50 000 pages de documents longtemps gardés secrets, les Canadiens sont toujours maintenus dans l'ignorance au sujet du réseau d'espionnage soviétique qui avait été exposé par Igor Gouzenko.

C'est ce qu'a soutenu hier M. John Sawatsky, auteur du livre *Gouzenko: ce qui n'a pas été dit*, en affirmant que le gouvernement devrait publier immédiatement 114 pages de documents qu'il a retenus ou partiellement censurés, ainsi que toutes les informations additionnelles recueillies par la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre des accusations formulées par Gouzenko.

« Je pense qu'ils s'efforcent simplement d'empêcher que certains noms ne soient révélés, mais à mon avis, toute la lumière peut maintenant être faite sur cette affaire sans que la réputation de qui que ce soit en souffre », a déclaré M. Sawatsky.

Les documents publiés par les Archives publiques du Canada font partie de la preuve qui avait été soumise en 1946 à la commission royale Kellock-Taschereau, chargée de faire enquête sur l'existence, au Canada, d'un important réseau d'espionnage allégué par Gouzenko.

Ils englobent beaucoup des 109 documents que Gouzenko avait cachés sous sa chemise lorsqu'il



Igor Gouzenko, spécialiste du décodage à l'ambassade soviétique à Ottawa durant la dernière guerre, ainsi que son épouse.

téléphoto CP

avait quitté l'ambassade d'URSS à Ottawa, le 5 septembre 1945, pour demander asile politique au Canada.

Selon M. Sawatsky, les 580 pièces dévoilées en totalité et les 16 autres qui n'ont été publiées que partiellement « sont intéressantes mais ne révèlent rien de sensationnel ».

Mary Clarke, du bureau du solliciteur général, Elmer MacKay, a souligné de son côté que la plupart des documents non dévoilés avaient été retenus en vertu d'une disposition de la Loi sur l'accès à l'information

visant à protéger la vie privée des individus ; d'autres l'ont été par suite de l'application d'une autre clause portant sur la protection du caractère confidentiel des documents obtenus de gouvernements étrangers. Mme Clarke a précisé que le gouvernement examinerait de nouveau la question en 1990.

M. Sawatsky affirme qu'il n'y a aucune raison de ne pas publier ces pièces, étant donné que peu de documents sont maintenant secrets pendant plus de 30 ans.

L'enquête de 1946, et d'autres

effectuées depuis par la GRC, ont abouti à la tenue de 18 procès pour espionnage au Canada et en Grande-Bretagne. Dix personnes devaient être reconnues coupables, dont le député communiste canadien Fred Rose, qui fut condamné à six ans de prison.

La mise au jour par Gouzenko, qui travaillait à l'ambassade d'URSS comme spécialiste du décodage, d'un réseau d'espionnage à la solde des Soviétiques avait fait sensation à l'époque, puisque l'Union soviétique était alors une alliée de l'Ouest contre l'Allemagne nazie.

L'URSS était considérée comme une puissance amie, mais à la suite des révélations de Gouzenko, il devint évident que ce pays tentait, grâce à un réseau d'espionnage très bien organisé, de se procurer des renseignements sur l'Ouest en utilisant le Canada comme base d'opération.

Gouzenko avait affirmé à l'époque que « l'Union soviétique était en voie d'établir dans les pays démocratiques, y compris au Canada, une cinquième colonne, dans le but ultime d'instituer une dictature communiste à travers le monde ».

Sa défection, avait-il affirmé, avait été motivée par le désir de mettre le Canada et les autres pays démocratiques en garde contre le danger qui les menaçait.

Gouzenko devait succomber à une crise cardiaque en juin 1982, à l'âge de 62 ans.

SELON LE DIRECTEUR DE L'AGENCE EARTHSCAN

La compassion du public pour l'Afrique tournera à la colère

■ OTTAWA (d'après CP) — La compassion manifestée par le public envers les victimes de la famine en Afrique cédera bientôt le pas à la colère, devant les politiques stupides et illogiques pratiquées par les pays qui offrent leur aide au continent africain.

C'est l'avis qu'a exprimé hier M. Jon Tinker, directeur de l'agence britannique Earthscan, à l'occasion d'une conférence sur l'aide internationale organisée à Ottawa.

Selon M. Tinker, les politiques mal conçues des pays développés concernant l'aide étrangère, combinées aux priorités à courte vue des gouvernements africains, précipitent l'Afrique vers la banqueroute écologique, et le public exigera bientôt qu'on lui explique « comment trois décen-

nies d'aide à l'Afrique ont pu aboutir à la famine éthiopienne ».

Cette conférence de deux jours, qui réunit des représentants d'organismes d'entraide canadiens et internationaux, des sociologues et des délégués des gouvernements, des syndicats et du monde des affaires, a été organisée par deux agences d'entraide non gouvernementales et financée par le bureau de M. David MacDonald, coordonnateur de l'aide canadienne aux victimes de la famine en Afrique.

Dans une critique mordante de l'efficacité et même des motifs des agences d'aide à l'étranger, M. Tinker a soutenu que beaucoup d'organismes d'entraide et d'agences gouvernementales ont omis, dans leur désir de s'assurer l'appui du public, de vérifier les faits et ont même fait preuve de malhonnêteté au sujet de l'efficacité de leur aide.

Par exemple, la production de céréales de 24 pays africains est tombée de 150 kg par hectare, en 1970, à moins de 100 kg aujourd'hui, selon des chiffres publiés par la Banque Mondiale.

« Personne ne peut douter que la leçon que nous donne l'Éthiopie est que la sécheresse, la famine et la faillite écologique ne sont pas dus à des causes naturelles, mais qu'elles ont été provoquées par la stupidité et la mauvaise gestion de l'homme. »

« L'Afrique est au bord d'un effondrement écologique causé par la déforestation, l'érosion et la pollution, à mesure que les pays sont poussés à la limite pour payer leurs dettes étrangères et se voient souvent forcés de cultiver des produits d'exportation non appropriés. »

« Quelque 30 millions d'Africains, vivant dans près de 30 pays, sont menacés par l'imminence du plus grand désastre de notre génération, et il ne reste probablement plus aujourd'hui aucun moyen de sauver des millions de gens d'une mort misérable. »

« Il est de plus en plus évident que ces morts seront le résultat direct de politiques agricoles et écologiques aussi stupides qu'illogiques, pratiquées tant par les gouvernements africains que par les agences d'aide occidentales et internationales », a conclu le conférencier.



téléphoto PC

Émouvante démission

Ses amis et ses collègues de travail essayaient silencieusement leurs larmes, hier, tandis que le ministre du Travail du Manitoba, Mme Mary Beth Dolin, leur annonçait sa démission du gouvernement néo-démocrate en leur disant : « J'ai le cancer ! » Agée de 48 ans, mère de cinq enfants et déjà une fois grand-mère, Mme Dolin lutte contre cette maladie depuis quatre ans. Même si elle démissionne de son poste de ministre, elle a assuré ses électeurs du comté de Kildonan, à Winnipeg, qu'elle continuerait à les représenter.

Délégués à Managua

■ OTTAWA (PC) — Le Canada sera représenté aux cérémonies officielles de l'inauguration du président marxiste élu du Nicaragua, M. Daniel Ortega, dans la capitale, Managua.

C'est ce qu'a annoncé hier, par voie de communiqué, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark.

Le secrétaire parlementaire de M. Clark, M. Gerry Weiner, ainsi que l'ambassadeur du Canada au Nicaragua, M. Francis Filleul, dirigeront la délégation, a fait savoir le ministre. Le communiqué ne précise pas le nombre de personnes qui seront appelées à faire partie de la délégation.

Goldfarb doute de la pertinence du sondage conservateur

■ OTTAWA (PC) — Martin Goldfarb, qui dirige à Toronto une maison de sondage d'opinion et dont les allégeances libérales n'ont jamais été dissimulées, a qualifié hier de « non pertinent » le sondage réalisé pour le compte du Parti conservateur et qui place les néo-démocrates de M. Ed Broadbent devant les libéraux de M. John Turner dans les intentions de vote des Canadiens.

« Nous sommes encore dans l'euphorie de la dernière élection, a signalé M. Goldfarb dans une interview téléphonique depuis Toronto. »

« Discuter aujourd'hui d'un concours de popularité n'est tout simplement pas pertinent, parce que vous ignorez comment les leaders des partis de l'opposition vont se comporter devant un éventuel projet de loi important. »

« Les Canadiens sont actuellement satisfaits du gouvernement, confortables, heureux et généralement optimistes. Ils semblent se plaire dans leur travail, leurs conditions de vie, et ils pensent que tout va bien aller au Canada. Il y a beaucoup d'optimisme dans notre société. »

« De sorte que si vous demandez à quelqu'un quel parti il appuie, beaucoup ne répondront pas vraiment à la question. »

ENTRACTE...



\$7 millions à l'Éthiopie

■ **Mère Teresa** s'entretient ici à Addis Abeba avec la vedette rock **Bob Geldof**, qui s'est rendu dans la capitale éthiopienne pour surveiller la distribution de denrées alimentaires d'une valeur de près de \$7 millions. Cet argent provenait de la vente mondiale du disque *Savent-ils que c'est Noël*. Ce disque, écrit par Geldof, a été enregistré par **Band Aid**, un groupe de vedettes rock qui avait été réuni spécialement pour l'occasion.

Une mémoire de...cheval

■ Cinq ans après la mort de **John Wayne**, le cheval qu'il montait toujours dans ses films hennit encore lorsqu'il entend un enregistrement de la voix de son ancien maître. **Dollar**, un quarter-horse azean de 17 ans, écoute tranquillement ses vieux jours sur le ranch de **Howard** et **Debra Keffeler**, au Texas. Il a joué en compagnie de Wayne dans les films *Big Jake*, *The Cowboys*, *Rooster Cogburn*, *Chisholm*, *Train Robbers*, ainsi que dans le dernier film du célèbre acteur, *The Shootists*, dans lequel celui-ci avait fait modifier le scénario pour qu'il puisse appeler son fidèle compagnon par son nom.

Catherine Bach, figure de proue



Catherine Bach

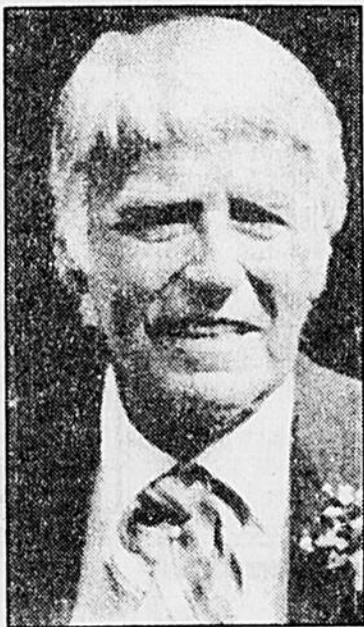
■ L'actrice **Catherine Bach**, des *Dukes of Hazzard*, a dévoilé récemment la figure de proue du voilier officiel de la Californie, une sculpture représentant une femme à la poitrine découverte, pour laquelle elle avait elle-même posé. La jeune femme, qui est âgée de 30 ans, a été choisie comme modèle parce qu'elle descend de l'une des premières familles à s'être installées en Californie. La figure de proue, sculptée par **Frank Morgan**, de San Diego, représente la Calafia mythique, à qui l'État doit son nom. Elle ornera la proue du *Californian*, une réplique exacte d'un voilier de la Garde côtière qui patrouillait les eaux californiennes au milieu du siècle dernier. Il servira de navire-école dans le cadre d'un programme de formation à la voile destiné aux jeunes.

Paul Newman: un don de \$250 000

■ **Paul Newman** a fait parvenir à une oeuvre de charité catholique qui se consacre à l'aide aux victimes de la famine en Afrique une aide alimentaire d'une valeur de \$250 000: c'est, souligne-t-on, la plus importante contribution individuelle que cet organisme ait jamais reçue pour son programme d'aide à l'Afrique. Le don a été effectué par « Newman's Own », une entreprise alimentaire lancée par l'acteur il y a deux ans et demi. L'agence, les Services catholiques de secours, précise que tous les profits réalisés par Newman's Own sont versés à des oeuvres de charité.

Triste fin pour Peter Lawford

■ Le dernier effort accompli par **Peter Lawford** dans le domaine du showbiz s'est terminé le mois dernier dans la débâcle la plus totale, l'acteur titubant sur le plateau et ne pouvant se rappeler son texte. La revue *People* précise qu'**Elizabeth Taylor** avait obtenu à Lawford un rôle de deux jours, payant \$2 000, dans *Malice in Wonderland* — où l'actrice incarne la chroniqueuse mondaine **Louella Parsons** — parce qu'il avait de la difficulté à payer son loyer. Mais la femme de Lawford le trouva deux jours plus tôt dans sa chambre, ivre et terrifié à l'idée de paraître devant les caméras; elle le conduisit à l'hôpital, où on lui administra des transfusions de sang et des injections de vitamines, mais le jour du tournage, il ne put se souvenir de son texte. Il fut conduit une nouvelle fois à l'hôpital, où il devait mourir la veille de Noël.



Peter Lawford

Les stars du président...

■ Une pléiade de vedettes de la scène et de l'écran, dont **Frank Sinatra**, **Pearl Bailey**, **Ray Charles** et **Elizabeth Taylor**, participeront aux festivités qui doivent être télévisées à travers les États-Unis dans le cadre de la seconde investiture du président **Reagan**. M. Reagan et le vice-président **George Bush** prêteront le serment d'usage lors d'une cérémonie privée, le dimanche 20 janvier, et le feront de nouveau en public le 21, sur les marches du Capitole: un défilé est prévu à cette occasion sur Pennsylvania Avenue.



Jose Ferrer et son fils Raphael

Jose Ferrer passe la main...

■ **Jose Ferrer**, dont la carrière s'étend sur un demi-siècle, a décidé d'abandonner la direction du Coconut Grove Playhouse de Miami « à quelqu'un de mieux qualifié » que lui. C'est en 1982 que Ferrer avait assumé la direction du théâtre, envers lequel l'intérêt populaire avait considérablement diminué. Il était payé \$1 par an pour ses services, qui incluaient souvent sa participation aux pièces qui y étaient présentées. L'assistance et les abonnements n'ont aucunement augmenté depuis, et d'une façon générale, mon travail a été constamment critiqué par la presse, a déclaré hier l'acteur de 72 ans, en ajoutant: « Il est évident que c'est au tour de quelqu'un de mieux qualifié de prendre les rênes ». Ferrer a surtout été critiqué pour son choix de pièces, et pour avoir, la saison dernière, octroyé des rôles dans plusieurs d'entre elles à deux de ses fils.

ANNIE CORDY

Regagner le public québécois

■ Il fallait regarder la chaîne française à la télé pour apercevoir de temps à autres Annie Cordy parce qu'au Québec, pas de nouvelle depuis 1971. Une nouvelle génération l'ignore complètement et c'est dommage parce que sur scène, Annie Cordy est un véritable phénomène qui avait emballé les Québécois à sa première visite en 1960.

JEAN BEAUNOYER

Les plus vieux se rappelleront du fameux téléthon animé par Jacques Normand qui avait permis d'amasser des fonds pour la construction de la Place des Arts. Annie Cordy était venue spécialement pour l'occasion et avait fait un malheur. Elle était revenue régulièrement par la suite jusqu'en 1971 et puis elle s'est surtout consacrée aux comédies musicales en Europe.

Hier, elle passait en coup de vent, le temps de participer aux *Variétés Michel Jasmin* et de s'en retourner en France où elle doit produire un gala demain soir. Après 33 ans de métier, elle n'a pas changé. Toujours l'énergie des grands projets, la folie de ses débuts et la constante bougeotte.

« J'ai une bonne santé, j'ai toujours cette passion du métier et je n'aime pas les mondanités. J'aime faire des galas, j'aime jouer dans des comédies musicales, j'aime jouer au théâtre et au cinéma et ne me demandez pas de choisir. Les artistes doivent être versatile, savoir tout faire et vivre leur métier comme une aventure ».

Quatre vies...

À l'émission de Jasmin, elle a chanté un medley de tous ses succès et lorsque cette femme raconte sa carrière, c'est tout le music-hall qui y passe.

« Lorsque je relis ma biographie, j'ai l'impression d'avoir vécu quatre vies ! »

Et comment ! Elle a participé à neuf opérettes et comédies musicales et créé 22 spectacles à Paris; au cinéma elle a tourné dans 30 films; à la télévision elle



photo Robert Nadon, LA PRESSE

« Lorsque je relis ma biographie, j'ai l'impression d'avoir vécu quatre vies ! »

a joué dans *L'Avare* de Molière, *Le bel indifférent*, *Madame Sans-gêne* et autres. Elle a reçu 10 disques d'or, le Grand Prix du disque, s'est méritée un Award à New York pour *Hello Dolly* et j'en passe.

« C'est difficile d'importer une comédie musicale mais en 1963, nous avons tenté l'expérience avec *Visa pour l'amour* avec Luis Mariano que nous avons présentée au Saint-Denis devant des salles pleines. J'aimais beaucoup la Comédie Canadienne, la Porte Saint-Jean et j'espère présenter d'autres spectacles chez vous l'an prochain ».

Un nouveau public

Mais il faudra refaire connais-

sance, retrouver un nouveau public parce que nous n'avons pas vu ni entendu Annie Cordy depuis un bon moment: « Il aurait fallu venir à tous les deux ans pour ça et c'est normal qu'on m'ait oubliée. En plus, il y a eu des problèmes de distribution de disques avec CBS. Vous savez, on ne s'occupe plus que des Anglo-saxons actuellement, c'est une véritable invasion en France. On enregistre en anglais et je plains les gens qui sortiront des disques français ».

Sur le plateau de Drucker (l'animateur de *Champs Élysées*), on parle de plus en plus anglais et la proportion est maintenant de 70 contre 30 p. cent pour les Anglo-saxons. Et avec le

vidéo, on fait n'importe quoi: c'est devenu le joujou du réalisateur. Où est la fatigue? Où est l'apprentissage sur scène? Vous savez, la relève n'est pas très forte chez nous pour le music-hall. Il faut aller du côté des États-Unis pour trouver de gens de métier ».

Annie Cordy ne changera pas pour autant. Alors que Johnny Halliday utilise 4 000 projecteurs pour son show du Palais des Congrès, elle conserve sa simplicité et son énergie pour un public fidèle depuis très longtemps.

« On ne vient pas m'entendre pour quelques succès, on vient me voir sur scène et c'est de plus en plus rare ». Comme Montand, Gréco, Brel, Trenet et tous les grands du music-hall.

Connaissiez-vous bien Elvis?

■ Le roi du rock and roll, Elvis Presley, aurait eu 50 ans aujourd'hui et les fans de l'idole, disparue il y a huit ans, se préparent à célébrer avec beaucoup de solennité cet anniversaire.

En prélude à cet événement, exégètes et sociologues s'efforcent depuis plusieurs jours d'analyser le mythe-Elvis. Aujourd'hui, plusieurs chaînes de télévision présenteront de longs extraits de ses rares concerts et des films dans lesquels il a joué.

À cette occasion, l'hebdomadaire américain *Globe* a publié 50 questions visant à tester les connaissances des fans d'Elvis et mesurer à quel point ils se souviennent de leur idole.

Voici ce questionnaire.

- 1) Où et quand Elvis est-il né ?
- 2) Quels étaient les prénoms de ses parents ?
- 3) C'est la mère d'Elvis qui a donné à son fils sa première guitare pour son 11e anniversaire, mais que désirait-il avoir comme cadeau à ce moment-là ? Un pistolet, une bicyclette ou un train électrique ?
- 4) Qui a donné à Elvis sa première grande chance en lui faisant signer un contrat ?
- 5) En juillet 1954, Elvis a fait son premier enregistrement commercial pour la Sun Records. Quelles en furent les premières chansons ?
- 6) Où Elvis fit-il sa première apparition en concert ?
- 7) En 1955, l'une des chansons d'Elvis tint le palmarès pendant 40 semaines. Était-ce *Mystery Train*, *I Forgot to Remember to Forget* ou *Baby Let's Play House* ?
- 8) Lorsqu'Elvis signa un contrat avec RCA Records en 1955, il fit un cadeau à ses parents. Était-ce une maison, des vêtements ou une Cadillac rose ?
- 9) Quel guitariste célèbre fut engagé pour la première séance d'enregistrement d'Elvis avec RCA ?
- 10) Avec quels deux directeurs de groupes non rock Elvis fit-il ses débuts à la télévision nationale ?
- 11) Quel est le titre du premier film d'Elvis ?
- 12) Elvis eut un revers important en 1956. Pour quelle raison son spectacle y fut-il annulé à Las Vegas ?
- 13) Quel investissement foncier Elvis fit-il en mars 1957 ?
- 14) Quel cadeau de Noël indésirable Elvis reçut-il en 1957 ?
- 15) Nommez un acteur qui partagea avec Elvis la vedette du film *King Creole*. Il fut tué lors du tournage d'un autre film en 1982.
- 16) Quel événement tragique s'est abattu sur la famille Presley en août 1958 ?
- 17) Juste après qu'il eut quitté l'armée, Elvis s'est joint à un autre chanteur célèbre pour une émission spéciale à la télévision. Qui ? Un indice: ils ont chanté *Witchcraft* ensemble.
- 18) Elvis a fait un film caricaturant la vie militaire. Quel est ce film ?
- 19) Pour son premier rôle non chantant dans un film, Elvis personnifiait un Indien métissé. Quel est le titre de ce film ?
- 20) Quel grand-pas fit Elvis le 1er mai 1967 ?
- 21) Que fait Priscilla maintenant ?
- 22) Quels emplois occupa Elvis avant de chanter à temps plein ?
- 23) En avril 1955, Elvis a passé



Elvis Presley aurait eu 50 ans aujourd'hui

une audition pour Arthur Godfrey's Talent Scouts, mais n'a pas été engagé. Le gagnant fut-il Paul Anka, Pat Boone ou Bobby Darin ?

24) Quel événement important est arrivé dans la vie des Presley en février 1968 ?

25) Quels sont les quatre hommes célèbres qui ont rendu visite à Elvis, chez lui en Californie, en août 1965 ?

26) Dans quel film Elvis a-t-il joué un double rôle, celui d'un officier des forces aériennes et son cousin lui ressemblant comme un sosie ?

27) Quelle chanson Paul Anka a-t-il écrite pour Frank Sinatra et qui est aussi devenue un succès d'Elvis ?

28) Quelle est la date de la mort d'Elvis ?

29) Quel vieux chanteur partagea la vedette avec Elvis en 1968 dans le film *Live a Little, Love a Little* ?

30) Quels sont les deux auteurs qui ont écrit les chansons *Jailhouse Rock*, *Hound Dog* et *Love Me* ?

31) Quelle actrice britannique partagea la vedette avec Elvis en 1966, dans *Paradise, Hawaiian Style* ?

32) L'un des tout premiers succès d'Elvis fut *Blue Suede Shoes*. Quel autre country rocker est aussi associé à cette chanson ?

33) Quel est le nom de l'ensemble vocal le plus connu qui accompagna Elvis ?

34) Dans lequel des films d'Elvis, son personnage est-il tué ?

35) Qui jouait le rôle du meurtrier ?

36) Qui est le Révérend Richard Penniman et comment figure-t-il dans la carrière d'Elvis ?

37) Dans quel film Elvis joue-t-il le rôle d'un boxeur professionnel ?

38) Elvis a habituellement chanté *Fever* comme une partie de son spectacle. Quelle chanteuse fut la première associée à ce numéro ?

39) Sur *Hound Dog*, qu'y avait-il sur la face B qui est devenu populaire ?

40) Où eut lieu l'apparition d'Elvis au Milton Berle Show ?

41) Quelle consigne stricte les producteurs de télévision ont-ils exigée quant à Elvis dans les années 50 ?

42) Quel gros succès Ray Charles a-t-il écrit pour Elvis ?

43) Quel étrange mission Elvis a-t-il reçue de la Maison Blanche en décembre 1970 ?

44) Quel chanteur bien connu choqua Elvis à Las Vegas à cause des ses attitudes suggestives sur scène ?

45) La co-vedette d'Elvis dans *King Creole* devint célèbre par la suite en personnifiant la mère dans une série d'horreur à la télévision. Qui était-elle ?

46) Qui a écrit le succès d'Elvis en 1956, *Heartbreak Hotel* ?

47) Elvis a-t-il baptisé son avion *Lisa Marie*, *Hound Dog* ou *Priscilla* ?

48) L'une des premières amours d'Elvis fut sa partenaire dans *Love Me Tender*. Était-ce Natalie Wood, Juliet Prowse ou Debra Paget ?

49) Quelle actrice d'origine suédoise partagea la vedette avec Elvis dans *Viva Las Vegas* ?

50) Quel grade avait Elvis en quittant l'armée ?

Réponses en page A 13

EN PLEIN
AIR...
FAITES-LE
DONC.
POUR VOIR!



Il y a de tout
dans les
**ANNONCES
CLASSÉES**
de
la presse
285-7111

MUSIQUE

Claude Gingras

■ La saison des fêtes, des cadeaux et des bons souhaits passée, celle des concerts reprend cette semaine.

L'Orchestre Symphonique de Montréal donne ce soir et demain soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier, son premier concert double de la nouvelle année. Charles Dutoit a tenu à diriger ce premier concert. Il sera d'ailleurs seul à l'avant-scène : ce cinquième programme de

CE SOIR ET DEMAIN SOIR

**Dutoit, seule
vedette du premier
concert OSM de 85**

la série « Grands Concerts » est un programme sans soliste. La pièce de résistance en est la cinquième Symphonie de Prokofiev (si bémol majeur, op.100), qui occupera la seconde moitié du programme. Avant l'entracte, Dutoit reprendra la première Symphonie, dite « du Printemps », de Schumann, qu'il dirigeait en octobre dernier à Montréal et à New York. En tout début de concert, on entendra une oeuvre du compositeur canadien Alexina Louie intitulée « O Magnum Mysterium » « In Memoriam Glenn Gould », pour 44 cordes. Mme Louie, Torontoise d'origine orientale, est à Montréal pour l'occasion.

La Cinquième de Prokofiev est, avec la Symphonie classique, la plus jouée des symphonies du compositeur soviétique. « Dans cette oeuvre, a dit l'auteur, j'ai voulu chanter l'homme libre et heureux, sa force, sa générosité et la pureté de son âme... C'est une oeuvre sur la grandeur de l'esprit humain. » Sa reprise à l'OSM coïncide avec le 40e anniversaire de sa création. Composée en un mois durant l'été de 1944, elle fut créée à Moscou le 13 janvier 1945, sous la direction du compositeur. La même année, le 9 novembre, Serge Koussevitzky en dirigeait la première américaine, à l'Orchestre Symphonique de Boston ; il en signait le premier enregistrement, en février suivant, avec le même orchestre, pour RCA.

Fait assez unique pour une oeuvre contemporaine, la cinquième Symphonie de Prokofiev entra au répertoire de l'OSM une dizaine d'années après sa création : Thomas Schippers la dirigea au Plateau en 1956 ; il en fit ensuite un enregistrement, pour EMI-Angel. Elle fut jouée plusieurs fois par après à l'OSM. Seiji Ozawa, alors peu connu, l'y dirigea en 1963. Franz-Paul Decker l'inscrivit

trois fois à ses programmes : 1968, 1970 et 1974. Le célèbre violoniste David Oistrakh, qui s'adonna un temps à la direction d'orchestre, la dirigea en 1972. C'est également l'oeuvre qu'avait choisie Klaus Tennstedt pour l'unique concert qu'il dirigea à l'OSM, en 1976. Ce qui fait donc, à ce jour, un total de sept exécutions de la Cinquième de Prokofiev à l'OSM. Montréal l'a également entendue par Lorin Maazel et l'Orchestre National de France en 1981.

L'Ensemble Arion

■ Pour marquer le tricentenaire de la naissance de Bach, l'Ensemble Arion a consacré à « Bach et ses contemporains » son premier programme de la nouvelle année, vendredi et samedi soirs, 20 h, en l'église luthérienne Saint-Jean (angle Jeanne-Mance et Prince-Arthur). Au quatuor habituel — Claire Guimond (flûte baroque), Chantal Rémillard (violin baroque), Betsy MacMillan (vielle de gambe) et Hank Knox (clavecin) — se joindra le violoniste Marc Destrué. Ancien membre de l'ensemble Tafelmusik de Toronto, M. Destrué fait maintenant partie de l'ensemble de Franz Brüggen ; comme membre de l'ensemble de Gustav Leonhardt, il figure également dans certains des titres récemment réalisés dans le cadre de l'intégrale des Cantates de Bach, chez Teldec (ex-Telefunken).

Fait à souligner chez Arion, le programme donné vendredi et samedi soirs fait appel à différentes combinaisons instrumentales. Il comprend une oeuvre de Bach et quatre de ses contemporains. L'unique Bach est la Sonate en si mineur pour flûte et clavecin, BWV 1030. Claire Guimond explique qu'un autre Bach au programme, la Sonate en do majeur pour deux violons et basse continue, bien que figurant dans le catalogue Schmieder au numéro BWV 1037 et longtemps attribuée au Cantor, n'est pas de Bach mais de son élève Johann Gottlieb Goldberg (le jeune claveciniste pour qui Bach composa les célèbres variations qui portent son nom).

Un Français et un Italien figurent parmi les contemporains choisis par Arion : Jean-Marie Leclair, dont on entendra la Sonate (ou Duo) pour deux violons, op.12 no 5, en sol mineur, et Antonio Vivaldi, représenté par l'un de ses « Concertos de chambre » pour très petit nombre d'exécutants, celui en ré majeur, pour flûte, deux violons et basse continue (l'oeuvre porte le numéro 89 au nouveau catalogue Ryom des oeuvres de Vivaldi). Un Buxtehude complète : Sonate en si bémol majeur pour violon, viole de gambe et basse continue, op. 1 no 4.

Après ses deux concerts montréalais, Arion fera une tournée de huit concerts à travers le Québec (en février) et enregistrera un disque à Toronto, pour Collegium Records (en mars).

VIE DE COUPLE



Écoutez

Solange Harvey
de 13h45 à 15h15

du lundi au vendredi

Des témoignages, consultations et analyses des problèmes de la vie quotidienne.

*ton choix...
c'est toujours
le meilleur*

CKAC 73

Un goût d'évasion?



le samedi dans

la presse

**il me faut
la presse**

L'EMOTION DISSONANTE

AU CINÉMA OUTREMONT
1248, rue Bernard ouest
les 8, 9 et 10 janvier à 19 h 30

À L'AUTRE CINÉMA
6430, rue Papineau
du 11 au 24 janvier à 19 h 30 et
du 25 au 31 janvier à 19 h 15

UNE PRODUCTION DE
L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

PLUS
POUR
VOTRE
ARGENT



L'ÉDUCATION DES ADULTES
AU CÉGEP



je m'inscris!

Renseignez-vous
au cégep de votre région
ou à
CÉGÉPHONE
(514) 271-1124
du lundi au vendredi
jusqu'à 21 h.
nous acceptons les frais
d'interurbain



Ligue Majeure d'Improvisation
SAISON 1984-1985

CONFÉRENCE YVON LEDUC

	PJ	G	P	BP	BC	Pts
Section Mauricie-Québec						
1 QUÉBEC	12	11	1	123	77	22
2 TROIS-RIVIÈRES	12	10	2	101	80	20
3 BEAUCE	12	6	6	97	113	12
4 SHAWINIGAN	8	3	5	55	59	6
5 STE-FOY	11	2	9	83	100	4
Section Laurentides-Laval-Lanaudière						
1 ST-JÉRÔME	10	6	4	91	85	12
2 REPENTIGNY	12	6	6	92	98	12
3 TERREBONNE	11	3	8	54	63	6
4 JOLIETTE	10	2	8	82	96	4

CONFÉRENCE ROBERT GRAVEL

	PJ	G	P	BP	BC	Pts
Section Montréal						
1 MONTRÉAL-CENTRE	10	8	2	98	60	16
2 MONTRÉAL-NORD	11	6	5	91	92	12
3 ST-LÉONARD	10	5	5	77	83	10
4 MONTRÉAL-EST	8	4	4	53	59	8
5 OUTREMONT	9	4	5	76	72	8
Section Rive-Sud-Estrie						
1 VALLEYFIELD	11	6	5	99	95	12
2 SHERBROOKE	8	5	3	75	59	10
3 SOREL	9	5	4	72	72	10
4 ST-HYACINTHE	9	4	5	53	60	8
5 LONGUEUIL	9	0	9	57	86	0

EN 85 TOUT LE QUÉBEC IMPROVISE
« SOYEZ DE LA PARTIE »

la presse

PRODUCTEUR: PROMOSHOW INC (819) 536-4227



Voici votre numéro chanceux.

À partir de

19,95 \$
par jour

Vous pouvez obtenir ce numéro chanceux, en plus du kilométrage illimité, en réservant un jour à l'avance.
Composez le 1-800-268-1311 ou appelez votre agent de voyage.



Le choix #1 pour louer une voiture.

Hertz loue des Ford et d'autres grandes marques.



Offre en vigueur à tous les comptoirs participants. Certaines restrictions ou conditions peuvent s'appliquer.

CHOIX D'ÉMISSIONS

PAR LOUISE COUSINEAU

20:30 (17) — «Mortelle randonnée»
Un policier de Claude Miller avec Michel Serrault et Isabelle Adjani. L'histoire d'un détective privé qui suit une jeune meurtrière et qui est fasciné par elle parce qu'elle ressemble à sa fille qui a été enlevée. Les critiques avaient beaucoup aimé ce film en salle.

21:00 (20) — RSVP
Crampez-vous à vos tuques: le thème de la soirée est le rock'n'roll des années cinquante.

22:25 (20) — Le Point
Présentation d'un reportage que l'on dit fort bien fait sur les enlèvements d'enfants de couples séparés. Des histoires compliquées, que les lois ne sont pas près de résoudre.

00:00 (2) — Entertainment This Week
Elvis: Elvis Presley aurait eu cinquante ans aujourd'hui. Cette émission présente un documentaire d'une heure sur la vie et la carrière du roi des chanteurs rock. Tout de suite après, deux films mettant en vedette Elvis: Flaming Star à 1 h et Love me Tender à 2 h 50.



Isabelle Adjani

HORAIRE RÉVISÉ

10:00 (5) — Time machine
16:00 (2) — He-man and Masters of The Universe
16:30 (2) — Scooby Doo

HILTON INTERNATIONAL QUÉBEC

3, Place Québec, Québec

Incroyable mais vrai. Notre forfait comprend: le stationnement, l'accès au centre de conditionnement physique avec saunas et bain tourbillon et un carnet de coupons rabais d'une sélection de boutiques de **PLACE QUEBEC** 75 BOUTIQUES & RESTAURANTS

Notre hôtel est également le seul de Québec à faire partie de l'Aéroparc. Crédit de 1000 milles par nuit. Crédit maximum de 1000 milles par vol d'Air Canada.

Plan familial Hilton. Les enfants qui partagent la chambre de leur(s) parent(s) sont logés gratuitement, peu importe leur âge. (Limite de 4 par chambre)

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, le service de réservations Hilton, tout hôtel Hilton International, ou appelez-nous à (418) 647-2411.

Tous les jours de la semaine.

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche

59 \$
par chambre, occupation simple ou double

En vigueur tous les jours, du 1^{er} décembre 1984 au 31 janvier 1985

OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

super spéciaux scolaires

Willson
a tout se qu'il vous faut

Reliures à anneaux Hilroy en vinyle

Toutes les reliures sont dotées d'un double déclic pour faciliter l'ouverture et prolonger la durée. Couleurs assorties.

Anneaux de 1" rég. 2,79 \$..... VENTE 1,79 ch.
Anneaux de 1½" rég. 3,98 \$..... VENTE 2,59 ch.
Anneaux de 2" rég. 4,98 \$..... VENTE 3,49 ch.

400 feuilles mobiles rayées

Ne manquez pas de passer chez Willson pour obtenir les meilleurs prix sur le papier de qualité à 3 perforations. Se rangent dans les reliures standard à 3 anneaux. Approvisionnez-vous dès maintenant et profitez des bas prix.

Willson rég. 4,99 3,79 pqt.

Calculatrice scientifique solaire Sharp EL-540

Calculatrice solaire 8 chiffres. 38 fonctions pré-programmées et calcul hexadécimal. Etui compris.
Willson rég. 29,95 27,99 ch.

Serviette-écrivain repliable

Couleurs assorties
Willson rég. 2,98 ch 1,79 ch.

Crayons Laurentien

Pqt. de 24 couleurs
Willson rég. 8,69 ch. 4,99 ch.
Bte. de 60 couleurs 12,99 ch.

Willson

La vente se termine samedi, le 19 Janvier 1985

Centre commercial Alexis-Nihon 937-3579
Place Newman 363-4804
Centre Rockland 731-3383

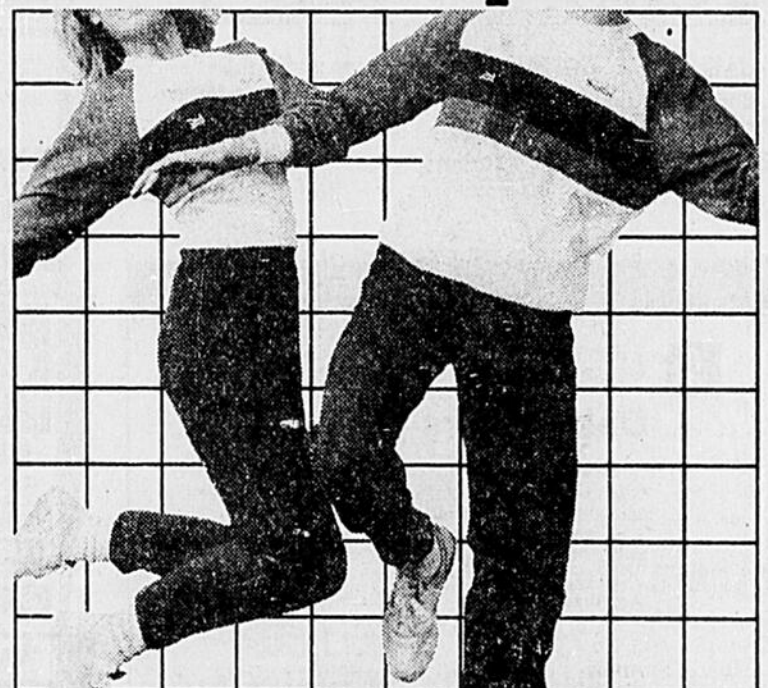
Place Versailles
Le Carrefour Laval
Place Vertu

352-9642
688-1332
337-7312

Place Bonaventure 861-1578
Promenade St-Bruno 461-1112
2020, avenue University 845-5264

Papeterie Willson

L'offre bien spéciale



signé:
Centre de conditionnement
Nautikus®

Les Centres de conditionnement Nautikus, Coke Diete* et Jaouhar vous font une offre vraiment très spéciale! Prenez un premier abonnement d'un an, au prix courant, dans l'un ou l'autre des quatorze Centres de conditionnement Nautikus, et vous recevrez gratuitement un magnifique survêtement. Cette offre spéciale est en vigueur jusqu'au 15 février 1985 (ou jusqu'à épuisement des stocks).

LA BONNE NOUVELLE: Le quartier des affaires de Montréal a maintenant son Centre de conditionnement Nautikus. Spacieux, ultra-moderne, il est aussi très bien situé: Place Victoria, à deux pas du métro. Il permettra d'accueillir le nombre croissant de gens qui veulent atteindre, en peu de temps, la forme au maximum.

*Coke Cola Diete et Coke Diete sont des marques déposées qui identifient le même produit de Coca-Cola Ltd. seulement.
*Coke Diete convient aux régimes à teneur réduite en glucides et en calories.

La forme au maximum®

Essai gratuit sur rendez-vous

Centre de conditionnement
Nautikus®

ANOU
Région de Québec
1777, Ste-Famille est
357-1481
BRASSARD
Région de Québec
672-1063
CENTRE VILLE
1206, Ste-Catherine ouest
866-1953

LABALE
Région de Québec
1000, Ste-Famille est
366-6300
LAVAL
Centre Sport
Centre Laval
366-6300
LAVAL
Club de Tennis
Val des Arènes
1565, St-Martin est
688-2048

LONGUEUIL
Club de Tennis inter-
de Longueuil
550, Côte Prince ouest
674-6264
PLACE VICTORIA
Tour de la Bourse
Nouveau Métro
321-8544
REMPART
Club de Tennis
1400, St-Joseph
740, Frontenac
962-0961

ST-LAURENT
Club de Tennis Racquet Club
6300, Côte de Liesse
739-2289
VILLE MONT-ROYAL
Centre de Tennis Racquet
Nouveau des restaurants
341-1553

EXODE DES FALLASHAS

Israël s'engage à poursuivre jusqu'au bout l'opération Moïse

Le Soudan blâmé par les pays arabes

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Le premier ministre israélien Shimon Pérès a déclaré hier qu'Israël finirait par réussir à ramener tous les juifs d'Éthiopie « dans la terre promise ».

Dans un discours prononcé à l'université de Jérusalem, M. Pérès a reconnu que le pont aérien pour transporter les fallashas de la corne de l'Afrique en Israël avait rencontré « un certain nombre de difficultés ».

Le pont aérien a ramené, depuis novembre jusqu'à la semaine dernière, quelque 12 000 fallashas. Il a été interrompu quand la compagnie belge Trans-European Airways (TEA) a dit qu'elle n'était plus en mesure d'assurer les vols. Des responsables israéliens ont déclaré que le nouvel exodus, nom de code « opération Moïse », avait été compromis par l'énorme publicité qu'il a soulevée.

Mais M. Pérès a affirmé : « Nous surmonterons ces difficultés... le peuple d'Israël ne sera pas satisfait jusqu'à ce que tous nos frères d'Éthiopie soient revenus dans la patrie (juive) ». M.

Zvi Eyal, porte-parole de l'agence d'immigration juive, a déclaré que plusieurs compagnies aériennes avaient offert leurs services pour reprendre le pont aérien via le Soudan selon des sources occidentales.

Selon l'édition d'hier du *Times of London*, Israël serait même prêt à considérer une solution militaire afin de sauver les quelque 4 000 fallashas bloqués au Soudan à la suite de l'arrêt brutal du pont aérien. Le journal, qui cite des sources militaires israéliennes, précise qu'une action militaire « pourrait être envisagée si le gouvernement soudanais refusait de collaborer à nouveau à l'opération Moïse ».

De son côté, le président de l'État d'Israël, M. Haim Herzog, a vivement condamné « l'hypocrisie des pays arabes qui ont condamné cette noble opération de sauvetage ». « Les pays arabes, a-t-il poursuivi, n'ont jamais levé le petit doigt pour venir en aide à leurs propres réfugiés, préférant les laisser moisir dans des camps alors qu'Israël a intégré et réhabilité des centaines de milliers de réfugiés juifs des pays arabes ».

L'opération Moïse a en effet provoqué la colère de certains pays arabes dont la Libye qui a demandé une réunion d'urgence de la Ligue arabe.

Le Soudan, pays au régime musulman intégriste, a été dénoncé par de nombreux autres pays arabes pour avoir permis à Israël d'évacuer les fallashas qui s'étaient réfugiés sur son territoire.

Hier le journal jordanien *Al-Rai* a résumé la position des dirigeants arabes en écrivant dans un éditorial que « le passage en contrebande des juifs d'Éthiopie par le Soudan ne peut être considéré comme une simple péripétie mais constitue une nouvelle défaite pour la nation arabe ».

Le journal appelle en outre l'Égypte, très proche allié du Soudan, à intervenir pour persuader le gouvernement de Khartoum de renoncer à l'opération.

À Alger, le quotidien officiel *El Moudjahid* écrit sous le titre « Le chantage de la faim » que l'évacuation des fallashas est une « opération scandaleuse » et s'explique par le déficit chronique dont souffre Israël en matière de ressources humaines.

Les juifs d'Éthiopie permettront à Israël de perpétuer son agression et son expansionnisme contre le monde arabe, ajoute *El Moudjahid*, dont l'article a été repris par l'agence *Algérie presse service* reçue à Paris. Ils seront utilisés par Israël comme masse de manoeuvre en Cisjordanie ou comme chair à canon contre les Palestiniens et les États arabes de la région.

Devant la vigueur des réactions du monde arabe, le gouvernement marxiste d'Éthiopie a démenti toute participation à l'opération Moïse et a dénoncé l'attitude du Soudan.

Khartoum a répliqué hier en niant avoir facilité le pont aérien et en affirmant qu'Addis Abeba a « toujours utilisé les juifs éthiopiens comme monnaie d'échange pour obtenir des armes et de l'argent israéliens ».

Par ailleurs, les deux motions de censure annoncées avant-hier par deux partis religieux du parlement israélien ont été retirées parce que M. Pérès s'est engagé à faire une déclaration devant la Knesset aujourd'hui même.



Un juif éthiopien console un jeune coreligionnaire en larmes dans le camp israélien de Ashkelon. (téléphoto AP)

Rupture à Nakoura

d'après AFP

Israël et le Liban ont pratiquement mis fin, hier à Nakoura (Sud-Liban), aux pourparlers militaires qu'ils avaient engagés le 8 novembre 1984 pour aboutir à des arrangements de sécurité permettant un retrait des forces israéliennes du Sud-Liban.

Les négociateurs israéliens ont estimé inadéquats la réponse libanaise à leur demande d'un déploiement élargi de la Force intermédiaire des Nations unies au Liban (FINUL).

De leur côté, les négociateurs libanais ont annoncé qu'en dépit du fait que le Liban ait accepté de conférer un rôle plus important aux contingents de la FINUL, Israël s'est refusé à présenter un plan de retrait de ses troupes. Ce refus a entraîné la rupture des négociations.

PROCÈS POPIELUSZKO

Le principal accusé avoue mais récuse les chefs d'inculpation

d'après AFP, AP et Reuter

Le capitaine Grzegorz Piotrowski, meneur présumé des policiers qui ont assassiné le père Jerzy Popieluszko, a reconnu hier avoir pris part à l'opération mais en annonçant qu'il plaiderait non coupable.

« Je ne plaide pas coupable d'aucun des chefs d'inculpation », a-t-il dit dans sa première déposition devant le tribunal provincial de Torun où se déroule son procès et celui de trois autres officiers de police.

Il a même ajouté : « Je reconnais avoir pris part à certaines opérations. Je plaide coupable d'avoir agi avec les deux autres (meurtres présumés), d'avoir frappé le prêtre du poing et avec un bâton et de lui avoir fait per-

dre connaissance, de l'avoir ligoté et baillonné et jeté dans le fleuve ».

Le juge Artur Kujawa lui a alors déclaré : « Ce que vous dites est illogique ».

S'il reconnaît en effet avoir commis ces actes, le policier a récuse les chefs d'inculpation qui impliquent l'homicide volontaire.

Le capitaine Piotrowski, 33 ans, a dit qu'il ne présenterait ses preuves qu'à partir d'aujourd'hui. Il est accusé, avec les lieutenants Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala, d'avoir enlevé et assassiné en octobre le père Popieluszko, partisan du syndicat dissous Solidarité. Le colonel Adam Pietruszka, supérieur hiérarchique des trois hommes, a nié être à l'origine du crime.

Tous quatre risquent la peine de mort.

De source judiciaire, on note que l'attitude de Piotrowski à l'égard des juges témoigne d'une certaine insolence par rapport à celles de Chmielewski, frappé de bégaiement et de tics nerveux depuis l'assassinat, et de Pekala qui semble désorienté.

Les dépositions de Piotrowski s'annoncent cruciales pour ce qui est de déterminer si le complot dont a été victime le prêtre s'étendait au-delà des quatre hommes assis au banc des accusés.

Chmielewski et Pekala ont déclaré que Piotrowski leur avait laissé entendre qu'une protection hiérarchique les mettrait à l'abri

de toutes poursuites et qu'ils auraient de l'avancement.

Chmielewski, qui achevait hier quatre jours de dépositions, a cependant retiré des accusations portées avant le procès et selon lesquelles le général Wladyslaw Ciasion, vice-ministre de l'Intérieur, aurait autorisé l'enlèvement du prêtre. Il a dit que c'étaient pures spéculations de sa part. Pekala avait formulé un désaveu analogue en disant avoir mis en cause par erreur un vice-ministre dont le nom n'a pas été révélé.

L'attitude du capitaine Piotrowski à la barre contrastait avec la frayeur affichée par ses subordonnés. Ce matin, le capitaine Piotrowski doit revenir à la barre pour une déposition très attendue.

Reagan élu officiellement

d'après AFP, AP

En présence d'une trentaine de sénateurs et représentants, M. George Bush, en sa qualité de président du Sénat, a annoncé, hier, officiellement, à l'issue du dépouillement final au Congrès des votes des *Grands Électeurs*, l'élection de Ronald Reagan comme président des États-Unis, avec lui-même comme vice-président.

Cette cérémonie formelle met le point final au processus électoral enclenché le 6 novembre par l'élection au suffrage universel de 538 *Grands Électeurs*, qui s'était poursuivie, le 17 décembre, par le vote de ces *Grands Électeurs* qui avaient choisi Ronald Reagan par 525 voix contre 13 pour Walter Mondale.

Sur le plan du suffrage universel, Reagan avait reçu 54 45 millions de votes contre 37 6 millions à Mondale.

Les Vietnamiens submergent Ampil

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Les troupes vietnamiennes ont attaqué hier avec leurs chars le camp d'Ampil, quartier général du Front de libération nationale du peuple khmer (FNLPK) en lutte contre le régime de Phnom Penh, situé en territoire cambodgien, détruisant les défenses des maquisards et les repoussant jusqu'à la frontière thaïlandaise.

Selon l'envoyé spécial de l'AFP, qui s'est replié avec le FNLPK, l'offensive a débuté à 6h30 locales (23h30 GMT) par des bombardements incessants contre le camp où des dizaines de maisons ont pris feu.

Les quelque 23 000 civils d'Ampil avaient été évacués vers le territoire thaïlandais quelques jours plus tôt en prévision de cette offensive que le FNLPK avait prévue pour hier, sixième anniversaire de l'installation à Phnom Penh du régime pro-vietnamien de M. Heng Samrin.

Selon des officiers du FNLPK, l'attaque a commencé à l'est et

s'est déplacée vers le nord trois heures plus tard. Les maquisards ont résisté durant ces trois heures à l'aide de canons sans recul. Mais à 9h30 locales, ils ont dû se replier en raison, ont-ils dit, de manque de munitions. Leur principal dépôt à l'intérieur du camp était en flammes.

Le bâtiment abritant le quartier général du général Dien Del, responsable des affaires militaires du FNLPK, dont on était sans nouvelles, brûlait également.

Selon un maquisard, le QG du général a été détruit à 8h00 (01h00 GMT) en une minute par 20 tirs d'artillerie. Des soldats ont été vus à l'intérieur du bâtiment ramassant leurs effets personnels. Le FNLPK, principal mouvement non-communiste anti-vietnamien, disposerait de 50 000 guérilleros.

Entre 150 000 et 170 000 soldats vietnamiens sont stationnés au Cambodge. Le mois dernier, ils ont lancé plusieurs assauts contre la guérilla et on détruit le



Des maquisards khmers fuient devant l'artillerie lourde des Vietnamiens à Ampil. (téléphoto AP)

camp de Nong Samet, situé non loin d'Ampil.

Aucun bilan précis de l'attaque d'hier n'était disponible. Toutefois, selon le FNLPK, entre 20 et 30 de ses membres ont été blessés.

Après environ quatre heures de combats contre les Vietnamiens, le FNLPK s'est retiré vers la frontière thaïlandaise. Bloqués

en raison de mines qu'ils avaient eux-mêmes installées à proximité, les maquisards ont dû faire un détournement fuyant devant un groupe de combat d'une vingtaine de chars.

Selon des informations de sources militaires thaïlandaises, les maquisards se seraient regroupés à la frontière pour lancer une contre-attaque.

Kennedy stigmatise la politique des bantoustans

d'après UPI, Reuter et AFP

Après avoir rencontré hier à Pretoria le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof « Pik » Botha sans réussir à trouver de « terrain d'entente », le sénateur américain Edward Kennedy a déclaré devant environ 250 résidents de la communauté noire rurale de Mathopstad menacée de déplacement que « les déplacements forcés de Noirs vers les bantoustans opérés par le gouvernement sud-africain au nom de l'apartheid constituaient une politique inhumaine et indécente qui doit être changée ».

Les 2 000 habitants de Mathopstad, village situé à 130 km au nord de Johannesburg, doivent évacuer dans les mois qui viennent en raison d'une décision gouvernementale.

« J'estime que c'est une politique inhumaine et indécente. Les gens sont arrachés de leurs maisons où ils ont vécu pendant des années avec leurs enfants et

leurs familles », a déclaré M. Kennedy au 3e jour de sa visite en Afrique du Sud.

Pretoria prévoit l'élimination de tous les villages noirs situés dans les zones déclarées « blanches » et le transfert de leurs habitants dans les foyers tribaux. D'après une étude publiée en 1983, 3,5 millions de personnes ont été ainsi déplacées de force et le même sort attend deux autres millions de Noirs.

Par ailleurs, après son entretien de 90 minutes avec le sénateur Kennedy, M. Botha a déclaré qu'ils ne s'étaient « pas mis d'accord sur tout ». Les droits civiques et politiques des Sud-africains noirs ont été au nombre des problèmes abordés, a ajouté M. Botha.

Sur la question des déplacements de Noirs, M. Botha a déclaré à M. Kennedy que son gouvernement était contre mais que cela ne devait pas être confondu avec des transferts de Noirs comme de Blancs pour des raisons d'hygiène ou de santé.

Zaccaro plaide coupable

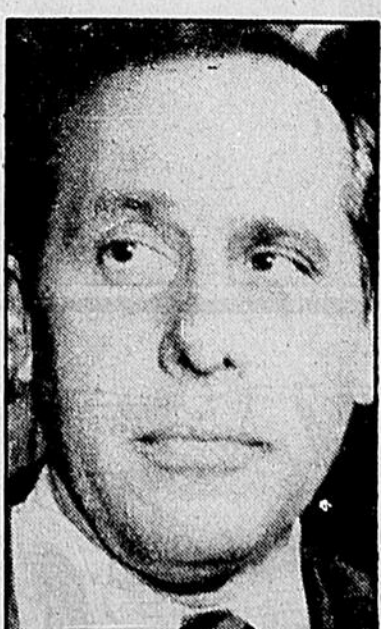
d'après AP, UPI, AFP

M. John Zaccaro, mari de la candidate malchanceuse à la vice-présidence des États-Unis Geraldine Ferraro, a été inculpé de fraude immobilière et a déclaré de plaider coupable pour éviter toute peine d'emprisonnement. Selon un procureur, Zaccaro, important promoteur immobilier new-yorkais, est accusé d'avoir falsifié un contrat portant sur la vente de plusieurs immeubles. L'affaire n'avait pas abouti.

Mme Ferraro - elle a gardé son nom de jeune fille pour sa vie publique - avait été placée dans une situation inconfortable tout au long de la campagne présidentielle en raison des questions soulevées

par la presse sur les affaires de son mari. Un groupe conservateur avait soulevé la question des affaires de M. Zaccaro, ce qui avait entraîné l'ouverture d'une enquête. La candidate du Parti démocrate à la vice-présidence avait notamment dû faire face à une vive controverse quand son mari avait refusé dans un premier temps de rendre publique sa feuille d'impôts.

Cette inculpation risque fort d'avoir des répercussions néfastes sur l'avenir politique de Mme Ferraro, première femme à figurer sur le ticket d'un des deux grands partis américains. Mme Ferraro, qui a dû abandonner son siège de représentante, selon des rumeurs non confirmées, envisagerait de se présenter au Sénat dans quelques années.



John Zaccaro, mari de Geraldine Ferraro. (téléphoto UPI)

Pisani propose aux Calédoniens « l'indépendance-association »

d'après AP

M. Edgard Pisani a proposé solennellement, hier, à tous les Calédoniens, de se rendre aux urnes en juillet prochain pour choisir entre deux formules : le maintien du statut actuel de territoire d'outremer ou la naissance, en janvier 1986, d'un État canaque indépendant associé à la France.

Vêtu d'un costume sombre, la mine sévère, la voix grave, le délégué du gouvernement de Paris a parlé pendant un peu plus d'une demi-heure. Il a consacré l'essentiel de ses propos à cette formule d'indépendance-association à laquelle il a clairement donné sa préférence, celle qui lui a été immé-

diatement reproché par les tenants de la formule du maintien dans la France.

« La France ou bien l'indépendance, l'indépendance ou bien la France, il est possible d'associer ce que l'on avait jusqu'ici opposé, je suggère que vous vous prononciez en faveur de l'indépendance-association ».

C'est essentiellement un appel à la réflexion que M. Pisani a voulu lancer : « pour les uns, il y aura dans ces propositions trop d'indépendance, pour les autres, trop de France. Que les premiers réfléchissent aux risques que ferait courir le refus du changement : la vie ne reprendrait pas car la sécurité ne serait pas retrouvée. Que les autres se de-

mandent ce que deviendrait la Calédonie indépendante sans la France ».

M. Pisani a ensuite précisé les modalités et les dispositions de son plan, qui sera soumis dans les deux mois à venir au gouvernement, puis au parlement.

Décision essentielle et concession au RPR, M. Pisani a décidé de ne pas retenir la revendication principale des indépendantistes, qui entendaient exclure du scrutin d'autodétermination les non-mélanésiens.

M. Pisani a expliqué que « participeraient à ce scrutin tous les citoyens pouvant se prévaloir de trois ans de résidence en Nouvelle-Calédonie ».

C'est au Japon que l'on se porte le mieux

■ PARIS (AP) — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de faire paraître son nouvel annuaire des statistiques sanitaires mondiales. Il en ressort que c'est au Japon que les enfants et les adultes se portent le mieux. C'est également dans ce pays que l'espérance de vie est la plus élevée (80,2 ans pour les femmes et 74,5 ans pour les hommes).

La Grèce occupe la seconde place avec 73,6 ans pour les hommes, Hong Kong et la Suède 73,5 ans, les Pays-Bas 72,8 ans, la France 71 ans.

Avant l'âge d'un an les décès sont au nombre de six à sept pour 1 000 naissances au Japon et aux Pays-Bas. Au Danemark et en Norvège, on enregistre huit décès toujours pour 1 000 naissances alors que le taux s'élève à plus de 100 dans les pays d'Afrique, où l'on enregistre pourtant une baisse de plus de 20 pour cent depuis 10 ans.

La France connaît un taux de mortalité infantile de 10 pour 1 000 tandis qu'en Angleterre et au Canada ce taux est de 11 et qu'il atteint 12 pour 1 000 aux États-Unis.

En ce qui concerne les maladies du cœur, les taux de mortalité varient d'un pays à l'autre. Trois cents pour 100 000 habitants en Écosse, 280 en Irlande et en Finlande, 270 en Tchécoslovaquie, 264 en Suède, 250 aux États-Unis, 144 en Angleterre, 166 en Allemagne de l'Ouest, 129 en Italie, 75 en France et le taux le moins élevé est encore au Japon avec 49.

Le cancer

C'est en Angleterre et au Pays de Galles que le cancer sous toutes ses formes frappe le plus : 215 décès toujours pour 100 000 personnes. Viennent ensuite la France avec 205, les États-Unis 192, le Japon 163 et la Bulgarie 149.

LE BON VIEUX TEMPS EST DE RETOUR CHEZ SIMPSON

ÉCONOMISEZ 20% DURANT LA VENTE ANNUELLE «HANES» - CHEZ SIMPSON MAINTENANT!

1. COLLANT ENTIÈREMENT DIAPHANE À POINTE INVISIBLE. Modèle 951. «Barely There», presque noir, «Mayfair», bois, argent ou «South Pacific». TAILLES: Petites (4'11"-5'3", 95-125 lb), moyennes (5'3"-5'6", 110-140 lb), moyennes/élancées (5'6"-5'8", 120-150 lb), élancées (5'8"-6", 135-165 lb). Prix ord. Simpson 3/14.25

VENTE 3 POUR 11⁴⁰

2. COLLANT ULTRA-DIAPHANE avec culotte et pointe renforcées. Modèle 950. «Barely There», presque noir, argent, «Mayfair», taupe de ville, bois ou ombre. TAILLES: Petites, moyennes, moyennes/élancées et élancées identiques au modèle 951 ci-dessus. Prix ord. Simpson 3/14.25

VENTE 3 POUR 11⁴⁰

3. COLLANTS DE TOUS LES JOURS. Modèle 90. Culotte et pointe renforcées. «Barely There», «Mayfair», taupe de ville, argent, bois ou presque noir. TAILLES: Petites (4'7"-5'2", 95-125 lb), moyennes (5'2"-5'7", 125-155 lb), élancées (5'7" et plus, 165-190 lb). Prix ord. Simpson 3/8.25

VENTE 3 POUR 6⁶⁰

4. COLLANT ENTIÈREMENT DIAPHANE À POINTE INVISIBLE. Modèle 91. «Barely There», presque noir, «Mayfair», taupe de ville, argent, bois ou perle. TAILLES: Petites, moyennes et élancées identiques au modèle 90. Prix ord. Simpson 3/8.25

VENTE 3 POUR 6⁶⁰

5. COLLANT DE TOUS LES JOURS, A CULOTTE DE MAINTIEN. Modèle 93. Avec pointe renforcée. «Mayfair», «Barely There», presque noir, perle ou argent. TAILLES: Petites (4'11"-5'2", 100-125 lb), moyennes (5'2"-5'8", 125-150 lb), élancées (5'5" et plus, 150-185 lb). Prix ord. Simpson 3/9.75

VENTE 3 POUR 7⁸⁰

6. COLLANT DE MAINTIEN. Modèle 809. Talon et pointe renforcés. Bois, «Mayfair» ou blanc. TAILLES: Petites (4'11"-5'3", 95-125 lb), moyennes (5'3"-5'6", 110-140 lb), élancées (5'4"-5'10", 120-150 lb). Prix ord. Simpson 3/\$24

VENTE 3 POUR 19²⁰

7. BAS DIAPHANES DE MARCHE. Modèle 530. Tricot uni avec talon et pointe renforcés. «Mayfair», «Barely There» ou taupe de ville. TAILLES: Courtes 9-10, moyennes 9, élancées 10-11. Prix ord. Simpson 3/10.50

VENTE 3 POUR 8⁴⁰

8. BAS DE MAINTIEN. Modèle 805. Talon et pointe renforcés. «Mayfair», «South Pacific» ou bois. TAILLES: moyennes 8½-11, longues 9½-11, très longues 11½-12. Prix ord. Simpson 3/20.25

VENTE 3 POUR 16²⁰

Veillez noter: Plusieurs autres modèles offerts dans certains magasins.

Bas et collants, 229, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Pour achat en personne seulement

ÉCONOMISEZ 30% BOUCHES D'OREILLES EN OR 14K SERTIES DE DIAMANTS

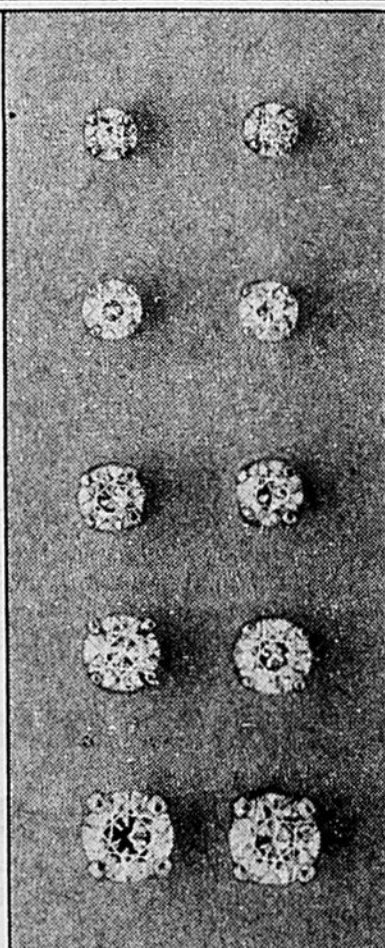
VENTE \$175 À \$875

Prix ord. Simpson \$250 à \$1250. Superbes boucles pour oreilles percées, serties de diamants. Tiges en or 14K.

	Ord. Simpson	VENTE
Diamant 10 points.....	\$250	\$175
Diamant 15 points.....	\$375	262.50
Diamant 20 points.....	\$425	297.50
Diamant 30 points.....	\$625	437.50
Diamant 50 points.....	\$1250	\$875

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Bijoux, 227, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



MAGNIFIQUES VALEURS SUR BAGUES ET PENDENTIFS SERTIS DE DIAMANTS

Bagues en or 10K serties de diamants, avec pendentifs assortis... à prix spéciaux chez Simpson! Choix de 4 modèles.

Les bijoux sont représentés plus grands pour en montrer les détails.

Pendentifs.

299⁹⁹ VALEUR SIMPSON

Bagues.

299⁹⁹ et 349⁹⁹ VALEUR SIMPSON

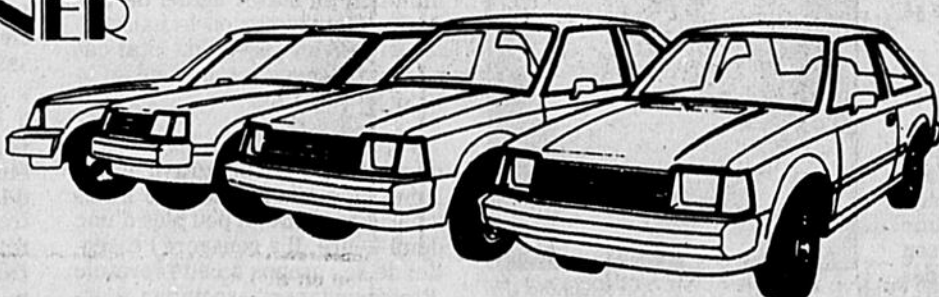
POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Bijoux, 227, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

VOUS POURRIEZ GAGNER

- 1 - LE MONTANT DE VOTRE ACHAT
- 2 - UNE **Ford ESCORT GL 2 PORTES**

Vous n'avez qu'à remplir le bon de participation que vous remettra la caissière et à le déposer dans une des boîtes spéciales situées près des escaliers roulants.



Simpson
AUJOURD HUI